

VESANCY
1939-1945
CHRONIQUE D'UN VILLAGE
PENDANT LA SECONDE GUERRE
MONDIALE

LE PETIT GESSIEN

Le journal le « Petit Gessien » mis en ligne sur Gallica.fr nous permet d'établir une chronique de guerre, entre 1939 et août 1944, à partir des articles concernant Vesancy et publiés dans le journal. Ils ne sont pas représentatifs de tous les événements que traversent le village mais le reflet d'un choix de journaliste.

(Alexandre Malgouverné, octobre 2024)

Année 1939

864 878 880 890 904 908 914 928 938 946
950 961 972 985 998.

Réclamer les lots à la mairie de Cessy. Ceux non réclamés le 1^{er} février 1939, seront acquis à la société du Sou des écoles.

Don de mariage. — Au mariage Pélitchet-Vuaillet, une quête à la mairie d'Apremont, a produit la somme de 225 fr., dont 117 fr. au profit de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Cessy.

L'Amicale adresse de sincères remerciements et les meilleurs vœux de bonheur et prospérité aux jeunes époux.

VESANCY

Don. — M. Benoit, garde-champêtre, a fait verser à M. Grandjean, la somme de 20 fr. pour nos écoles, à la suite d'une conciliation terminant une enquête.

Merci à M. Benoit, pour son initiative.

Avis de la mairie. — En application de l'arrêté interministériel du 21 décembre 1938, il sera perçu, par l'apposition d'une figurine, 1 fr. 50 par légalisation de signature, 2 fr. 50 pour l'expédition d'un acte de naissance, de décès ou la publication de mariage; 5 fr. pour un acte de mariage.

Syndicat agricole. — Le 15 janvier 1939, un Syndicat agricole a été fondé à Vesancy. Il a pour président M. Antoine Hotellier, pour vice-présidents MM. Edmond Blanc et Alexis Emery, pour secrétaire M. Félix Lachavanne, et pour trésorier M. Julien Robbez.

Il a pour but l'étude et la défense des intérêts agricoles, et une section de ce Syndicat s'occupera de la lutte contre les ennemis des cultures.

GRILLY

Fête scolaire. — La fête enfantine, organisée sous les auspices du Sou des écoles, avec le concours de la Société Chorale, sera célébrée le dimanche 29 janvier prochain, en soirée, à la salle des fêtes.

Au programme : Saynètes, ballets, opérette, chants mimés, morceaux choisis.

Une tombola est organisée au profit du Sou des écoles; les lots seront reçus avec reconnaissance.

VESANCY

L'horloge paroissial est mort. — De puis un mois, l'horloge paroissial de Vesancy ne fonctionne plus. Finies les notes cristallines égrenées chaque heure et chaque demie. Le grand clocher se tait.

Mais cet état de choses n'est pas sans mécontenter sérieusement la population de notre village.

On a, certes, fait visiter l'horloge par un charpentier, mais aucun spécialiste n'a encore été prié de donner son avis sur le mal dont souffre le mécanisme.

On consultera probablement un horloger à Pâques, à moins que ce ne soit à la Trinité.

Un groupe d'habitants.

Concert théâtral. — La Chorale de Vesancy donnera, à la salle des fêtes, le dimanche 12 février, une grande représentation, à laquelle est conviée toute la population de notre commune et celle des environs.

Le programme, conçu harmonieusement, grâce à un mélange heureux de saynètes et chansons comiques, et de morceaux de chants à voix, comporte également une comédie bouffe en 3 actes : « Mon petit Tonton ».

Nous reviendrons sur cette soirée, dans notre prochain numéro.

Dans le service postal. — Nous apprenons que le sympathique M. Sadi André qui, depuis plus de 13 ans, assurait le service postal de Vesancy, vient, sur sa demande, d'être affecté à la tournée de La Faucille.

Nous ne laisserons pas partir celui qui rendit tant de services à la population de notre commune, sans lui dire les regrets presque unanimes de celle-ci.

GENÈVE

A la Comédie. — Tous les soirs, à 20 h. 30 (dimanche 29, matinée à 15 heures), une œuvre d'une émouvante sensibilité, très représentative de notre époque, qui fut, l'an dernier, une brillante réussite au Théâtre du Vieux Colombier, à Paris : « Septembre », pièce en 4 actes, de Constance Coline, avec le concours de Mme Lucienne Cauvières.

GRILLY

19 janvier 1939

26 janvier 1939

VESANCY

Notre approvisionnement en eau potable. — Chaque année, le retour du froid amène d'interminables discussions dans le public sur notre approvisionnement en eau potable, tant au point de vue de la quantité que de la qualité. Nous parlerons, d'abord, de la qualité, parce qu'il est possible de considérablement l'améliorer, sans grands frais et dans un délai assez court, par certains aménagements dans la grande chambre de captage. Deux bouches y déversent, dans un premier bassin, l'une, l'eau venant de la tranchée du Cerisier, l'autre, celle captée au-delà du Flon, sur l'ancienne propriété Ardin, puis l'eau passe, dans le second, par un orifice pratiqué à la base de la paroi de séparation.

Cette disposition étrange produit un fort remous au fond des bassins, rendant la décantation, du sable et du limon, impossible. La décantation manquée dans le premier bassin ne peut s'effectuer dans le second en raison même du remous dont nous venons de parler et de l'emplacement, relativement bas, de l'orifice de départ de la canalisation allant au réservoir. Puisqu'aucun dispositif n'existe pour vidanger le premier bassin, comment remédier, sans trop de frais, à cette malice? Le moyen est simple. Il suffirait de confectionner, dans une bûche de tilleul sec — du tilleul, de préférence à tout autre bois — un bouchon légèrement conique et long de 15 à 18 cm., pour obstruer la communication entre les bassins. Par prudence, on calerait ce bouchon, si la tête était placée dans le second bassin, puis on établirait sur la paroi de séparation, une gorge, quelque peu versante, de 10 à 12 cm. de largeur, sur 5 ou 6 cm. de profondeur. Pour éviter toute perte de temps, l'ouvrier chargé de ce travail aurait, à sa disposition, une scie à métaux, car la paroi doit être « armée ». La mise en marche de ce procédé ne demanderait que quelques heures de travail et la dépense en serait insignifiante. Chaque automne, ou plus souvent, si le besoin s'en ferait sentir, on procéderait à la vidange de toute l'installation, par le deuxième bassin, après avoir pris, au préalable, certaines précautions, dont la première serait de boucher, dans le petit réservoir qui se trouve à quelque 30 mètres, en contrebas de la chambre, l'orifice de départ de la canalisation allant à la fontaine du château, puisque toute la vase chassée de la grande chambre irait se déposer dans ce réservoir. Le nettoyage des bassins terminé, on procéderait au curage de ce petit réservoir. Notons que la dalle qui le ferme est au ras du

important problème, qu'on veuille bien en faire part au public.

P. P.

L'épilogue d'un accident d'automobiles.

— On se souvient de la collision qui se produisit, en août dernier, devant le café Legon, et au cours de laquelle une fillette fut blessée et les deux automobiles sérieusement endommagées.

Cette affaire sera appelée devant le Tribunal de Gex, le 7 courant, afin d'en déterminer les responsabilités.

Comme on le voit, l'action de la Justice est vraiment lente.

A propos de l'horloge communale. — Nous avons reçu, de la Municipalité de Vesancy, la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Vous avez inséré, dans votre dernier numéro, une plainte d'un groupe d'habitants, au sujet de la « mort de l'horloge paroissial ». Veuillez bien faire paraître ces explications :

Quoiqu'en dise le porte-parole de ce groupe d'habitants, nous avons consulté, sans attendre ses réflexions, la maison Odobey-Cadet, de Morez, qui a monté l'horloge communal. Le directeur nous ayant fait connaître la fermeture provisoire de son usine, nous nous sommes adressés à une autre horlogerie. La réparation par un « spécialiste » commencera très prochainement.

Ayant ainsi consulté un « horloger », avant les délais que nous fixe le groupe d'habitants (Pâques est bien loin, la Trinité nous eût laissé encore plus de temps!), le « mal dont souffre le mécanisme » va disparaître, et notre horloge communale ne mourra pas. Surtout, qu'elle ne s'avise pas d'avoir une nouvelle défaillance le jour de Pâques, de la Trinité, ou de la fête inscrite au calendrier postal le 22 mai!

La Municipalité.

ECHENEVEX

Lâcher de gibier. — La Société de chasse d'Echenevex a fait un important lâcher de gibier.

Elle prie les propriétaires de chiens, de les tenir à l'attache.

Syndicat d'élevage. — Les membres du Syndicat d'Echenevex, se sont réunis, samedi 28 janvier, salle des fêtes, sous la présidence de M. Boutherre Lucien, président du Syndicat.

Le secrétaire-trésorier donne lecture des comptes pour l'année 1938, qui s'établissent ainsi :

on procéderait au curage de ce petit réservoir. Notons que la dalle qui le ferme est au ras du sol. Il importe de la relever d'au moins 15 cm., afin d'empêcher les eaux de surface, qui peuvent être contaminées, d'y pénétrer. Cette première épuration faite, on augmenterait encore la qualité de l'eau, en remplaçant la canalisation en tuyaux-ciment établie entre les deux petites chambres de captage, sur l'ancienne propriété Ardin, par une canalisation en fonte premier choix. Des joints parfaitement étanches peuvent difficilement être réalisés avec des tuyaux-ciment. Un grand progrès avait déjà été fait, il y a quelques années, par la pose d'une canalisation en fonte, en remplacement de la canalisation en tuyaux-ciment qui passait à travers les parcelles marécageuses acquises de Louis Ducret et de Mme Benoit-Gonin. Cette canalisation en fonte réussit à faire disparaître l'odeur infecte qui régnait dans la grande chambre de captage.

Après la qualité, la quantité. Rappelons que l'eau n'est pas seulement fournie à une quarantaine d'abonnés, mais qu'elle coule, en outre, par robinet ou par jet continu, à la disposition du public, près des habitations Patroix, Lachavanne, Fournier, Saint-Martin, et, durant une période assez longue chaque année, à la fontaine du bas du village. Pour être complet, mentionnons encore 6 ou 7 bornes-fontaines et observons, qu'en hiver, de nombreux robinets sont tenus, plus ou moins ouverts, par crainte du gel. Il faut convenir que notre approvisionnement est insuffisant, puisque le réservoir doit être fermé, plusieurs heures par jour, durant 5 ou 6 mois de l'année. Il n'est guère possible, dans ces conditions, de songer, durant la belle saison, au nettoyage avec le jet de la route nationale, dans la traversée du village, et de supprimer ainsi la poussière.

Le projet d'adduction établi en 1922, c'est-à-dire, avant l'achat, par la commune, des droits d'eau du moulin, ne comportait que l'utilisation de la source du haut, de la fontaine du château. La source du bas était réservée aux deux lavoirs publics. Le contrôle du débit, en eaux moyennes, de la source du haut, avait donné, à l'époque, 1 litre 500 par seconde, soit 90 litres-minute, et l'on envisageait même que des travaux de captage pourraient amener le débit à 1 litre 800, soit 108 litres-minute, alors qu'un contrôle opéré le 1^{er} décembre 1937, par MM. Benoit-Janin et Allegrini, en présence de plusieurs membres du Conseil, n'a donné que 40 litres-minute, à la bouche de la tranchée du Cerisier. La comparaison qui peut être faite, toute relative qu'elle soit, confirme ce que l'on savait déjà, c'est que la tranchée en question accuse, depuis bien des années, un gros déchet sur le rendement escompté. La cause ne peut en être attribuée qu'au manque de soins avec lequel on a procédé à son établissement.

toute relative qu'elle soit, confirme ce que l'on savait déjà, c'est que la tranchée en question accuse, depuis bien des années, un gros déchet sur le rendement escompté. La cause ne peut en être attribuée qu'au manque de soins avec lequel on a procédé à son établissement.

Voici, résumé, d'après un ouvrage de vulgarisation, comment doit être établie une tranchée de captage (qu'il ne faut pas confondre avec une tranchée de drainage), pour qu'elle puisse fonctionner normalement et pleinement:

1° Son tracé doit être établi perpendiculairement à la direction présumée des eaux souterraines à capter. La configuration du sol et les premières fouilles permettent de se faire une idée à peu près exacte sur la direction des eaux. Le tracé peut donc prendre, parfois, l'allure d'une ligne brisée. On peut comparer, jusqu'à un certain point, une tranchée de captage, à une gouttière ou chéneau coupant la pente d'un toit. Dans le cas de la source du haut et pour croire en augmenter le débit, le tracé fut établi en direction Nord. On supposait donc que les eaux souterraines à capter venaient en grande partie de l'Est. Si un examen attentif venait démontrer que la plus grande partie de ces eaux viennent du côté Nord, la tranchée établie dans cette même direction pourrait être comparée à un chéneau qu'on aurait présenté, dans le sens de sa largeur, à la pente d'un toit.

2° La couche imperméable sur laquelle glisse l'eau souterraine étant atteinte, dans toute la longueur de la tranchée, la bonne terre du déblai jetée à droite et celle du fond jetée à gauche, on entamera cette couche imperméable sur une profondeur de 15 à 20 cm. pour y établir une rigole ou galerie d'écoulement vers la Chambre de captage, en lui donnant une pente suffisante. Sans cette rigole, les filets et courants souterrains tendraient à reprendre leur cours naturel, c'est-à-dire passer au-delà de la tranchée, à la moindre déclivité vers le bord ou au moindre obstacle rencontré. Cette galerie d'écoulement est donc d'une importance capitale et encore faut-il avoir la précaution de la terminer, non pas par un court bétonnage joignant la chambre, car un retrait du béton se produirait, certainement, sur la ligne de contact de ce bétonnage avec la chambre, d'où une fissure, conséquemment, une perte de l'eau captée. Un tuyau en fonte ou en ciment devra prendre l'eau à 50 cm. au moins, en amont de l'arrivée et déborder quelque peu à l'intérieur de la chambre. Cette disposition permettra de franchir, sans perte, la ligne de contact qui est un des points névralgiques dans une tranchée de captage.

3° On protégera la rigole ou galerie d'écoulement par un aqueduc, en pierres sèches, dépassant la couche imperméable de 15 à 20 cm. Il sera complètement entouré de gros cailloux,

disposés intelligemment sur toute la largeur du fond de la tranchée. Un lit de pierraille couvrira les gros cailloux, puis, en couverture, on disposera soit des pierres plates, soit des branchages de résineux, soit des fougères, soit de la paille. Le remblayage sera terminé par la terre du fond, puis par la bonne terre. La filtration des eaux s'opérera ainsi dans de bonnes conditions et pour longtemps.

Et, maintenant, par quels moyens augmenter notre approvisionnement en eau potable? Il conviendrait, d'abord, et afin de ménager les finances communales, de se rendre compte s'il n'existe pas de fuite sur la ligne de contact des trois tranchées avec les chambres, car des pertes, peut-être importantes, pourraient y être constatées. Y remédier serait relativement facile. Ensuite, et malgré le peu d'encouragements donnés par le sourcier Dumas, faire étudier, au besoin, par un puisatier, l'établissement d'une tranchée, soigneusement conditionnée, qui capterait les eaux de la source Ardin, à 25 ou 30 mètres en amont, pour les conduire dans la chambre de captage voisine. Le tracé, totalement différent de celui de 1926, serait établi en direction Sud-Ouest, par rapport à la chambre, et se terminerait sur la limite de la parcelle Ardin, vers la Dizaire. La longueur de cette tranchée serait d'environ 50 mètres. Il va sans dire que des sondages seraient effectués, au préalable, sur ce tracé, par le puisatier consulté. Descendue à 70 ou 80 centimètres, cette tranchée doit capter, il semble, toutes les eaux qui aboutissent au très ancien aqueduc découvert par Amédée Ardin. Si les sondages envisagés ne donnaient rien qui vaille, il resterait à étudier le coûteux projet d'utiliser cette source pour alimenter, en eau sous pression, le bas du village, depuis le château. Le problème serait simplifié, si la grande chambre de captage avait été construite à quelques mètres en contrebas, sur l'emplacement du petit réservoir qui alimente, pour partie, la fontaine du château. Faudra-t-il, en définitive, aller chercher de l'eau, en suffisance, jusque sur le pâturage communal? S'il existe d'autres moyens plus avantageux que ceux que nous venons d'indiquer pour résoudre cet important problème, qu'on veuille bien en faire part au public.

P. P.

L'épilogue d'un accident d'automobiles.

— On se souvient de la collision qui se produisit, en août dernier, devant le café Legon, et au cours de laquelle une fillette fut blessée et les deux automobiles sérieusement endommagées.

Cette affaire sera appelée devant le Tri-

veillance rigoureuse sera exercée.

VESANCY

Condamnation. — Le nommé Antoine Buttori, dit « Négus », 38 ans, plâtrier-peintre à Vesancy, a été condamné à 3 mois de prison, pour avoir, courant 1938-1939, commis des outrages publics à la pudeur, et volé une somme de 1.000 fr. au préjudice du nommé Rubin.

Service postal automobile rural. — A différentes reprises, la Municipalité de Vesancy s'est renseignée auprès de l'Administration, sur les conditions d'extension à la commune, du Service postal automobile rural qui dessert différentes localités du Pays de Gex.

Mais la subvention annuelle qui est demandée, se trouve si onéreuse, que la Municipalité a décidé d'ajourner le projet, dans l'intérêt bien compris des contribuables.

Soirée théâtrale. — Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, la Chorale de Vesancy donnera, dimanche 12 courant, à la salle des fêtes communale, une soirée théâtrale à laquelle est conviée la population de notre village et des localités environnantes.

Le spectacle se déroulera selon le programme suivant :

1. *L'Anatomie* (P.F.), chanson comique.
2. *L'Angélus de la Mer* (D.A.), chanson.
3. *Il a le filon* (P.F.), monologue comique.
4. *Tout doucement* (A.H.), mélodie.
5. *Le couteau* (P.F. et A.D.), duo.
6. *L'Aviateur* (E.F.), romance.
7. *Mon p'tit Tonton* (1^{er} acte), comédie de René Bastien. Distribution: Léon (F.B.); Séraphin (H.C.); Le père Branchu (E.F.); Ferdinand Coquineau (F.P.); Hippolyte Coquineau (H.P.); l'oncle Pancrace (A.D.).

ENTR'ACTE

8. *Les rapports de l'agent Sive* (E.F. et F.B.), saynète comique.
9. *La mort du chêne* (A.D.), chanson.
10. *Mon p'tit Tonton* (2^{me} acte).
11. *La chanson des blés d'or* (E.F.), romance.
12. *Un morceau de pain pour une fleur* (A.H.), mélodie.
13. *Mon p'tit Tonton* (3^{me} acte).

Précisons qu'à l'occasion de cette soirée, les portes seront ouvertes dès 20 h., et que la représentation commencera à 20 h. 30 précises. Les prix des entrées

Soirée théâtrale. — Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, la Chorale de Vesancy donnera, dimanche 12 courant, à la salle des fêtes communale, une soirée théâtrale à laquelle est conviée la population de notre village et des localités environnantes.

Le spectacle se déroulera selon le programme suivant :

1. *L'Anatomie* (P.F.), chanson comique.
2. *L'Angélus de la Mer* (D.A.), chanson.
3. *Il a le filon* (P.F.), monologue comique.
4. *Tout doucement* (A.H.), mélodie.
5. *Le couteau* (P.F. et A.D.), duo.
6. *L'Aviateur* (E.F.), romance.
7. *Mon p'tit Tonton* (1^{er} acte), comédie de René Bastien. Distribution: Léon (F.B.); Séraphin (H.C.); Le père Branchu (E.F.); Ferdinand Coquineau (F.P.); Hippolyte Coquineau (H.P.); l'oncle Pancrace (A.D.).

ENTR'ACTE

8. *Les rapports de l'agent Sive* (E.F. et F.B.), saynète comique.
9. *La mort du chêne* (A.D.), chanson.
10. *Mon p'tit Tonton* (2^{me} acte).
11. *La chanson des blés d'or* (E.F.), romance.
12. *Un morceau de pain pour une fleur* (A.H.), mélodie.
13. *Mon p'tit Tonton* (3^{me} acte).

Précisons qu'à l'occasion de cette soirée, les portes seront ouvertes dès 20 h., et que la représentation commencera à 20 h. 30 précises. Les prix des entrées sont fixés à 5 fr. pour les grandes personnes, et 2 fr. pour les enfants des écoles.

Afin de donner à la représentation un aspect convenable, la Société Chorale a créé de nouveaux décors donnant le plus charmant coup d'œil.

DIVONNE-LES-BAINS

Inauguration de la salle des répétitions de l'ÉCHO DE MUSSY

Fanfare de Divonne-les-Bains

et célébration du 60^{me} anniversaire
de la fondation de cette Société

Un vaste bâtiment, adossé derrière la salle des fêtes, abrite depuis quelques jours notre Fanfare.

Cette réalisation fait également date avec la célébration du 60^{me} anniversaire de « L'Écho de Mussy ».

La cérémonie officielle a donné toute

9 février 1939

ARBÈRE

Fête patronale. — Comme les années précédentes, la jeunesse d'Arbère organise sa fête annuelle, avec le programme suivant :

DIMANCHE 19 FEVRIER, à 6 heures. — Réveil en fanfare, par la Clique d'Arbère.

A 11 h. — Apéritif offert aux demoiselles.

A 15 heures. — Concert par la Fanfare de Divonne.

A 16 heures. — Ouverture du bal.

A minuit. — Tournée de caves.

MARDI 21 FEVRIER, à 13 heures. — Grande cavalcade et chansons sur air nouveau.

A 20 heures. — Grand bal masqué avec farandole et danse du balai.

VESANCOY

Le concert de la Chorale. — Ce fut un beau et considérable succès que remporta, dimanche, la Chorale de Vesancy, à l'occasion de la soirée récréative qu'elle donnait, salle des fêtes.

Succès spectaculaire et succès populaire en même temps, il faut en convenir.

Le programme, varié et attrayant, fut exécuté avec un art et un allant qui plut beaucoup, si bien que le public se retira enchanté et se promit de revenir à toutes manifestations de ce genre, organisées dans notre village.

Que dire des acteurs? Tous furent à la hauteur de leur tâche et méritent des félicitations.

En complimenter un en particulier, serait une erreur, car on doit les unir tous ensemble dans un même et sincère hommage.

Il est utile cependant d'analyser leur mérite. Faisons-le dans l'ordre du programme:

François Périllat campa, dans deux monologues comiques, la silhouette d'un jeune soldat lourdaud. La création fut vivante et sympathique.

André Delachenal a la voix de basse bien timbrée; il conquit l'assistance par l'exécution impeccable de deux morceaux du répertoire classique de la bonne chanson française.

Antoine Hotellier, dont la voix douce, se prête admirablement à la mélodie, sut rendre à la perfection deux jolies romances populaires.

Emile Favre, que l'on sait doué d'un timbre généreux, se tailla lui aussi un franc succès dans deux délicates chansons à voix.

Félix Blanc sut être — et avec quel art! — un jeune voyou parisien, gavroche et frondeur.

La pièce: « Mon petit Tonton », qui devait être et fut le clou de la soirée, mit en relief les qualités certaines de tous les acteurs.

Le jeune Félix Blanc, dont c'était les débuts sur la scène, fit, selon la phrase célèbre, un coup de maître de son coup d'essai.

Plein d'allant et d'enthousiasme, il incarna

Il est utile cependant d'analyser leur mérite. Faisons-le dans l'ordre du programme:

François Périllat campa, dans deux monologues comiques, la silhouette d'un jeune soldat lourdaud. La création fut vivante et sympathique.

André Delachenal a la voix de basse bien timbrée; il conquit l'assistance par l'exécution impeccable de deux morceaux du répertoire classique de la bonne chanson française.

Antoine Hotellier, dont la voix douce, se prête admirablement à la mélodie, sut rendre à la perfection deux jolies romances populaires.

Emile Favre, que l'on sait doué d'un timbre généreux, se tailla lui aussi un franc succès dans deux délicates chansons à voix.

Félix Blanc sut être — et avec quel art! — un jeune voyou parisien, gavroche et frondeur.

La pièce: « Mon petit Tonton », qui devait être et fut le clou de la soirée, mit en relief les qualités certaines de tous les acteurs.

Le jeune Félix Blanc, dont c'était les débuts sur la scène, fit, selon la phrase célèbre, un coup de maître de son coup d'essai.

Plein d'allant et d'enthousiasme, il incarna son rôle avec bonheur. Il souleva fréquemment les rires unanimes de la salle et mérita pleinement les bravos qui ne lui furent pas ménagés.

François Périllat et Henri Patroix avaient la rude tâche de camper les rôles de deux frères, bourgeois vieux garçons et grincheux. En dépit des difficultés de cette tâche, ils s'en acquittèrent très bien. Tous deux affirmèrent un métier que bien des vieux routiniers pourraient leur envier.

André Delachenal, qui s'est taillé sur les scènes de Ferney et de Gex, les succès que l'on sait, fit preuve d'une aisance, d'une sûreté qui ne manqua pas d'impressionner vivement le public. Il avait à rendre le rôle délicat de « l'oncle d'Amérique ». Il incarna son personnage avec bonheur et un succès rare.

Emile Favre fut un paysan madré et méfiant. Ses réparties cocasses mirent la salle en gaieté.

Bien qu'il use encore ses culottes sur les bancs de l'école, le jeune Henri Crochat se révéla comme un bon comique. Il devait représenter un jeune paysan malin. Il le fit avec une surprenante facilité. Lui aussi reçut de longs applaudissements bien mérités.

Disons, pour nous résumer, que la soirée de dimanche fut parfaitement réussie. Elle en appelle d'autres!

Le comité de la Chorale adresse ses vifs et sincères remerciements à toutes les personnes qui lui ont facilité sa tâche de récréer la population de notre village, et en particulier M. le Maire et M. le Curé, MM. Genolin et Perret, de Gex.

GRILLY

16 février 1939

sincères remerciements.

VESANCOY

Société de Fromagerie. — Les gérants et les administrateurs de la Société de Fromagerie se sont réunis mercredi 15 Février pour prendre connaissance du bilan de l'exercice 1938. Le président, M. Hotellier A., donne la parole au secrétaire-trésorier, M. Alphonse Ducret, qui, dans un exposé clair et précis, donne connaissance des recettes et dépenses.

Après vérification des comptes présentés, les membres ont approuvé l'exercice et ont félicité le trésorier de la netteté et de la minutie avec lesquelles il tient les comptes.

L'ordre du jour amenait ensuite la discussion d'un projet de construction de garage, près du bâtiment de la fromagerie. Sans avoir reçu une solution définitive, cette question a été très sérieusement étudiée. Un garage n'est-il pas une dépendance indispensable d'un bâtiment moderne.

Enfin, samedi 18 Février, a eu lieu l'assemblée générale de la Société de Fromagerie, où tous les sociétaires ont pris connaissance du résultat de l'exercice 1938 et où ont été réglés les intérêts des actionnaires.

CHEVRY

Conférence publique. — Une causerie aura lieu, salle des réunions, le jeudi 2 mars, à 20 heures.

Sujets : 1° Les allocations familiales dans l'agriculture ; 2° Le domaine retraite.

Le premier sujet n'intéresse que les agriculteurs, le second s'adresse à toutes les personnes qui veulent se constituer un capital pour construire ou aménager une maison dans la campagne (cultivateurs, commerçants, fonctionnaires, rentiers, etc.).

Nécrologie. — Samedi dernier, ont eu lieu les obsèques de M. Alexandre Odobez, qui a succombé à Naz, à la suite d'une longue maladie, vaillamment supportée.

M. Odobez, âgé de 74 ans, avait eu la douleur de perdre son fils à la fin de la grande guerre.

Une foule nombreuse, parmi laquelle on remarquait la Société de secours mu-

Echos du Bal de l'Agriculture. — Toute la jeunesse de nos campagnes avait tenu à assister à la soirée dansante, organisée à son intention, dimanche passé, salle des fêtes de Gex.

Sous la direction de l'orchestre Chaffard, elle se livra aux valses, tangos et autres javas qui alternaient sans arrêt.

Rendons hommage aux gars de chez nous ; s'ils savent être robustes à la tâche quotidienne, ils ne boudent pas pour cela les bonnes distractions qui leur sont offertes.

L'élection de la Reine de l'Agriculture fut suivie avec un vif intérêt par le public présent. Le Comité d'organisation eut bien soin de faire remarquer que la reine qui allait être choisie devait être une authentique paysanne, connaissant et se livrant aux travaux de la terre.

Le scrutin se déroula correctement et l'urne, en l'occurrence un bérêt basque, livra son secret : Mlle Suzanne Marquis, d'Echenevex, fut proclamée reine, sous les acclamations de l'assistance.

Mlles Vibert, de Grilly, et Fournier, de Gex-la-Ville, furent déclarées demoiselles d'honneur. On sabla le champagne en l'honneur des gracieuses Majestés et le bal reprit pour se terminer à l'heure habituelle où cessent à Gex ces genres de manifestation.

Lux-Cinéma. — Samedi et dimanche, un très beau film : « L'Homme sans cœur », avec Pierre Renoir, Marie Glory et Aimos.

VESANCOY

Le dossier des eaux. — Nos lecteurs ont suivi dans un de nos derniers numéros, l'importante question des eaux, et se rappellent la recherche et l'aménagement de la source de la fouille Dumas. Le 2 février dernier, M. Roche, ingénieur du Génie rural ; M. Doncieux, professeur à la Faculté, chargé du rapport géologique ; M. Janin, ingénieur du Service vicinal, avaient fait un prélèvement de cette eau aux fins d'analyse. L'Institut bactériologique de Lyon a fait connaître le résultat : cette source est potable au point de vue bactériologique et chimique.

Rappelons que le 21-10-1937, avait déjà été signalée par cet Institut la même qua-

23 février 1939

lité de l'eau de la source du Pré-Pire dont le captage est envisagé. Ainsi les projets de captage de ces deux sources reposent sur une certitude : nous aurons de la bonne eau.

Conseil municipal. — Réunion du Conseil, le 4 mars 1939, à 19 h. 45. Entre autres choses, l'ordre du jour appelle la révision de la liste d'assistance des vieillards, et la question du recouvrement de la taxe des prestations (argent ou nature).

Société de fromagerie. — Nous apprenons, par la voie du « Petit Gessien », que les gérants de la Société de fromagerie de Vesancy, se sont réunis le 15 février écoulé, pour prendre connaissance de l'exercice 1938.

Sur un ordre du jour, amenant la discussion d'un projet de construction d'un garage près du bâtiment de la fromagerie, nous venons exposer notre attitude à ce sujet, au nom d'un groupe de sociétaires et porteurs de lait, en pleins droits de leurs intérêts particuliers et collectifs.

Nous savons très bien qu'un couvert-remise serait nécessaire à l'usage du fromager, pour réduire son bois et son auto de service, mais non un garage qui constituerait des frais trop onéreux pour les porteurs de lait qui font déjà un gros sacrifice en supportant une moyenne de 6 à 7 centimes par litre de lait, afin d'amortir l'emprunt que nous avons à Nantua, en plus les intérêts des actionnaires.

S'il reste un petit excédent en caisse sur l'exercice 1938, il serait prudent de le conserver pour payer des réparations imprévues qui peuvent se produire au cours de l'année.

D'autre part, nous apprenons que l'échange du battoir communal avec l'ancienne fromagerie étant terminé sous peu, une vente au profit de la Société de fromagerie, du battoir en question, ferait certainement une somme assez importante pour construire le couvert-remise cité plus haut, sans que le pauvre paysan soit encore grevé davantage sur son dur labeur.

*Un groupe de sociétaires
et porteurs de lait.*

CESSY

Assemblée générale du Sou des écoles.

— L'assemblée générale de la Société du Sou des écoles, aura lieu à la mairie, le dimanche 5 mars 1939, à 14 heures. Le Conseil d'administration adresse un pressant appel à tous les membres, pour assister nombreux à cette assemblée. Nous

Mutuelle-incendie de Thoiry-Sergy. — Dimanche dernier, a eu lieu, à Thoiry, l'assemblée générale de la Mutuelle-Incendie de Thoiry-Sergy, sous la présidence de M. Matty Fernand, président.

En ouvrant la séance, le président fait remarquer la bonne marche et la prospérité toujours croissante de la société; il invite les sociétaires à continuer à se montrer vigilants et surtout de ne pas négliger de faire ramoner les cheminées.

Le secrétaire-trésorier fait la lecture des derniers procès-verbaux et du compte rendu financier qui sont unanimement acceptés par l'assemblée.

Sur la proposition du bureau, l'assemblée décide de faire, dorénavant, bénéficier tous les sociétaires de la ristourne de 30 %; d'autre part, le ramonage sera payé par la société.

Voici le compte rendu financier :

DEPENSES

Primes payées à la Réassurance	13.268,45
Ristourne de 30 % aux sociétaires ..	4.128,45
Frais de correspondance et divers ..	69,35
Allocation du secrétaire-trésorier ..	1.000,—

Total des dépenses 18.466,25

RECETTES

Primes annuelles	15.024,35
Ristourne de la Réassurance	5.467,55
Divers	148,75

Total des recettes 20.640,65

Dépenses 18.466,25

Excédent de recettes 2.174,40

En caisse au 1^{er} janvier 1938 1.834,—

En caisse au 1^{er} janvier 1938 4.008,40

Argent placé 107.971,05

Avoir de la société 111.979,45

VESANCY

Conseil municipal. — Séance du 4 mars.

Présents : MM. Mattraï, maire ; Favre Fernand, adjoint ; Garçon, Jacquet, Favre A., Patroix, St-Martin.

Le Conseil :

1° Désigne le délégué du Conseil à la Commission de révision de la liste des électeurs aux Chambres d'Agriculture;

2° Désigne deux artisans maîtres à la Commission de révision de la liste des électeurs à la Chambre des Métiers;

3° Reporte sur 1939 le crédit de frais d'échange : Battoir-vieille fruitière;

4° Vote le crédit des frais de révision de l'horloge communale;

2 mars 1939

5° Vote un crédit au titre d'améliorations scolaires;

6° Révise la liste d'assistance aux vieillards (7 maintiens, 1 radiation);

7° Décide de ne pas profiter du décret-loi du 17 juin 1938, et décline en conséquence la faculté d'imposer l'exigibilité en valeur de 1 ou 2 journées de prestations;

8° Vote une subvention au dispensaire d'Hygiène sociale d'Oyonnax;

9° Vote une subvention au Comité Louis Braille.

Détruisons le gui. — Il y a bien une loi qui ordonne de détruire le gui, mais... y aurait-il besoin d'une loi, alors qu'une échelle et une serpe suffisent? Le gui a des racines qui vivent aux dépens des branches sur lesquelles elles se sont incrustées. Chaque année, la touffe verte croît en volume et, un beau jour, l'arbre épuisé périra. Les fruits globuleux, blancs, à suc visqueux et sucré, attirent les oiseaux, particulièrement les grives qui s'en délectent. Ayant mangé la pulpe qui enveloppe les graines, l'oiseau se débarrasse de celles-ci en frottant son bec englué sur les branches des alentours. La graine germera en donnant une racine qui percera l'écorce et se soudera au bois. La floraison a lieu en mars-avril. Alors, un bon mouvement, le temps est propice.

SAUVERNY

Collectes. — Sur l'initiative de M. le Maire et de la Municipalité, une collecte faite par deux charmantes jeunes filles du village, au profit des malheureux réfugiés espagnols, a produit la coquette somme de 276 fr. 75.

Remerciements à la population et aux deux dévouées quêteuses.

— A l'issue d'une réunion-fondue de la Société de Fruitière, une quête faite au bénéfice de la Société du Sou des écoles, a produit la somme de 43 francs.

Merci aux donateurs.

GRILLY

Funérailles. — Mardi matin, ont eu lieu, à Grilly, les obsèques de M. Gaston Briffoud, décédé à l'hôpital d'Aix-les-Bains, à l'âge de 31 ans.

Ce jeune homme, employé à la S.N.C.F. à la gare d'Aix, était le second fils de Mme Briffoud, qui fut chef de station à Grilly pendant près de 25 ans.

A la famille du regretté défunt, nous

ge du Moto-Club, Café de la Perle.

La clôture des engagements est fixée au 12 avril.

VESANCY

Et voici les feuilles d'impôts! — Les impôts de 1939 seront mis en recouvrement le 30 avril prochain. A ce sujet, la mairie a publié un état comparatif des impositions locales perçues au titre des contributions foncières, mobilière et patentes, en 1938 et en 1939.

Nous en donnons volontiers un relevé, qui permettra à chaque contribuable de calculer approximativement le montant de ses impositions prochaines, à condition toutefois que les bases de calcul de celles-ci soient restées sans modifications.

1938 : Part du département, 32.581 fr. ; part Chambre d'Agriculture, 218 fr. ; part de la commune, 4.171 fr.

1939 : Part du département, 34.440 fr. ; part Chambre d'Agriculture, 218 fr. ; part de la commune, 4.185 fr.

L'augmentation de la part du département (1.859 fr.) entraîne une augmentation de 5 % sur le montant de l'année dernière ; l'augmentation de la part de la commune n'est que de 14 fr. ; elle se réduira à quelques centimes pour les contribuables n'ayant eu aucun changement de cote.

Si, de 1937 à 1938, le montant total des impositions a augmenté de 2.155 fr., il n'accuse que 1.873 fr. de plus-value de 1938 à 1939.

ECHENEVEX

Attention! La fête du coquet village d'Echenevex, aura lieu les 30 avril et 1^{er} mai prochain. Qu'on se le dise!

Le programme paraîtra dans un prochain numéro.

Générosité. — Pour resserrer encore les liens d'une amitié qui s'est déjà souvent affirmée et se maintient en bonne forme, quelques chasseurs de notre société locale se sont réunis au restaurant Ruffieux, et à la fin du repas, ont eu l'excellente idée de faire en faveur du Sou des écoles une collecte qui a produit la somme de 25 fr.

Nos vifs remerciements.

CHEVRY

Ouverture des bains-douches. — Les

9 mars 1939

6 avril 1939

VESANCY

Publication de mariage. — Il y a publication de mariage entre Emile-François Sérignat, cultivateur, domicilié à Vesancy, et Suzanne-Joséphine Ducret, cultivatrice, domiciliée à Vesancy.

Avis. — Par arrêté municipal, la fermeture des poulaillers est réglementée à partir du 15 avril.

Vaccination. — Séance de révision, le mercredi 26 avril 1939, à 11 heures.

DIVONNE-LES-BAINS

Le corps du petit Bernard Hurni est retrouvé

Jeudi matin, M. Max Gribi, qui continuait avec ténacité, sur les bords de la Versoix, les recherches auxquelles il se livrait depuis le pénible accident, a eu la satisfaction de retrouver le corps du petit Bernard Hurni, à 200 mètres de l'usine électrique de Divonne, dans un petit affluent de la rivière, aux Terreaux de Crans.

MM. Hurni et Girod, père et oncle de l'enfant, qui se trouvaient à proximité, continuant également leurs recherches, ont reconnu, avec une émotion bien compréhensible, le corps de Bernard, qui se trouvait en bon état de conservation. C'était une légère consolation dans leur terrible malheur.

M. Paul Goudard, adjoint, et la gendarmerie de Divonne, ont procédé aux constatations légales.

Le corps de Bernard Hurni a été ramené à Gex, chez ses parents.

Les funérailles auront lieu samedi 22 avril, à 10 heures.

Nous renouvelons aux parents et à toute la famille, l'expression de nos bien vifs sentiments de condoléances, en adressant nos félicitations à M. Max Gribi pour le dévouement dont il a fait preuve dans les recherches qu'il a effectuées.

Déclarations d'ensemencements de blé et de terres labourables. — Les déclarations sont reçues à la mairie, du 15 avril au 15 mai.

Il sera donné récépissé sur un imprimé modèle n° 79, à l'exclusion de tout autre.

20 avril 1939

ment aux morts. Défilé.

A 12 h., banquet servi au restaurant « Divona », chez M. Alexis Grospiron, avec le menu suivant :

Hors-d'œuvre variés
Filet de bar Colbert
Volaille Maréchale
Fonds d'artichauts Favorites
Selle d'agneau Riviera
Salade
Glace Sultane
Fromage - Fruits
Vin et café

A 20 h. 30, grand bal à la salle des fêtes. Brillant orchestre.

T.S.F. — PHILIPS et toutes marques. BERTHOLON.

ECHENEVEUX

La fête locale. — Malgré le froid et un temps franchement mauvais, la fête d'Echeneveux a connu l'animation, grâce à la présence de la Société Musicale et de la Clique Gessienne, qui ont défilé dans le village et donné un concert dans la cour de l'école.

Le bal, conduit par l'orchestre Pernoud, a connu aussi le succès.

Voici la liste des numéros gagnants de la tombola d'Echeneveux :

299	348	64	50	179	988	683	99	371
56	985	680	197	738	341	364	666	11 216
983	769	999	471	441	229	140	49	755 102
756	591	882	435	987	608	928	796	615 847
224	802	18	452	476	200	627	592	139 516 339.

Les lots peuvent être retirés jusqu'au 10 mai. S'adresser au Café de la Mairie. Passé cette date, les lots resteront acquis à la société.

VESANCY

Don. — M. L. Reverchon, de Paris, natif de Vesancy, a fait don de 15 fr. 50 à nos écoles. Bien sincères remerciements.

Classement des chevaux. — La Commission militaire chargée du classement des chevaux, sera à Vesancy le mercredi 10 mai, à 8 h. 30, devant le local des pompes. Se reporter à l'affiche de convocation.

Don. — En souvenir de son mari décédé, Mme Vve Janin a versé la somme de 50 fr. à la compagnie des sapeurs-pompiers.

Vives condoléances et remerciements.

FLIES

Echo de la fête. — L'article publié la semaine dernière, sous une forme humoristique, contenait un peu de méchanceté.

Les jeunes ont raison de s'amuser, mais ils doivent respecter les personnes plus âgées, et ne pas essayer de les tourner en ridicule.

Car l'amusement devient alors excessif et déplacé.

Un témoin impartial.

AVOUZON

Fête patronale. — Comme il a été annoncé précédemment, c'est dimanche 7 mai, qu'aura lieu la grande fête patronale organisée par la jeunesse de notre village.

En voici le programme :

SAMEDI 6, à 20 heures. — Retraite aux flambeaux, par les « Intrépides ».

DIMANCHE 7, à 5 heures. — Réveil en fanfare.

A 11 heures. — Réception des invités. Tournée des bistrotts; apéritif offert aux demoiselles.

A 14 heures. — Défilé de la Société musicale « La Renaissance » de Crozet.

A 14 h. 30. — Réception de cette société au Cercle.

A 15 heures. — Grand concert (Tout le monde à l'écoute !)

A 16 heures. — Ouverture d'un grand bal champêtre dirigé par le réputé orchestre « Modern'Jazz »; plancher ciré Arthur Masson.

Attractions diverses de la maison Margotton.

LUNDI 8. — Continuation de la fête.

A 4 heures. — Tournée de caves chez les demoiselles.

A 6 heures. — Départ pour la cueillette des mugets.

A 16 heures. — Retour des « Intrépides ». Tirage du cabri.

A 19 heures. — Réouverture du bal avec le même orchestre au complet.

Amateurs de belle musique et de danse, rendez-vous tous à Avouzon ; vous y trouverez le meilleur accueil et en emporterez un bon souvenir.

Hyménée. — Samedi, a été célébré le mariage de Mlle Suzanne Ducret et de M. Emile-François Sérignat. Une quête faite à la mairie, a produit la somme de 150 francs, à répartir en parts égales entre les écoles de Vesancy et les compagnies de sapeurs-pompiers de Vesancy et de Gex.

Nous présentons nos vœux les plus sincères aux jeunes époux, et nos remerciements vont à tous ceux qui ont permis ces générosités aux sociétés locale et voisine ; et en particulier, un merci spécial pour nos écoliers.

Médaille militaire. — Nous apprenons avec plaisir que M. Marcel Venarre, cultivateur à Vesancy, a reçu la médaille militaire. Faisant partie de la classe 15, il fut soldat au 152^{me} d'infanterie. Sa belle conduite lui valut la Croix de guerre avec deux citations.

Cette nouvelle distinction est bien placée, et nous le félicitons bien sincèrement.

Remerciements. — M. Garçon, commandant la subdivision de sapeurs-pompiers de Vesancy, remercie Mme et M. Emile Sérignat, du don de 50 fr., part de la quête faite à la mairie, lors de leur mariage.

Croix-Rouge. — La vente des insignes de la Croix-Rouge, assurée cette année par Mlles Antoinette Saint-Martin et Fernande Benoit, a produit la somme de 61 francs.

Quêteuses et donateurs sont à féliciter de ce résultat.

GRILLY

Contre la diphtérie. — Des séances publiques de vaccination antidiphtérique dans les écoles, commenceront courant juin. Les parents recevront une notice pour chacun de leurs enfants. La retourner à la mairie, après signature.

SAUVERNY

Dons de mariage. — Au mariage de M. Marcel Joz-Roland et de Mlle Marguerite Trouillet, célébré le 29 avril 1939, en toute intimité, il a été versé à la caisse du Sou des écoles, la somme de 25 francs.

— A l'occasion de leur mariage, célébré

releve M. Dubois, dont l'arbitrage correct et impartial contentera les plus « râleurs ».

VESANCY

Journée de l'Infanterie. — Grâce aux efforts inlassables de Hotellier B., Python G., Tavernier R. et Crochat A., la vente d'insignes de cette journée, a produit 30 fr., envoyés au C. chèque postal 2.000, Lyon.

Merci encore.

Prestations. — Se faire inscrire pour les prestations, en mairie. Se munir de la feuille d'impôts.

ORNEX

Football. — Le dimanche 14 mai, Ornex F.C.O. se déplacera à Gex, pour y rencontrer Gex 1, en coupe Charquet.

Coup d'envoi à 15 heures.

Sont convoqués : Engel, Milghierina, Stampfli R., Deluermoz, Lachenal, Chevalley, Vacelet, Platier, Mymet, Schmidt, Stampfli E., Bossu, Martinet, Tercier, Falconnet.

GROZET

Collectes. — La quête effectuée le dimanche 30 avril, par les enfants des écoles, au profit de la Croix-Rouge Française, a produit la somme de 86 fr.

Celle effectuée à l'occasion de la Journée nationale de l'Infanterie française, a rapporté 50 francs.

Remerciements aux généreux donateurs et aux dévouées vendeuses et vendeurs.

CHEVRY

Don. — A l'occasion de son mariage avec Mlle Odette Blanc, institutrice à Chevry, M. Sautier a remis la somme de 50 fr. au Sou des écoles.

Nous le remercions de son geste, et souhaitons au nouveau ménage, bonheur et prospérité.

Fête de la Fanfare. — Huit jours nous séparent encore de la grande fête qu'organise annuellement la Société Musicale, et nous ne doutons pas qu'ils seront judicieusement employés, afin d'en assurer le plus beau succès.

La salle des fêtes sera magnifiquement décorée. L'orchestre du Kursaal de Genève, composé de cinq véritables virtuoses de la musique, placé dans un des superbes décors de la scène, fera la joie des

4 mai 1939

11 mai 1939

ront y prendre part. Prix d'inscription : 30 francs. Prière d'adresser les demandes à MM. Quayzin Georges et Scaya, de l'U. S.D.

VESANCY

Eclaireurs de France. — En juillet 1936, un groupe d'Eclaireurs de France avait campé près de la petite source, près du chemin forestier de la Vesancière.

Nous apprenons que 50 jeunes gens du groupe local Paris-Dupleix, vont revenir camper au même lieu, du 14 juillet au 16 août 1939.

L'excellent souvenir de leur précédent séjour, fait bien augurer de l'accueil qui leur sera réservé. Souhaitons un temps plus clément qu'en 1936 !

Le pèlerinage annuel de Notre-Dame de Riantmont. — Elle est là, coquette, innocente et jolie, tout simplement posée parmi les fleurs de nos monts, parmi le thym, le serpolet, à quelques pas des grands champs de bruyère et de cette magnifique forêt de sapins qui reste l'orgueil de Vesancy. Elle est là, fière de son nouveau clocher qui, tel un doigt, darde sa flèche vers le ciel bleu, qu'elle indique au croyant et au touriste.

Le chaud soleil l'auréole de tous ses feux, lui faisant une magnifique parure d'ors et de lumières.

Notre-Dame de Riantmont, dont la protection bienveillante s'étend au pays gessien tout entier, est prête à recevoir la foule des pèlerins qui se préparent à lui rendre visite pour le proche lundi de Pentecôte.

Elle compte cette année sur une foule plus nombreuse encore que les années précédentes, par suite des circonstances angoissantes que nous vivons, d'abord, et pour y fêter sa restauration, ensuite.

Il importe que chaque paroisse y délègue une imposante représentation, afin que 1939 soit marqué d'une pierre blanche dans le chapelet interrompu des pèlerinages à N.-D. de Riantmont.

C'est à un Rédemptionniste éminent, le Révérend-Père Evrard, qu'a été confié le soin de prêcher le sermon.

Sur son désir, comme aussi sur celui de l'ensemble des prêtres gessiens, il est instamment recommandé aux fidèles de se

joindre au cortège religieux, dès la sortie de l'église de Vesancy. Seules les personnes âgées qui ne peuvent suivre la marche de la procession, sont invitées à partir plus tôt, mais toutes les autres, les enfants en particulier, devront se ranger à leur place réservée.

A l'occasion du pèlerinage de Riantmont, la chorale paroissiale organise une petite kermesse dans le but de se procurer les fonds nécessaires à l'achat d'un harmonium. Une prière instante est faite auprès des pèlerins, afin qu'ils veuillent bien réserver aux organisateurs une petite obole. Outre une tombola très largement dotée, il y aura, dans l'après-midi, place du Château, des jeux et divertissements.

Tous pourront y prendre part, assurés qu'ils seront de retourner chez eux en toute facilité, puisqu'un important service de car fonctionnera toute la journée et dans toutes les directions.

L'ami des Arts.

SEGNY

Mariage et don. — A l'occasion du mariage célébré en mairie de Segny, entre M. Joseph-Auguste Dunand, de Gex, et Mlle Madeleine Cabel, de Segny, une quête a produit la somme de 302 francs, à répartir également entre le Sou des écoles de Gex et celui de Segny.

Avec nos vifs remerciements aux généreux donateurs, nous présentons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Fête des pompiers. — C'est donc dimanche 28 mai, et lundi 29, qu'aura lieu la fête des sapeurs-pompiers de Segny, dans le parc de notre maire, M. Miège.

Au programme, bal en plein air, sur plancher ciré Masson, avec l'orchestre « Modern'Jazz ». Ouverture à 17 h. 30. Tombola-surprise, roue de la bonne fortune, jeux divers. Buvette tenue par la Compagnie, avec gâteaux et consommations de premier choix.

Bon accueil est réservé à tous les danseurs et danseuses des environs. Venez donc tous à Segny dimanche, avec le beau temps, et vous serez les bienvenus.

CESSY

Aux paroissiens de Cessy, Segny, Eche-

25 mai 1939

Gessien, un lot valeur 150 fr.

Au Cinéma François. — Samedi et Dimanche 11 Juin, en soirée: « Le Tigre du Bengale » et « Le Tombeau hindou ». Les deux plus grands films français d'aventures réalisés à ce jour.

CESSY

Avis de la mairie. — La vente des foins et regains du pré aux Sources, situé sur la commune de Gex, aura lieu à la mairie de Cessy, le dimanche 11 juin 1939, à 14 heures.

VESANCY

Conseil municipal. — Dans sa séance du 2 juin, le Conseil a pris les décisions suivantes :

1° Approuve le compte administratif 1938;
2° Etablit le budget additionnel 1938;
3° Régularise les excédents de dépenses de l'exercice 1938;

4° Donne un avis favorable, sous réserve formelle des applications de la convention franco-suisse et des prestations maternité des assurances sociales, à une demande d'assistance aux femmes en couches;

5° Donne un avis favorable à un changement d'assistance à un vieillard, en vue de son hospitalisation;

6° Donne un avis favorable à une demande d'allocation militaire;

7° Prend connaissance de l'état d'avancement des formalités d'établissement du projet des eaux;

8° Donne un avis favorable à l'achat du logement Métrol;

9° Considérant que, raisonnablement, la commune ne peut s'engager à assurer seule l'indemnité annuelle de 3.000 fr. pour un seul voyage journalier de l'autobus postal, alors que les autres communes sont desservies par 2 services journaliers presque entièrement aux frais de l'Administration, maintient son désir de se voir desservir dans les mêmes conditions d'horaire et de participation financière, que les communes du circuit rural automobile de Gex;

10° Accorde un secours à deux indigents.

Aménagement de la route forestière de la Gouille. — Dans sa séance du 2 juin, le Conseil municipal a décidé l'élargissement et l'empierrement du chemin forestier de la Gouille, c'est-à-dire le chemin longeant les parcelles A, B, C, D, E, de la 2^{me} série de futaie de Vesancy, et a voté un crédit de 7.000 fr.

Les coupes de futaie de la 1^{re} série,

femmes en couches;

5° Donne un avis favorable à un changement d'assistance à un vieillard, en vue de son hospitalisation;

6° Donne un avis favorable à une demande d'allocation militaire;

7° Prend connaissance de l'état d'avancement des formalités d'établissement du projet des eaux;

8° Donne un avis favorable à l'achat du logement Métrol;

9° Considérant que, raisonnablement, la commune ne peut s'engager à assurer seule l'indemnité annuelle de 3.000 fr. pour un seul voyage journalier de l'autobus postal, alors que les autres communes sont desservies par 2 services journaliers presque entièrement aux frais de l'Administration, maintient son désir de se voir desservir dans les mêmes conditions d'horaire et de participation financière, que les communes du circuit rural automobile de Gex;

10° Accorde un secours à deux indigents.

Aménagement de la route forestière de

la Gouille.

— Dans sa séance du 2 juin, le Conseil municipal a décidé l'élargissement et l'empierrement du chemin forestier de la Gouille, c'est-à-dire le chemin longeant les parcelles A, B, C, D, E, de la 2^{me} série de futaie de Vesancy, et a voté un crédit de 7.000 fr.

Les coupes de futaie de la 1^{re} série, exercice 1939, ainsi que celles de nombreuses années suivantes, sont destinées à être vidangées par cette route. Il était donc de bonne précaution de prévoir l'utilisation aussi intense que possible, par les camions venant au grand chargeoir de la parcelle A, de ce tronçon remis en état et élargi.

Nous ne manquerons pas de souligner l'intérêt primordial que la commune retirera de ces importants travaux, ceux-ci favorisant l'exploitation de nos forêts.

Sapeurs-pompiers de Vesancy. — Le 4 juin 1939, à l'issue d'une manœuvre de vérification des bornes d'incendie, nos pompiers se sont réunis à la mairie et ont décidé, pour cette année, de faire leur banquet annuel lors d'une sortie en car à Petit-Bornand, le 18 juin.

Les personnes qui désireraient accompagner la Compagnie, se feront inscrire chez M. Garçon.

Un avis ultérieur précisera le prix de l'excursion et le détail du menu.

8 juin 1939

de 20 fr. aux sapeurs-pompiers.
Nos bien vifs remerciements.

VESANCOY

Colonies de vacances. — La vente des cartes postales au profit des colonies de vacances, a été, comme chaque année, bien accueillie par notre population.

Cinq des garçons de notre 1^{re} classe, ont placé 50 cartes, et les 50 fr. recueillis furent envoyés au Comité départemental. L'accusé de réception de cette collecte est affiché dans la grille communale.

Merci bien sincèrement.

Tournée du contrôleur. — Le contrôleur des Contributions directes, sera en mairie, le mercredi 21 juin prochain, à 14 h., pour la tournée générale de révision annuelle des bases des diverses contributions.

Sortie des sapeurs-pompiers. — Voici les détails complémentaires de cette sortie qui, rappelons-le, aura lieu après-demain. Départ à 8 h. 30, devant la mairie; à l'aller, on passera par Bonneville; au retour, le circuit traversera La Roche. A midi, l'Hôtel Bellevue, du Petit Bornand, servira le banquet suivant :

Hors-d'œuvre variés
(Jambon du Pays, Saucisson d'Arles, Beurre)
Asperges mayonnaise
Truites meunière
Gigot de mouton
Petits Pois à la Française
Poulet de Bresse rôti
Pommes nouvelles, salade de saison
Fromages assortis
Dessert
Meringues Chantilly
Coupe de fruits

Tous les participants à cette sortie sont assurés d'une bonne journée, qui sera encore meilleure si le temps veut bien sourire.

FERNEY-VOLTAIRE

Décès de M. Paul BRAMEREL

Adjoint au Maire

Président du Syndicat d'Initiative

Au moment de mettre sous presse, une pénible nouvelle nous parvient, celle de

precises.

VESANCOY

Conseil municipal. — Dans sa séance du 15 juin 1939, le Conseil :

- 1° Etablit le budget vicinal de l'exercice 1940;
- 2° Arrête la liste de proposition des classificateurs à désigner en vue de la révision exceptionnelle des évaluations foncières;
- 3° Adopte intégralement le projet des eaux dressé par M. Benoit-Janin, décide de faire face à cette dépense par les ressources de l'indemnité zonienne; demande l'ouverture de l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux, et sollicite une subvention;
- 4° Demande l'autorisation de vendre des feuillus et résineux déperissants situés sur la Vesancière (enclave non soumise au régime forestier);
- 5° Décide l'aménagement de la cheminée de l'église.

SEGNY

Avis. — Les jeunes gens désirant adhérer à la Société de Jeunesse de Segny, devront se présenter à la salle de réunions, le mardi 27 juin, à 20 h. 30.

GRILLY

Succès scolaire. — Les cinq élèves de notre école publique, présentés au certificat d'études, ont subi avec succès les épreuves de l'examen à Gex, le lundi 19 juin.

Aux jeunes lauréats : Marie-Louise Blanc, Georgette Ploujoux, Alexis Barbezat, Eugène Bernard et Gaston Lachenal, nos bien vifs compliments.

Ces bons élèves recevront chacun, du Sou des écoles, un prix de 50 francs.

Les fêtes du Solstice d'été au Temple du Soleil à Mourex-Grilly. — Depuis mardi 20, nous sommes entrés dans la période du Solstice d'été, qui prend fin le 25 juin.

C'était, il y a quelques milliers d'années, une des deux plus grandes fêtes druidiques du pays, avec celle du Solstice d'hiver.

La première, en effet, était la fête du printemps, de la renaissance universelle, de la génération et du mariage, la fête des conceptions heureuses; l'autre, celle du Solstice d'hiver, était la fête du gui célébrée pendant la nuit la plus longue de l'année, la Nuit-Mère, qui marquait à la fois le retour des âmes sur la terre et leur vie immortelle, et le recommence-

15 juin 1939

22 juin 1939

VESANCY

La fête patronale. — La fête patronale de Vesancy, qui devait avoir lieu le dernier dimanche de juillet, sera reportée, par suite du festival de musique qui se tiendra à Gex à cette date, au dimanche 6 août. Les jeunes gens de la localité qui désirent participer à son organisation, sont invités à la réunion qui aura lieu à la salle des fêtes, le dimanche 2 juillet, à 11 h. 15.

SEGNY

Certificat d'études. — Ont réussi à l'examen à Gex: Adrien Masson, Suzanne Fournier, Marcelle Détry.

Félicitations à ces élèves studieux.

Sou des écoles. — Le Sou des écoles de Segny verse la somme de 25 fr. au livret de Caisse d'épargne des trois élèves ayant obtenu leur certificat d'études.

Don. — M. Masson Jules a fait don, au Sou des écoles, de la somme de 50 fr., à l'occasion du succès de son fils Adrien, au C.E.P.E.

Nos sincères remerciements.

Bureau de bienfaisance. — Ont été nommés membres de la Commission administrative du bureau de bienfaisance: MM. Masson Arthur et Golliet Joseph, à Segny.

Conseil municipal. — Dans sa dernière réunion, le Conseil a décidé, par mesure d'hygiène, de faire canaliser les eaux de vidange des fontaines, en bordure du chemin vicinal n° 2.

Intéressante découverte. — En creusant une fosse devant la maison Chevrier (anciennement maison Blanc), des ouvriers ont mis à jour trois tombeaux de pierre, datant d'une époque très reculée et contenant des ossements assez bien conservés.

DIVONNE-LES-BAINS

Le D^r PROBY, yeux, nez, gorge, oreilles, agents physiques, reçoit lundi et jeudi, de 2 à 6 heures, « Le Petit Abri ». Tél. 93.

T.S.F. — PHILIPS et toutes marques. BERTHOLON.

Le Cabinet dentaire Aug. LAMBOSSY et H. JORDAN est transféré, dès le 1^{er} juillet, immeuble de la Caisse d'Epargne de Nyon.

Demandez le nouveau Petit Larousse illustré. Papeterie du « Petit Gessien ».

VESANCY

Sortie scolaire. — Et il faisait beau temps..., voilà ce qui donne à toute sortie scolaire un cachet de gaieté, de bonne humeur, et qui permet de régler rapidement les petits incidents créés par le déplacement de nos 50 participants.

Un car décapotable, que onaque année précédente on avait tant désiré, nous fait admirer les beaux paysages du Jura. Lons-le-Saunier! visite de la Fromagerie Bel, visite intéressante, la minutie des nombreuses machines nous étonne. Pour que notre goût emporte le même souvenir que notre vue, la Direction nous a régala d'un petit fromage, en effet, « bel et bon ».

Les Salines de Franche-Comté montrent la même obligeance à nous recevoir; ici, le principe de la fabrication est simple et nos yeux se reposent sur les tas de sels, aux reflets étincelants. Avouons pourtant que nous n'avons pas profité du souvenir gustatif si bien à notre portée!

Un tour en ville et nous voilà vite aux Grottes si réputées de Baume-les-Messieurs. Accueil très réservé de l'Hôtel des Grottes et des Roches. Pourtant, la clientèle scolaire, pour qui sait la favoriser en acceptant une petite gêne, n'est pas la plus mauvaise! Enfin, tout s'arrange et dans un cadre de verdure, chacun fait honneur à son repas.

Et c'est la visite des Grottes! Spectacle enchanteur, visions étonnantes, allant de surprise en surprise; cette merveille franc-comtoise a satisfait tout le monde et a presque rendu le sourire au payeur, qui l'avait perdu en entrant!!

Un contre-temps imprévu nous oblige à changer de car et d'itinéraire: il était en effet plus sage d'assurer le retour de la caravane que de risquer la panne sèche en pleine campagne; tant pis pour le retard horaire.

Nous voici sur le retour et, à St-Laurent, M. Saint-Martin Joseph, conseiller municipal, qui accompagnait les enfants, offre aux écoliers des bouteilles de bière et de limonade, qui furent particulièrement bienvenues!! Merci bien sincèrement pour ce geste si opportun.

Et c'est le retour par St-Cergues, retour tardif, qui ne nous a pas permis, à 10 minutes près, de contempler le soleil couchant sur les Alpes.

Notre promenade 1939 laissera, elle aussi, de vivaces souvenirs. Qu'il nous soit permis de remercier le Conseil municipal qui assura la sortie, M. Saint-Martin pour sa gentillesse, et les donateurs qui, par leur générosité, ren-

près, de contempler le soleil couchant sur les Alpes.

Notre promenade 1939 laissera, elle aussi, de vivaces souvenirs. Qu'il nous soit permis de remercier le Conseil municipal qui assura la sortie, M. Saint-Martin pour sa gentillesse, et les donateurs qui, par leur générosité, rendent la promenade encore plus attrayante par la possibilité de frais supplémentaires.

Avancement. — C'est avec plaisir que nous avons appris la nomination à la 2^e classe de sa fonction, de M. Définod Emile, garde-forestier.

Nos félicitations bien sincères à ce consciencieux représentant de l'Administration des Eaux et Forêts.

Vente communale. — Après délibération dûment approuvée, la Commune vendra, dimanche prochain 9 Juillet, à 15 heures, en mairie, un lot de feuillus provenant de la Vesancière (non soumise au régime forestier).

Fête du 14 Juillet. — Elle aura lieu vendredi matin, avec le concours de la Municipalité et la participation des Ecoles. A l'issue de la fête, une collation sera offerte aux enfants.

DIVONNE-LES-BAINS

Le Docteur PROBY, Agts Physiques, Yeux, Nez, Gorge, Oreilles, sera absent le Jeudi 6 Juillet. Reçoit : Lundi 10, Jeudi 13, de 2 à 6 heures et à partir du Lundi 17 Juillet, tous les jours, de 4 à 8 h. Le Petit Abri, téléph. 93.

Cinéma-Théâtre des Bains. — Vendredi 7, Samedi 8 et Dimanche 9 Juillet, Jeanette Mac Donald, Nelson Eddy et John Barrymore dans « Le Chant du Printemps ». Prochainement, en attraction, sur scène, « Les Fratellini », les célèbres clowns.

Tirage de l'emprunt de 400.000 francs. — Sont sortis à l'échéance du 1^{er} Juillet 1939, les numéros suivants :

238	652	94	621	754	546	713	379	61	627
644	393	256	558	762	27	550	392	299	377
314	653	406	101	85	400	82	452	646	359
18	698	200	496	663	783	703			

Succès aux examens. — Nous avons appris avec plaisir que M. Auguste Grevaz a passé avec succès les épreuves d'agent

nos sincères condoléances.

VESANOY

Révision de l'évaluation de la propriété bâtie. — Aux termes du décret-loi du 14 juin 1938 et de l'arrêté ministériel du 14 mai 1939, les propriétaires d'immeubles bâtis, loués en tout ou en partie, doivent déclarer, avant le 1^{er} septembre et en se plaçant à la date du 1^{er} août 1939, le nom des locataires de chaque immeuble, le montant du loyer payé par chacun d'eux, et la consistance des locaux loués.

La déclaration s'étend aux locaux vacants, ainsi qu'aux locaux occupés à titre gratuit ou par le déclarant lui-même.

Se renseigner en mairie, où l'on rapportera les feuilles de déclaration et notices explicatives, distribuées à chaque intéressé.

Les Eclaireurs de France. — Un premier contingent de 34 scouts des Eclaireurs de France, s'est installé, comme nous l'avions précédemment annoncé, dans les parages de la source du Mont. Un deuxième contingent de 21 scouts arrivera le 21 prochain.

Cordiaux souhaits de bienvenue à cette intéressante jeunesse, qui réunira des éclaireurs de quatre nations.

Fête du 14 Juillet. — Vendredi 14 juillet, à 10 h. 30, a eu lieu, à la salle des fêtes, la commémoration de la fête nationale. M. Mattrat, maire, présidait, assisté de MM. Garçon et Jacquet, conseillers municipaux.

Les enfants interprétèrent « Le Chant du Départ » en lever de rideau, puis d'autres chants et monologues se succédèrent. La Marseillaise d'Edgar Quinet, et les couplets de Rouget de l'Isle, repris par les personnes présentes, terminèrent cette fête.

Dans la salle de classe, une collation fut offerte aux participants de cette fête, qui montrèrent autant d'entrain à table qu'ils avaient mis de cœur à interpréter le programme de cette commémoration.

Le soir, les musiciens habitant notre localité, renforcés par quelques amis de Gex, firent un défilé dans l'agglomération et donnèrent deux concerts applaudis, l'un dans le haut, l'autre dans le

6 juillet 1939

Dans la salle de classe, une collation fut offerte aux participants de cette fête, qui montrèrent autant d'entrain à table qu'ils avaient mis de cœur à interpréter le programme de cette commémoration.

Le soir, les musiciens habitant notre localité, renforcés par quelques amis de Gex, firent un défilé dans l'agglomération et donnèrent deux concerts applaudis, l'un dans le haut, l'autre dans le bas du village. Nous les en remercions bien sincèrement.

Terminons en annonçant que la vente des Bleuets, organisée ce jour national, a produit 45 fr. 50. Merci.

La fête patronale. — La fête patronale de Vesancy, qui s'inscrit au calendrier le 6 août, c'est-à-dire après la Fête des Fleurs de Divonne et le Festival musical de Gex, se doit de terminer en beauté ce trio de manifestations chorégraphiques estivales.

Elle ne cédera en rien à ses devancières pourtant bien réussies. Trois sociétés viendront rendre visite à notre village à cette occasion : la Société Musicale de Gex, la Clique Gessienne et la Clique Divonnaise. Le Comité songe d'ailleurs à inviter d'autres groupements, et leur acceptation est probable.

Le bal en plein air se tiendra, comme habituellement, à l'ombre du vieux château.

Une tombola-souscription est ouverte. Les numéros gagnants (1 sur 10) donneront droit uniformément à un joli pot « Souvenir de Vesancy ». La population de Vesancy saura réserver aux jeunes gens qui leur offriront des billets, le meilleur accueil.

CHEVRY

Echo du 14 Juillet. — C'est par un temps splendide, que la fête nationale, faisant écho aux grandioses manifestations qui se sont déroulées dans toute la France, a été célébrée à Chevry.

Toutes les sociétés locales : écoles, pompiers, fanfare, etc., s'étant réunies devant le monument aux morts, c'est en l'honneur de ceux-ci que la fête commença par l'ouverture du ban, sonné par la Clique. Ce fut ensuite le dépôt de nombreuses gerbes apportées par les enfants des écoles et plusieurs personnes. La sonnerie « Aux Champs », suivie d'une minute de silence, et enfin La Marseillaise enlevée avec brio

VESANCOY

La fête patronale. — La fête patronale de Vesancy, qui se tiendra les 5, 6 et 7 août, est assurée, si le soleil veut bien lui sourire, du succès le plus complet.

Nous avons déjà dit que le Comité d'organisation s'était assuré la participation de la Société Musicale de Gex et des cliques de Gex et de Divonne. Nous avons le plaisir de faire connaître aux amis de Vesancy, que le groupe d'Eclaireurs de France qui campe en Riantmont, sera lui aussi de la fête.

Ses membres participeront, en effet, à tous les défilés et se produiront dans diverses démonstrations dont le public pourra apprécier l'intérêt et la qualité.

On conçoit dès lors qu'avec une telle collaboration, le Comité de la fête ait eu toute facilité pour établir un programme attrayant. Quoi qu'il en soit, la fête patronale de Vesancy s'annonce magnifique. Elle ne cédera en rien à ses devancières.

En voici le programme :

SAMEDI 5, à 21 heures. — Retraite aux flambeaux, avec la participation de la Clique de Divonne et les Eclaireurs de France du groupe Paris-Dupleix.

A 21 h. 15. — Concert par la Clique de Divonne.

A 21 h. 45. — Feux de camp, place du Château, par les Eclaireurs.

DIMANCHE 6, à 5 heures. — Réveil en fanfare.

A 11 h. 30. — Apéritif offert par le Comité.

A 14 h. 30. — Défilé avec la participation de la Société Musicale, de la Clique de Gex et des Eclaireurs de France.

A 14 h. 45. — Concerts par la Société Musicale et la Clique de Gex.

A 16 h. 30. — Chants, saynètes et danses, par le groupe Paris-Dupleix des Eclaireurs de France.

A 17 h. 30. — Ouverture du grand bal en plein air, sur plancher Masson.

LUNDI 7, à 15 heures. — Tirage de la souscription-tombola.

A 20 heures. — Grand bal, salle des fêtes.

Dons. — Il a été versé pour nos écoles : 5 fr., par le cirque de passage le 21 dernier ; 4 fr., par M. Trolliet, qui est rentré en possession d'un vêtement perdu ; 10 fr., par un touriste anonyme.

Merci à tous, qui, pour des raisons diverses, pensent à nos écoliers.

20 juillet 1939

Divonne.

A 21 h. 45. — Feux de camp, place du Château, par les Eclaireurs.

DIMANCHE 6, à 5 heures. — Réveil en fanfare.

A 11 h. 30. — Apéritif offert par le Comité.

A 14 h. 30. — Défilé avec la participation de la Société Musicale, de la Clique de Gex et des Eclaireurs de France.

A 14 h. 45. — Concerts par la Société Musicale et la Clique de Gex.

A 16 h. 30. — Chants, saynètes et danses, par le groupe Paris-Dupleix des Eclaireurs de France.

A 17 h. 30. — Ouverture du grand bal en plein air, sur plancher Masson.

LUNDI 7, à 15 heures. — Tirage de la souscription-tombola.

A 20 heures. — Grand bal, salle des fêtes.

Dons. — Il a été versé pour nos écoles :

5 fr., par le cirque de passage le 21 dernier ; 4 fr., par M. Trolliet, qui est rentré en possession d'un vêtement perdu ; 10 fr., par un touriste anonyme.

Merci à tous, qui, pour des raisons diverses, pensent à nos écoliers.

Accident. — Vendredi 21, après-midi, un accrochage s'est produit au virage du Moulin, entre un camion d'une minoterie d'Annecy, et une voiture appartenant à M. Lahure, de Paris. Dégâts matériels seulement, constatés par huissier.

Fête des Scouts. — Pour remercier la population, le groupe Paris-Dupleix des Eclaireurs, organise, dimanche 30 juillet, à 15 heures, une séance récréative à la salle des fêtes. Chants mimés, scènes avec costumes, partie musicale qui avaient été interprétés à Paris lors de la fête d'hiver, seront présentés. Entrée gratuite.

Par ailleurs, les scouts ont promis leur concours pour la fête patronale du 6 août : un feu de camp le samedi soir, une participation au défilé du dimanche et une démonstration de mouvements sur le podium.

Inauguration du camp scout. — Dimanche dernier, le camp des Eclaireurs de France a inauguré les installations de plein air, vers la source du Mont. La population, toujours intéressée par les démonstrations de cette sympathique jeunesse, s'était rendue nombreuse au point de rassemblement. Le commissaire local,

M. Lahure, remercia la population, et en particulier MM. Matrat, maire ; Garçon et Jacquet, conseillers municipaux ; Mme et M. Baillet, instituteurs, pour leur accueil.

Malheureusement, l'orage de lundi a fait du dégât au camp.

GRILLY

Avis aux propriétaires. — Aux termes du décret-loi du 14 Juin 1938 et de l'arrêté ministériel du 10 Mai 1939, relatifs à la révision exceptionnelle des évaluations foncières, les propriétaires d'immeubles bâtis, loués en tout ou en partie, doivent déclarer avant le 1^{er} Septembre 1939 et en se plaçant à la date du 1^{er} Août 1939, le nom des locataires de chaque immeuble, du loyer payé et la consistance des locaux loués. La déclaration s'étend aux locaux vacants ainsi qu'aux locaux occupés par le déclarant lui-même. La déclaration comportera, pour chaque immeuble, la rédaction de deux formules différentes, qui seront distribuées aux intéressés par les soins de la Mairie.

Pour les immeubles non loués, c'est-à-dire occupés en totalité par leurs propriétaires, ces derniers, qui n'ont pas à remplir la formule n° 1, sont instamment priés d'établir la formule n° 2. Une notice explicative sera mise à la disposition de chaque propriétaire.

FERNEY-VOLTAIRE

Dans la Légion d'honneur. — Nous apprenons avec plaisir la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, dans la promotion du 14 Juillet, de M. Albert Verboud, ancien percepteur à Ferney, actuellement percepteur à Pantin (Seine).

Cette nouvelle réjouira les très nombreux amis que M. Verboud compte dans le Pays de Gex. Nous présentons au nouveau promu nos sincères félicitations.

Nécrologie. — C'est avec tristesse que nous apprenons le décès, survenu dans une clinique de Paris, où elle avait subi une intervention chirurgicale, de Mme Veuve Marie Pasquet, née Gauchat.

Originaire de Ferney, qu'elle avait quitté depuis deux ans seulement, Mme Pasquet, veuve de guerre, jouissait de l'estime générale.

27 juillet 1939

VESANCY

La fête patronale. — Retardée à cause du Festival musical de Gex, la fête patronale de Vesancy se déroulera samedi, dimanche et lundi, selon un programme qui donnera complètement satisfaction à la population, à ses invités et aux nombreuses personnes qui feront de notre village le but de leur promenade en ces trois jours. Si le soleil veut se montrer clément, la fête sera belle, ne le cédant en rien à ses devancières.

Il importe cependant que la population réponde à l'effort fait par le Comité d'organisation et la Municipalité. Chacun se doit de décorer, de pavoiser sa maison. Ceux qui ont vu l'effet produit, dimanche dernier, à Gex, par une débauche de guirlandes, comprendront combien notre pittoresque village pourrait être joli si on prenait peine à le parer de sapins et de drapeaux.

Toutes les sociétés invitées seront de la fête : « La Zonienne » de Divonne, la Clique et la Société Musicale de Gex, les Eclaireurs de France du groupe Dupleix. Cependant, nous apprenons, en dernière heure, qu'il est possible que la Clique de Divonne nous rende visite, non pas samedi soir, mais dimanche après-midi, se joignant alors au défilé des autres sociétés. Celui-ci, qui rassemblera ainsi 100 musiciens et 50 scouts, ne manquera pas d'être impressionnant. Ajoutons que la population est instamment priée de se joindre aux cortèges.

Comme annoncé, on dansera en plein air, sur le plancher Masson, de 200 m², à l'ombre du vieux château féodal de Vesancy. La population flottante de notre région, ne manquera d'y trouver un curieux attrait.

Voici, sauf la modification possible annoncée plus haut, le programme de la fête :

SAMEDI 5, à 21 heures. — Retraite aux flambeaux, avec la participation de la Clique de Divonne et les Eclaireurs de France du groupe Paris-Dupleix.

A 21 h. 15. — Concert par la Clique de Divonne.

A 21 h. 45. — Feux de camp, place du Château, par les Eclaireurs.

DIMANCHE 6, à 5 heures. — Réveil en fanfare.

A 11 h. 30. — Apéritif offert par le Comité.

A 14 h. 30. — Défilé avec la participation de la Société Musicale, de la Clique de Gex et des Eclaireurs de France.

A 14 h. 45. — Concerts par la Société Musicale et la Clique de Gex.

A 16 h. 30. — Chants, saynètes et danses, par le groupe Paris-Dupleix des Eclaireurs de France.

A 17 h. 30. — Ouverture du grand bal en plein air, sur plancher Masson.

LUNDI 7, à 15 heures. — Tirage de la sous-

Au nom des écoliers, M. Baillet, instituteur, remercia les personnes présentes et les scouts ; puis il précisa le but du groupement des Eclaireurs de France.

Souhaitons à ceux-ci une heureuse fin de séjour, en attendant encore d'assister à leurs productions, samedi soir et dimanche, jours de vogue.

SEGNY

Fête patronale. — La fête patronale de notre coquet village, sera célébrée les 13 et 15 Août.

La Société Musicale et la Clique Gessienne prêtant leur concours, le succès le plus complet nous est assuré, si le soleil veut bien nous sourire.

FERNEY-VOLTAIRE

Funérailles. — Samedi, à 10 heures, ont eu lieu les obsèques de Mlle Hélène Rossi, décédée brusquement à l'âge de 35 ans.

Une nombreuse assistance a accompagné cette malheureuse jeune fille à sa dernière demeure.

L'après-midi, à 15 heures, la population ferneytienne faisait à Mme Vve Pasquet, née Marie Gauchat, d'imposantes funérailles.

Le deuil était conduit par les enfants de la défunte. De nombreux vases de fleurs et de superbes couronnes garnissaient le corbillard et remplissaient une voiture spéciale qui suivait le char funèbre.

Restée veuve des suites de guerre avec deux petits garçons en bas âge, Mme Pasquet avait su, par son travail et sa conduite, gagner l'estime générale.

Aux familles en deuil, nos condoléances.

Après le Festival. — La Fanfare de Ferney-Voltaire, très touchée de l'accueil qui a été fait à ses musiciens, à l'occasion du Festival de musique à Gex, remercie sincèrement Mlles Paulette Charretton et Emilia Tournier, leurs gracieuses demoiselles d'honneur, ainsi que MM. Saint-Oyant Louis et Féron, leurs dévoués commissaires, pour leur cordiale réception.

CROZET

Echos du Festival. — Le Comité de la Société Musicale de Crozet, adresse ses plus vifs remerciements à son sympathique commissaire, M. Mercier, pour la cordiale et chaleureuse réception dont elle a été l'objet lors du Festival de dimanche dernier.

Tous les compliments vont également aux charmantes demoiselles d'honneur et au Comité organisateur, pour la parfaite réussite de cette fête.

Fête musicale. — La fête du 27 août, organisée par « La Renaissance » de Crozet, est appelée à remporter un grand

fête : « La Zonienne » de Divonne, la Clique et la Société Musicale de Gex, les Eclaireurs de France du groupe Dupleix. Cependant, nous apprenons, en dernière heure, qu'il est possible que la Clique de Divonne nous rende visite, non pas samedi soir, mais dimanche après-midi, se joignant alors au défilé des autres sociétés. Celui-ci, qui rassemblera ainsi 100 musiciens et 50 scouts, ne manquera pas d'être impressionnant. Ajoutons que la population est instamment priée de se joindre aux cortèges.

Comme annoncé, on dansera en plein air, sur le plancher Masson, de 200 m², à l'ombre du vieux château féodal de Vésancy. La population flottante de notre région, ne manquera d'y trouver un curieux attrait.

Voici, sauf la modification possible annoncée plus haut, le programme de la fête :

SAMEDI 5, à 21 heures. — Retraite aux flambeaux, avec la participation de la Clique de Divonne et les Eclaireurs de France du groupe Paris-Dupleix.

A 21 h. 15. — Concert par la Clique de Divonne.

A 21 h. 45. — Feux de camp, place du Château, par les Eclaireurs.

DIMANCHE 6, à 5 heures. — Réveil en fanfare.

A 11 h. 30. — Apéritif offert par le Comité.

A 14 h. 30. — Défilé avec la participation de la Société Musicale, de la Clique de Gex et des Eclaireurs de France.

A 14 h. 45. — Concerts par la Société Musicale et la Clique de Gex.

A 16 h. 30. — Chants, saynètes et danses, par le groupe Paris-Dupleix des Eclaireurs de France.

A 17 h. 30. — Ouverture du grand bal en plein air, sur plancher Masson.

LUNDI 7, à 15 heures. — Tirage de la souscription-tombola.

A 20 heures. — Grand bal, salle des fêtes.

Permis de chasse. — Chasseurs, pensez à l'ouverture et pensez aussi au permis. Coût : 56 fr. 80. S'adresser obligatoirement en mairie.

Fête des Scouts. — Dimanche dernier, devant une salle comble, les Eclaireurs de France ont offert à la population une matinée récréative qui obtint un succès complet. Scènes comiques, chants, danses avec costumes, ont diverti le public. A l'entr'acte, M. Roland Lahure, chef scout, remercia les habitants de Vésancy. Une quête faite au profit de la promenade scolaire a produit 81 fr. 10, auxquels il faut ajouter un don personnel de 15 fr., de M. Maurice Lahure, commissaire local à Paris, et une collecte faite parmi les scouts, qui a produit 30 fr. Total : 126 fr. 10.

Aux généreux donateurs et dévoués petits quêteurs, merci.

THOIRY

Pèlerinage - excursion du Reculet. — Comme les années précédentes, un pèlerinage-excursion à la Croix du Reculet, le point le plus élevé de la chaîne du Jura, est organisé pour mardi 8 août. Une messe sera célébrée à 10 h. 30, au pied de la Croix, et une grande affluence venant de toutes les vallées et de tous les plateaux, ainsi que de Suisse, est prévue.

Tous les touristes, estivants, y sont invités.

Nous espérons que les Hommes de l'Union Catholique du Pays de Gex, en particulier, s'arrangeront pour disposer de ce jour et faire cette excursion en commun. Malheureusement, chacun devra compter sur lui-même pour assurer sa subsistance, ce qui n'empêchera pas qu'il y aura sans doute « de la goutte à boire là-haut ».

Afin de faciliter ce pèlerinage-excursion, un car partira de Gex à 5 h. 15, pour Thoiry, d'où la montée en groupe se fera du puits Mathieu, vers 6 heures, sauf mauvais temps. Toutefois, ce car ne partira que s'il y a un minimum de 25 places occupées, à 10 fr. aller et retour. Prière de se faire inscrire au bureau des cars.

Des dispositions seront prises pour le retour, par le même itinéraire, dès 19 h. 30, à Thoiry.

Le Comité du Reculet.

Gabinet dentaire M. GONNET, fermé les vendredis 4 et 11 Août. Réouverture le 18 Août.

Après le Festival. — Les membres de « L'Echo du Reculet », fanfare de Thoiry, très touchés de la magnifique et si cordiale réception qui leur a été réservée à l'occasion du Festival de dimanche dernier, expriment à leur sympathique commissaire, M. Gavaggio, leurs bien sincères remerciements, de même qu'à MM. Pelloux et Laurent, et aux gracieuses demoiselles d'honneur : Mlles Jacquet et Girardy.

Consultation de nourrissons. — Prochaine séance, salle de la mairie de Thoiry, vendredi 4 courant, à 15 heures.

SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Echo du Festival. — La fanfare de St-Jean-de-Gonville est rentrée enchantée de l'accueil chaleureux reçu à Gex, dimanche dernier, à l'occasion du Festival de musique.

Notre société remercie tout particulièrement ses gracieuses et charmantes de-

Au nom des écoliers, M. Baillet, instituteur, remercia les personnes présentes et les scouts ; puis il précisa le but du groupement des Eclaireurs de France.

Souhaitons à ceux-ci une heureuse fin de séjour, en attendant encore d'assister à leurs productions, samedi soir et dimanche, jours de vogue.

SEGNY

Fête patronale. — La fête patronale de notre coquet village, sera célébrée les 13 et 15 Août.

La Société Musicale et la Clique Gessienne prêtant leur concours, le succès le plus complet nous est assuré, si le soleil veut bien nous sourire.

FERNEY-VOLTAIRE

Funérailles. — Samedi, à 10 heures, ont eu lieu les obsèques de Mlle Hélène Rossi, décédée brusquement à l'âge de 35 ans.

Une nombreuse assistance a accompagné cette malheureuse jeune fille à sa dernière demeure.

L'après-midi, à 15 heures, la population ferneytienne faisait à Mme Vve Pasquet, née Marie Gauchat, d'imposantes funérailles.

Le deuil était conduit par les enfants de la défunte. De nombreux vases de fleurs et de superbes couronnes garnissaient le corbillard et remplissaient une voiture spéciale qui suivait le char funèbre.

Restée veuve des suites de guerre avec deux petits garçons en bas âge, Mme Pasquet avait su, par son travail et sa conduite, gagner l'estime générale.

Aux familles en deuil, nos condoléances.

Après le Festival. — La Fanfare de Ferney-Voltaire, très touchée de l'accueil qui a été fait à ses musiciens, à l'occasion du Festival de musique à Gex, remercie sincèrement Mlles Paulette Charreton et Emilia Tournier, leurs gracieuses demoiselles d'honneur, ainsi que MM. Saint-Oyant Louis et Féron, leurs dévoués commissaires, pour leur cordiale réception.

CROZET

Echos du Festival. — Le Comité de la Société Musicale de Crozet, adresse ses plus vifs remerciements à son sympathique commissaire, M. Mercier, pour la cordiale et chaleureuse réception dont elle a été l'objet lors du Festival de dimanche dernier.

Tous les compliments vont également aux charmantes demoiselles d'honneur et au Comité organisateur, pour la parfaite réussite de cette fête.

Fête musicale. — La fête du 27 août, organisée par « La Renaissance » de Crozet, est appelée à remporter un grand

mons de l'ouvrage.
S'adr. au b. d. j.

JE CHERCHE A ACHETER

FERME pour tenir 8 à 12 vaches toute l'année, domaine de montagne pas exclu. Faire offre et prix à M. E. Louis, maison Périllat Saint-Ange, à Reignier (Hte Savoie)

A VENDRE

grand lavabo commode, 2 tables, ronde et carrée. S'adr. à M. Léon Jacquier, à Ferney-Voltaire.

A VENDRE

une **MOTO** de 4 cv. S'ad. chez M. Schambacher, à Moëns.

BONNE OCCASION

A VENDRE
FUSIL DE CHASSE, calibre 12 percussion centrale à chiens, étui, cartouches. S'adr. au b. d. j.

COMMUNE DE GRILLY

LOCATION DU DROIT DE CHASSE

Dimanche 13 août, à 14 h., salle de la Mairie, il sera procédé, par voie d'adjudication, à la location du droit de chasse sur les terrains communaux.
Le Maire, Eugène COURT.

aux enchères publiques des **MEUBLES** dépendant de la succession de M. CLERC, maison du défunt à CESSY.

Salle à manger noyer (Henri II), armoire ancienne, bahut, glace, guéridon, lits, ustensiles de cuisine, outils de jardinage, etc...

Au comptant, 20 % en sus.

Etude de M^e BERTHET, notaire à Ferney-Voltaire

DEUXIÈME AVIS

Suivant acte reçu par M^e Berthet, notaire à Ferney-Voltaire, le 10 juillet 1939, enregistré à Gex le 13 juillet 1939, folio 74, case 446, M. Jules-Alphonse LESCAZE, boulanger et Madame Julia-Carliste VANIER, son épouse, ont vendu à M. Henri-Jean-Émile DUBOUCHET et à son épouse Madame Germaine-Jeanne-Cécile JACQUEMIER, demeurant tous à Ferney-Voltaire, le fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie exploité par eux à Ferney-Voltaire, route de Meyrin.

Insertion au B. O. du 29 juillet 1939.

Oppositions dans les dix jours qui suivront la présente seconde insertion au domicile des acquéreurs.

Pour deuxième avis,
BERTHET, notaire.

ON DEMANDE UN DOMESTIQUE DE CAMPAGNE

sachant traire et conduire les chevaux.

S'adr. à M. Louis Bocquet, à Saint-Julien-en-Genevois.

Ecrire Tricotage de l'Est, 6, rue Pierre-Perrat, Metz (Moselle)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AIN

COMMUNE DE VESANCY

Travaux d'Alimentation en eau potable de la commune de VESANCY

Acquisition et dérivation des eaux des sources « de la Foulle Dumas » et du « Pré Piré » par cette commune.

Avis d'Enquête

Le Préfet de l'Ain, Chevalier de la Légion d'honneur,

En exécution du décret du 2 Mai 1936 (art. 82), modifié par le décret du 20 Août 1938, donne avis qu'une enquête, prescrite par son arrêté de ce jour, sera ouverte à la mairie de VESANCY, sur l'utilité publique des travaux, l'acquisition et la dérivation des sources ci-dessus visées, dont l'emprise est située sur le territoire de ladite commune.

A cet effet, un dossier sommaire sera déposé à la Mairie de VESANCY, pendant dix jours, soit du Lundi 7 Août 1939 au Mercredi 16 Août 1939 inclusivement, de 8 heures à midi et de 14 à 16 heures, pour que les habitants et les intéressés puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un

M. le Maire de Gex est nommé commissaire-enquêteur pour procéder en cette qualité et conformément aux dispositions prescrites à ladite enquête.

Bourg, le 28 Juillet 1939.

Le Préfet de l'Ain:

Signé, Georges BERNARD.

A CÉDER

Epicerie - Mercerie - Journaux

dépôt Messageries Hachette, poste essence et huiles pour autos, magasin d'angle, cuisine, 3 pièces le tout état neuf. Bon matériel, chif. 115.000 par an, frais généraux 5.000, bonne clientèle, situation unique dans chef-lieu de canton. Prix 25.000 fr.

M. LADNER, Coupy-Bellegarde (Ain).

MALADIES DES YEUX

NEZ, GORGE, OREILLES, LARYNX

D^r DUCLUZEAUX, de Nantua

14, Rue Lamartine, BELLEGARDE

Lundi après-midi
et Jeudi matin

BONNE OCCASION

AUTO Buick, excellent état, à vendre 3.000 francs. Rucher de Tutegnay.

ON DEMANDE

une **JEUNE FILLE** pour café

S'adr. au b. d. j.

Vente Mobilière

Le dimanche 6 août 1939, à 14 heures 30, il sera procédé, par le ministère de M^e Chevassus Alfred, greffier à Gex, à la vente aux enchères publiques des **MEUBLES** dépendant de la succession de M. CLERC, maison du défunt à CESSY.

Salle à manger noyer (Henri II), armoire ancienne, bahut, glace, guéridon, lits, ustensiles de cuisine, outils de jardinage, etc...

Au comptant, 20 % en sus.

Etude de M^e BERTHET, notaire à Ferney-Voltaire

DEUXIÈME AVIS

Suivant acte reçu par M^e Berthet, notaire à Ferney-Voltaire, le 10 juillet 1939, enregistré à Gex le 13 juillet 1939, folio 74, case 446, M. Jules-Alphonse LESCAZE, boulanger et Madame Julia-Cecilie VANIER, son épouse, ont vendu à M. Henri-Jean-Emile DUBOUCHET et à son épouse Madame Germaine-Jeanne-Cécile JACQUEMIER, demeurant tous à Ferney-Voltaire, le fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie exploité par eux à Ferney-Voltaire, route de Meyrin.

Insertion au B. O. du 29 juillet 1939.

Oppositions dans les dix jours qui suivront la présente seconde insertion au domicile des acquéreurs.

Pour deuxième avis,
BERTHET, notaire.

ON DEMANDE UN DOMESTIQUE DE CAMPAGNE

sachant traire et conduire les chevaux.

S'adr. à M. Louis Bocquet, à Saint-Julien-en-Genevois.

Tricotage voulant installer succursale dans région demande de suite

Façonniers

pour fabrication chaussettes et pull-overs à domicile. Travail assuré toute l'année par contrat. Machines en location et location-vente. Apprentissage gratuit.

Ecrire Tricotage de l'Est, 6, rue Pierre-Perrat, Metz (Moselle)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AIN

COMMUNE DE VESANCY

Travaux d'Alimentation en eau potable de la commune de VESANCY

Acquisition et dérivation des eaux des sources « de la Fouille Dumas » et du « Pré Piré » par cette commune.

Avis d'Enquête

Le Préfet de l'Ain, Chevalier de la Légion d'honneur,

En exécution du décret du 2 Mai 1936 (art. 32), modifié par le décret du 20 Août 1938, donne avis qu'une enquête, prescrite par son arrêté de ce jour, sera ouverte à la mairie de VESANCY, sur l'utilité publique des travaux, l'acquisition et la dérivation des sources ci-dessus visées, dont l'emprise est située sur le territoire de ladite commune.

A cet effet, un dossier sommaire sera déposé à la Mairie de VESANCY, pendant dix jours, soit du Lundi 7 Août 1939 au Mercredi 16 Août 1939 inclusivement, de 8 heures à midi et de 14 à 16 heures, pour que les habitants et les intéressés puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un

commissaire-enquêteur recevra à la mairie de VESANCY, pendant trois jours consécutifs, c'est-à-dire les 17, 18 et 19 Août 1939, et aux mêmes heures que celles ci-dessus indiquées, les déclarations des habitants et des intéressés, tant sur l'utilité publique des travaux projetés, que sur les conséquences de la dérivation des eaux.

M. le Maire de Gex est nommé commissaire-enquêteur pour procéder en cette qualité et conformément aux dispositions prescrites à ladite enquête.

Bourg, le 28 Juillet 1939.

Le Préfet de l'Ain:
Signé, Georges BERNARD.

A CÉDER

Epicerie - Mercerie - Journaux

dépôt Messageries Hachette, poste essence et huiles pour autos, magasin d'angle, cuisine, 3 pièces le tout état neuf. Bon matériel, chif. 115.000 par an, frais généraux 5.000, bonne clientèle, situation unique dans chef-lieu de canton. Prix 25.000 fr.

M. LADNER, Coupy-Bellegarde (Ain).

MALADIES DES YEUX

NEZ, GORGE, OREILLES, LARYNX

D^r DUCLUZAUX, de Nantua

14, Rue Lamartine, BELLEGARDE

Lundi après-midi
et Jeudi matin

BONNE OCCASION

AUTO Buick, excellent état, à vendre 3.000 francs.
Rucher de Tutegny.

ON DEMANDE
une JEUNE FILLE pour café

S'adr. au b. d. j.

3 août 1939

délai, ils seront acquis à la société.

VESANCY

Le projet d'eau. — Une enquête auprès de la population, en vue de la déclaration d'utilité publique du projet d'eau, avait été ouverte du 7 au 16 août courant. Un registre déposé en mairie, les 17, 18 et 19, n'a reçu aucune réclamation ou observation. Ainsi, plus rien n'entravera la suite de la réalisation du projet.

Bétail égaré. — La vache 442 L, race « Schwyz », avec un abcès à la jambe droite, qui divaguait à Vesancy, le 19, a été recueillie par M. Léger.

Société de Chasse. — Dimanche dernier, la Société de Chasse s'est réunie à la salle des fêtes, et a procédé au renouvellement de son bureau.

Sont nommés : Président, Dufour Georges ; trésorier-secrétaire, Decours Emile.

La Société maintient la chasse ouverte comme les années précédentes.

Tous les sociétaires doivent retirer leur carte avant l'ouverture, auprès du trésorier.

La chasse reste interdite dans la plaine, jusqu'à l'enlèvement des récoltes.

DIVONNE-LES-BAINS

Union Populaire Italienne (Comité d'Amitié Franco-Italienne). — Italiens ! Pour répondre aux provocations mussoliniennes, pour apporter notre tribut à l'organisation de la ronde de la Paix, pour manifester notre sympathie, notre amitié et notre solidarité au peuple de France, l'Union Populaire Italienne vous invite à assister à la conférence qui aura lieu le samedi 26 août, à 20 heures, à la salle de la mairie de Divonne, au cours de laquelle le secrétaire de la section de Bellegarde fera un exposé sur la situation internationale, sur la position, l'activité de l'Union Populaire Italienne et les devoirs qui incombent aux Italiens immigrés.

Le Comité.

Docteur PROBY, traitements électriques, yeux, nez, gorge, oreilles, reçoit tous les jours, à Divonne, « Le Petit Abri », de 5 à 7 heures.

T.S.F. — PHILIPS et toutes marques. BERTHOLON.

Lux-Cinéma. — Vendredi, samedi et dimanche, un film passionnant : « Le sous-marin D-1 ».

24 août 1939

Année 1940

nos écoles communales.

VESANCY

Nécrologie

La semaine dernière est décédé à Chaville, près Paris. M. Edmond Ramel, d'une vieille famille de notre commune. Le défunt qui s'était créé à Chaville une honorable situation avait décliné cette année, comme beaucoup de Gessiens qui ont quitté leur petite patrie, d'y revenir terminer ses jours ; malheureusement, la guerre avait contrarié ses projets. A sa veuve et à ses trois fils, nous présentons nos bien sincères condoléances.

THOIRY

Amicale des anciens combattants
et victimes de la guerre

04 janvier 1940

Commune de VESANCY

ADJUDICATION
de TRAVAUX PUBLICS

Le **samedi 6 avril 1940,**
14 heures, il sera procédé à la Mairie, à l'adjudication, par soumissions cachetées, des **travaux d'amélioration en eau potable** de la commune.

Montant des travaux	36.842,04
Somme à valoir	2.814,36
TOTAL	39,656.40

Les soumissions devront être déposées à la Mairie le **Vendredi 5 Avril,** avant 18 heures.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Benoit-Janin Marcel, Ingénieur du Service Vicinal, à Gex. Visa des certificats avant le 4 avril 1940.

Vesancy, le 13 mars 1940.

Le Maire,
signé : MATTRAT.

toir projeté.

Ses chers parents, M. et Mme Trolliet, qui habitent Vesancy, perdent en lui un fils unique, un enfant affectueux et reconnaissant ; et nous comprenons leur grand chagrin.

Nous leur présentons nos condoléances bien vives, et souhaitons qu'ils trouvent un peu de réconfort et d'apaisement dans les nombreuses marques d'estime qui ont été données à leur cher disparu.

**

Nous relatons ci-après, l'article paru dans le « Châtillonnais et l'Auxois », du mercredi 13 mars 1940, relatif aux obsèques de M. Trolliet.

« Dimanche 10 mars 1940, ont eu lieu, en l'église Saint-Nicolas, les obsèques de M. Trolliet, architecte de la ville de Châtillon-sur-Seine, qui a trouvé une fin si malheureuse à Provins.

M. Trolliet disparaît à l'âge de 36 ans, en pleine activité.

Très estimé dans notre cité et dans la région, M. Trolliet a eu un cortège nombreux, parmi lequel on remarquait le Maire de Châtillon, ses adjoints et la plupart des conseillers municipaux ; MM. Gaston Gérard, député ; Dhôtel, conseiller général ; Reignard, conseiller d'arrondissement ; Berthier, principal du collège ; Guénon, architecte ; les fonctionnaires de la ville, des maires de la région, de nombreux habitants d'Ampilly-le-Sec.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Gaston Paris, maire ; Chaussade, avoué ; Collin, notaire à Aisey et Joseph Lemonier.

Le deuil était conduit par M. Trolliet, par M. et Mme Guillemain, entourés de leur famille.

Au cimetière, M. Gaston Paris, maire de Châtillon, a prononcé le discours suivant :

« Mesdames, Messieurs.

Un terrible accident, ayant causé la mort de M. Trolliet, nous amène aujourd'hui, au bord de cette tombe. M. Trolliet est une victime de la réglementation de la circulation nocturne, et, par ce fait, une victime de la guerre.

Ce malheureux accident a non seulement fait une victime, mais encore Mme Trolliet, qui ac-

M. Marcel Trolliet, architecte de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), qui a trouvé la mort dans un accident d'auto était un enfant du Pays de Gex ; il était né à Vesancy et était un des anciens élèves de M. Métral, directeur du cours complémentaire de Gex.

Les leçons, les bons conseils que son excellent maître lui avait donnés, lui avaient permis de s'élever et d'acquérir une place honorable dans la société.

21 mars 1940

Souliers - Equipement complet de Football.

VESANCY

Chapelle de Rianmont. — Le Pèlerinage annuel et traditionnel du Lundi de Pentecôte aura lieu le 13 mai, comme les années précédentes, (sauf cas de force majeure). L'autobus de Ferney-Gex pourra venir jusqu'à Vesancy.

Départ de Ferney à 8 h. 35. Arrivée à Gex à 9 heures. Départ pour Vesancy à 9 h. 15. Retour de Vesancy à 16 h. 45, sauf modifications possibles.

Tarif : Gex-Vesancy, aller : 2 francs. Aller-retour : 3 fr. 50.

La carte de circulation n'est pas exigée dans l'intérieur du Pays de Gex, à condition de n'en pas sortir bien entendu.

DIVONNE-LES-BAINS

02 mai 1940

VESANCY

Petites nouvelles de la grande bataille.

— C'est avec plaisir que nous avons relevé sur le « Journal Officiel » le nom du colonel Martin qui vient d'être promu général de brigade.

Ancien professeur de tactique à l'Ecole supérieure de guerre, M. le Général Martin est le neveu de M. Paul Pécelet, à qui nous présentons nos sincères félicitations.

— Nous avons également de vives félicitations à présenter à la famille du brillant chef-pilote de chasse Jean Hotellier. Aviateur de belle classe, il vient d'inscrire récemment à son tableau quatre bombardiers allemands. Souhaitons-lui une prochaine victoire qui en fera un des as de notre glorieuse armée de l'Air.

— C'est avec peine que nous avons, par contre, appris la blessure du sergent de zouaves Aimé Mugny, atteint d'une balle au thorax, alors qu'il chargeait à la tête de sa section. Aimé Mugny a été évacué sur un hôpital de la banlieue parisienne. Nous lui souhaitons une rapide et complète guérison.

Aide aux mobilisés. — En réponse au

pressant appel fait en faveur des malheureux réfugiés, tant sujets belges qu'autres, amis de la France, une quête a été faite auprès des habitants de la commune, lesquels se sont tous, en partie, dévoués, qui a produit une assez grande quantité d'habits de toute nature.

Le tout a été remis dans les bureaux de la sous-Préfecture de Gex, laquelle est chargée des envois.

Les dits effets adressés ensuite au Centre des réfugiés, apporteront, nous l'espérons, à tous ces malheureux qui ont dû quitter leur foyer pour fuir devant l'invasion, un grand réconfort.

Nous savons que le même geste est en cours d'exécution dans d'autres entreprises. Nous ne pouvons que féliciter les auteurs de ces initiatives et souhaiter qu'elles soient les plus nombreuses possibles.

Nous félicitons les personnes de notre commune qui se sont dévouées à l'effet de recueillir, dès l'appel donné, l'obole offerte par la population, notamment Mesdames Garçon, Tournier et Dubosson.

30 mai 1940

Année 1941

Un paroissien.

VESANCY

Nos fils à l'honneur. — Parmi ceux qui, en mai et juin dernier, se sacrifièrent pour sauver l'honneur militaire français, il est permis de signaler un glorieux enfant de Vesancy, l'adjudant-chef pilote Jean Hotellier. *

Mieux que les plus éloquents rapports, le texte officiel des trois citations dont il fut l'objet, exprime, malgré son lacanisme, ses belles qualités professionnelles et son ardent esprit combattif.

*Citation à l'ordre de l'Armée aérienne
(Ordre général n° 35 du Général commandant
en Chef les F.A.)*

« Excellent chef de patrouille, plein d'allant et d'un sang-froid parfait.

« Le 10 mai 1940, a abattu un Heinkel III, avec l'aide de ses deux équipiers. Le 13 mai 1940, a abattu un deuxième Heinkel III, avec l'aide d'un équipier ».

*Citation à l'ordre de l'Armée aérienne
(Ordre n° 503 G.C. 1/4 du 24-6-1940 du Général
Commandant en Chef les F.A.)*

« Chef de patrouille de très grande valeur, conduisant avec sang-froid ses équipiers au combat.

« A Abattu un Messerschmidt 109, le 17 mai 1940 (3^{me} victoire) ».

*Citation ayant entraîné l'attribution de la
Médaille militaire
(Ordre n° 505 G.C. 1/4 du 25-6-1940 du Général
Commandant en Chef les F.A.)*

« Chef de patrouille hors de pair, dont le calme, la résolution et l'esprit de décision, font l'admiration de tous. A toujours mené à bien les missions délicates qui lui étaient particulièrement confiées en raison de sa valeur professionnelle et de son cran.

« Excellent chef de patrouille, plein d'allant et d'un sang-froid parfait.

« Le 10 mai 1940, a abattu un Heinkel III, avec l'aide de ses deux équipiers. Le 13 mai 1940, a abattu un deuxième Heinkel III, avec l'aide d'un équipier ».

Citation à l'ordre de l'Armée aérienne
(Ordre n° 503 G.C. 1/4 du 24-6-1940 du Général Commandant en Chef les F.A.)

« Chef de patrouille de très grande valeur, conduisant avec sang-froid ses équipiers au combat.

« A Abattu un Messerschmidt 109, le 17 mai 1940 (3^{me} victoire) ».

Citation ayant entraîné l'attribution de la Médaille militaire
(Ordre n° 505 G.C. 1/4 du 25-6-1940 du Général Commandant en Chef les F.A.)

« Chef de patrouille hors de pair, dont le calme, la résolution et l'esprit de décision, font l'admiration de tous. A toujours mené à bien les missions délicates qui lui étaient particulièrement confiées en raison de sa valeur professionnelle et de son cran.

« Déjà titulaire de 4 victoires officielles, a fait, le 22 mai 1940, une nouvelle fois, la preuve de ses brillantes qualités de combattant, en abattant seul un avion de bombardement ennemi ».

A peine était-il l'objet de cette dernière citation, à peine avait-il épinglé sur sa tunique la médaille militaire et la croix de guerre ornée de 3 palmes, que Jean Hotellier engageait dans le ciel de Picardie un nouveau combat aérien.

Attaqué par cinq Messerschmidt, il ac-

Les familles MOSSAZ, parentes, alliées et amies, remercient bien sincèrement toutes les personnes, et en particulier la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Léaz, qui ont pris part à leur grande douleur, à l'occasion du deuil cruel qui vient de les frapper en la personne de

Monsieur Albert MOSSAZ

Madame Georges TERROUX ; son mari, prisonnier en Allemagne, ainsi que toute la famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie, les enfants des écoles, le Comité des prisonniers de guerre, la S.N.C.F., à l'occasion du décès de leur cher petit

HENRI

décédé accidentellement à l'âge de 5 ans.

Et les prient de trouver ici l'expression de leur profonde reconnaissance.

Monsieur Eugène RENDU, ses enfants et toute sa famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grande douleur, à l'occasion du décès de

Madame Françoise RENDU

décédée à Lancrans.

cepta la bataille. Hélas ! son avion, atteint d'une décharge, prit feu, et il ne dut son salut qu'à une descente en parachute. Descente horrible, quand on songe qu'il fut si cruellement brûlé qu'il perdit l'usage d'un bras et que sa face portera à jamais les stigmates profondes de cette meurtrissure.

Relevé par ses adversaires accourus, l'adjudant Hotellier reçut, à l'hôpital de Cambrai, des soins pressés et dévoués.

Quelque temps après, un train de grands blessés le ramenait à Lyon, où il achève actuellement de se rétablir.

Ajoutons qu'un frère de Jean Hotellier, le lieutenant d'artillerie Joseph Hotellier, est prisonnier en Allemagne.

THOIRY

Funérailles. — Lundi dernier, 21 avril, ont eu lieu, à Thoiry, au milieu d'une affluence considérable, les funérailles du petit Terroux Henri, âgé de 5 ans, décédé lors d'un tragique accident.

En tête du long cortège, marchaient, accompagnés de leurs maîtres et maîtresses, les enfants des écoles, les bras chargés de fleurs.

A l'église, M. le Curé, en quelques mots, dépeignit la tragique situation créée à cette famille par ce deuil cruel et les circonstances présentes. Il se fit l'interprète de tous pour présenter aux malheureux parents ses condoléances, et leur dire combien les habitants de Thoiry étaient avec eux, par le cœur et la prière, en ces douloureux moments.

Puis, c'est chargée d'une intense émotion, que la longue foule s'en fut accompagner au cimetière le cercueil du cher petit.

Que Mme Terroux et sa petite fille, la famille Favre et toute la parenté, dai-

et le goal Charly.

Un sportif d'Echenevex.

VESANCY

Conseil municipal. — Dans sa séance du 17 mai 1941, le Conseil :

- 1° Prend à sa charge les frais de la vaccination antidiphthérique (campagne 1941);
- 2° Vote un crédit complémentaire pour les travaux d'entretien de la cure et de l'école;
- 3° Vote un crédit complémentaire pour le crépissage du mur du cimetière;
- 4° Accepte la vente, à l'Administration des Forêts, à l'unité, de produits des coupes de bois de feu qui vont se faire dans la commune (coupons de taillis 25 et 26); pour les troupes d'occupation et la population civile, le produit de cette vente est net et figurera dans les recettes exceptionnelles du budget communal. L'affouage des habitants reste assuré annuellement.

(Le Service Forestier reste seul compétent pour toutes les questions d'exploitation et de règlement financier de ces travaux).

Chapelle de Riamont. — Le pèlerinage annuel à la chapelle de N.-D. de Riamont, fixé traditionnellement au lundi de Pentecôte (cette année, le 2 juin), aura lieu, sauf empêchement imprévu, comme les années précédentes.

Etant donné l'avance de l'heure officielle, la cérémonie sera un peu retardée, c'est-à-dire commencera à 10 h. 30, au lieu de 10 heures précises.

23 mai 1941

VESANCY

Nos fils à l'honneur. — Nous relevons, au « Journal Officiel », la glorieuse citation, à l'ordre de la Division, dont a été l'objet notre compatriote, M. Aimé Mugny : « Brillant sous-officier, blessé gravement, près de Louvain, alors qu'à la tête de sa section il donnait l'assaut à un détachement ennemi ».

Précisons que M. Aimé Mugny, atteint d'une balle au thorax, est toujours en traitement à St-Julien, où lui a été remis dernièrement la Croix de guerre ornée d'une palme.

Nos félicitations et nos vœux de complet rétablissement.

CESSY

Don. — A la suite d'un différend, M. Rodolphe Bohlen a remis, au Comité de secours aux familles des prisonniers de guerre, la somme de 50 fr., représentant le montant d'une réparation pour un préjudice qui lui avait été causé.

Tous nos remerciements.

6 juin 1941

léances à la famille.

VESANCY

Conseil municipal. — Compte rendu de la séance du 7 juin 1941.

Le Conseil :

- 1° Fixe à 100 fr. par mois le taux de l'allocation aux vieillards ;
- 2° Vote un secours à un indigent ;
- 3° Règle les frais engagés pour le recouvrement d'un titre de recettes (vente de bois aux troupes d'occupation de Fereny).

Le Maire: MATTRAT.

Avis à la population. — DÉCLARATION DES SURFACES PLANTEES EN POMMES DE TERRE : Les imprimés seront très prochainement distribués. Les remplir avec soin et les faire parvenir en mairie, le 29 juin 1941 (relire avec attention les instructions préfectorales).

LUTTE CONTRE LE DORYPHORE : Le ramassage des insectes sera effectué par les enfants des écoles. Le cultivateur qui aura constaté la présence du doryphore, doit venir en mairie le déclarer ; il sera présent dans son champ au moment de la cueillette.

Tous les producteurs de pommes de terre doivent faire partie du Syndicat agricole de Vesancy (section spéciale de la lutte contre le doryphore). S'adresser à M. Hotellier, président.

TAXE SUR LES CHIENS : Les tarifs de la taxe communale sur les chiens (dont la perception est obligatoire dans toutes les communes), étaient jusqu'à présent fixés par une délibération du Conseil municipal soumise à l'approbation de l'Autorité préfectorale, dans la limite

13 juin 1941

Rétablissement des trains de marchandises. — Tous les mardis et les vendredis, des trains de marchandises fonctionnent actuellement sur la ligne de Bellegarde à Divonne, et vice-versa.

On peut donc recevoir des marchandises par voie ferrée, dans le Pays de Gex, et les expédier depuis les gares, pour les deux zones, occupée ou non occupée. Comme par le passé, il y a lieu de faire les déclarations de zone franche.

Pour le rétablissement des trains de voyageurs, les Syndicats d'Initiative et le Groupement des Hôteliers du Pays de Gex, ont adressé des demandes à M. le Préfet du Doubs et à la Société Nationale des Chemins de fer.

Mais il est probable que ces trains ne seront pas mis en circulation avant la fin de la construction du bureau de contrôle qui s'édifie actuellement près de la gare de Longeray.

VESANCY

Libéralité. — M. Rameil Justin a remis 50 fr. à M. l'Instituteur, à l'occasion de sa retraite de vieux travailleur, pour une œuvre scolaire d'assistance.

Merci à ce généreux donateur, dont le geste est un exemple.

Commission communale agricole. — A l'assemblée du 17 juin 1941, étaient pré-

sents : MM. Mattrat, maire, président ; Hotellier (Syndicat agricole) ; Bouchet (Syndicat d'élevage) ; Favre J. (Syndicat d'élevage) ; Blanc E. (Société de fromagerie) ; Pelloux (Fromagerie) ; Patroix F. (délégué communal).

Suivant les indications de la circulaire du 13 juin 1941, de M. le Directeur des Services agricoles du Doubs, la Commission désignée à cet effet, a choisi, sur la liste des négociants, comme « fournisseur unique » d'aliments du bétail de la commune de Vesancy : M. Benoit-Lison, coopérative à Gex.

Pour assurer la répartition des aliments à l'intérieur de la commune, la Commission a choisi M. Pelloux Henri, fromager à Vesancy.

Le Maire : MATTRAT.

FERNEY-VOLTAIRE

Générosité. — A la suite des épreuves du certificat d'études qui se sont déroulées à Ferney, le 20 juin dernier, une quête faite parmi les lauréats du canton, a produit la somme de 280 francs, qui sera versée par moitié au Secours national (section de l'Enfance malheureuse) et à l'œuvre des Pupilles de l'école publique de l'Ain.

GRILLY

Succès scolaires. — Les six élèves présentés par l'école, ont subi avec succès les épreuves du certificat d'études, à Gex, le 18 juin dernier.

Ce sont : Germaine Lequint, Simone Mossière, Marthe Vuagniaux, Suzanne Vuagniaux, Marcel Blanc et Delphin Ploujoux, à qui nous adressons de bien vives félicitations.

VERSONNEX

27 juin 1941

Gex.

Ligne GEX-FERNEY

Tous les jours, sauf le Dimanche

Gex	Dép.	7,15	18,25
Cessy		7,20	18,30
Segny		7,25	18,35
Maconnex		7,30	18,40
Ornex		7,35	18,45
Ferney	Ar.	7,40	18,50

Correspondances à Gex avec le service Coupy-Gex-Morez, les mardi, jeudi et samedi. Départ pour Morez à 9 h. 30; arrivée de Morez à 17 h. Arrivée de Coupy à 18 h. 20.

* Gex	Dép.	12,—
Cessy		12,05
Segny		12,10
Maconnex		12,15
Ornex		12,20
Ferney	Ar.	12,25

Ligne FERNEY-GEX

Tous les jours, sauf le Dimanche

Ferney	Dép.	7,55	19,40
Ornex		8,—	19,45
Maconnex		8,05	19,50
Segny		8,10	19,55
Cessy		8,15	20,—
Gex	Ar.	8,20	20,05

* Ferney	Dép.	13,40
Ornex		13,45
Maconnex		13,50
Segny		13,55
Cessy		14,—
Gex	Ar.	14,05

* Service supplémentaire tous les lundis et jeudis. — Les bicyclettes ne sont pas acceptées au service du matin.

Tarif de Gex à Ferney

Gex à Ferney	3,50
Cessy à Ferney	3,—
Segny à Ferney	2,50
Maconnex à Ferney	2,—
Ornex à Ferney	1,50
Bicyclettes	3,—

témoignage de sa satisfaction, a remis à Mme Métral, institutrice, la somme de 20 fr., pour être répartie ainsi : 10 fr. au Sou des écoles et 10 fr. au Secours national (caisse de l'école).

Remerciements au généreux donateur, aux élèves et à leur maîtresse.

Photo Nouvelles Galeries. — Tous travaux d'amateurs; livraison rapide et soignée en 24 heures. Organisation moderne. Agrandissements, reproductions, etc...

Concours de boules. — Résultats du concours de boules intersociétaire de Gex, du 5 juillet :

Première partie. — Dunand gagne Guillot, 13 à 12; Brun gagne Métral, 13 à 11; Contat gagne Hartranft, 13 à 5.

Deuxième partie. — Dunand bat Hartranft, 13 à 3; Guillot bat Contat, 13 à 1; Métral bat Brun, 13 à 7.

Troisième partie. — Dunand gagne Brun, 13 à 9; Métral gagne Guillot, 13 à 3; Contat gagne Hartranft, 13 à 6.

Classement. — 1. Dunand (3 parties gagnées); 2. Métral (2 parties gagnées); 3. Contat (2 parties gagnées); 4. Guillot (1 partie gagnée); 5. Brun (1 partie gagnée); 6. Hartranft (0 partie gagnée).

Lutte gréco-romaine. — M. Gros bat Burnet, 1 à 0.

VESANCY

Placement familial des enfants des villes. — A la date du 2 juillet 1941 :

1° Ont accepté de recevoir un enfant des villes :

Mme Vve Hotellier Joseph; Tavernier Louis; Beaudet André; Vve J. Tavernier (Ganet); Blanc Edmond; Emery Alexis; Delachenal André; Garçon Charles; Baillet François; Ramel Justin; Ardin Amédée; Decourt Emile; Ducret Joseph (2).

2° Ont fait les versements suivants, ne pouvant recevoir un enfant des villes :

Patroix Ferdinand, 100 fr.; Favre Ferdinand, 100 fr.; Mugnier Albert, 100 fr.; Favre Emile-Marcel, 100 fr.; Ridoux, 100

CHRONIQUE LOCALE

G E X

Epilogue du vol de Vesancy

Cette affaire, qui remonte à 1936, vient de rebondir par une arrestation sensationnelle, celle d'une personnalité très connue dans la région, qui serait entrée dans la voie des aveux.

On se rappelle qu'il s'agissait d'un vol important de titres et d'argent, au préjudice de la famille Venarre, de Vesancy. Soupçonné injustement, l'un des membres de cette famille s'était suicidé.

L'émotion est considérable dans toute la région, et l'indignation est également à son comble.

Service Vétérinaire

Nous apprenons que M. Vibert, diplômé récemment de l'Ecole vétérinaire de Lyon, vient de prendre la direction des Services vétérinaires et sanitaires de l'arrondissement de Gex.

Appartenant à une honorable famille de Ferney-Voltaire, le jeune praticien sera bien accueilli dans toute la région.

Nous lui présentons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Au marché. — Mercuriale du jeudi 3 juillet 1941 :

Carottes	5,40	le kilo
Oignons blancs, en bottes ..	7,80	—
Asperges tout-venant	6,80	—
Radis, la botte	1,50	—
Laitue	5,60	—
Epinards	4,80	—
Petits pois	5,80	—
Pois mange-tout	9,95	—

près Ferney

2 Appartements

de 4 et 3 pièces, à la saison ou à l'année, meublés ou vides. Parc, garage, vue superbe.

S'adr. villa BESSON, à Préveessin, par Gex (Ain).

A LOUER

les Pâturages

du Bossaton et du Planay.

S'adr. à M. TERRY, à Vésenex (Ain).

Jeune Fille

de 17 ans, **CHERCHE PLACE.**

S'adr. au bureau du journal.

Il a été perdu

une jaquette de lainage noire, avec poche de dentelle mécanique, sur la route de Cessy à Grilly, par Tutegnay.

La rapporter ou prévenir M^{me} Veuve PLOUJOUX, à Arbère-Divonne.

ON DEMANDE

une bonne, connaissant service hôtel, références exigées ; **un jeune homme**, ayant connaissance cuisine. De suite.

S'adresser à M. Marius BAUD,

11 juillet 1941

taux, ayant donné de bons résultats, il est rappelé encore, avant d'en faire l'envoi, que toutes les personnes qui désirent en faire le dépôt en mairie, doivent les apporter dans le courant de la semaine ; passé ce délai, ils ne seront plus acceptés.

Avis aux cultivateurs. — Ils seront tenus de faire la déclaration de récolte de leurs pommes de terre.

VESANCY

Conseil municipal. — Dans sa séance du 4 octobre 1941, le Conseil :

1° Etablit le budget vicinal primitif 1942 ;
2° Décide, pour 1942, comme pour 1941, le remplacement des journées de prestation par la taxe vicinale ;

3° Autorise le Maire à prendre sur les crédits des dépenses imprévues, le règlement de l'annonce parue dans « Le Petit Gessien » du 26 octobre 1941, au sujet de l'adjudication des coupes affouagères ;

4° Autorise le Maire à signer avec la Compagnie d'assurances, un avenant couvrant les risques d'accident des ouvriers occupés à l'exploitation des coupes de bois pour les troupes d'occupation ;

5° Vote une ouverture de crédits pour le règlement des travaux effectués sur la route forestière ;

6° Approuve les plans et le procès-verbal d'échange dressés par M. l'Ingénieur du Service Vicinal, au sujet de l'achat de l'immeuble des héritiers Métral Lucien ;

7° Charge le Maire de traiter au mieux les conditions du bail éventuel pour régler la question du terrain de sport scolaire ;

8° Décide l'achat de trois portraits du Maréchal Pétain, comme contribution de la commune à l'œuvre du secours aux Prisonniers de Guerre. Chaque portrait sera payé 250 fr. ; l'un sera placé dans la salle de mairie, les deux autres dans chacune des salles de classe ;

9° Décide, pour les employés communaux non encore bénéficiaires de la loi du 23 mai 1941, le rappel d'augmentation de salaire à compter du 1^{er} juin 1941. La question du cantonnier sera du ressort du Service vicinal.

VERSONNEX

17 octobre 1941

d'attaque, bien alimentée par son demi-centre Basanelli, fut particulièrement brillante. Elle ne réussit cependant à tromper la défense qu'à trois reprises. Cette formation était sans aucun doute meilleure que l'équipe première.

— Dimanche 16 courant, les deux équipes joueront sur leur terrain. La deuxième rencontrera, en championnat, l'E.F.C. III de Ferney. La première recevra l'excellente équipe de Challex, en un match amical. Coups d'envoi respectifs à 14 et 15 heures.

Les joueurs des deux équipes sont convoqués dimanche matin, à 10 heures, pour marquer le terrain.

Avis. — Prochainement, les membres de l'A.S.E. présenteront les cartes de membres honoraires de la société. Le Comité espère qu'ils trouveront partout le meilleur accueil.

VESANCY

Nécrologie. — Nous apprenons le décès de M. Venarre Louis, doyen de la commune, conseiller municipal.

Né le 4 janvier 1851, à Vesancy, toute sa vie fut celle d'un travailleur, et elle est un bel exemple, pour les jeunes, d'attachement et de fidélité à la terre.

Dons. — Il a été versé pour nos écoles :
10 fr., de Mme Saint-Martin (indemnité reçue pour dégâts constatés à des récoltes) ;

50 fr., d'une dame de Gex ;

50 fr., de M. Benoit, garde champêtre

14 novembre 1941

photos.

L'A.S.E. II recevra, sur son terrain, le F.C. Thoiry II, en un match amical. Coup d'envoi à 14 h. 30.

VESANCY

Conseil municipal. — Dans sa réunion du 16 novembre 1941, le Conseil :

1° Arrête le rôle des eaux à la somme de 1.845 francs;

2° Arrête le rôle du pâturage à la somme de 1.082 francs;

3° Augmente le salaire du cantonnier, à compter du 1^{er} juin 1941, selon les indications fournies par M. l'Ingénieur du Service vicinal;

4° Considérant la situation financière de la Commune, supprime, pour 1942, le recouvrement complet des centimes extraordinaires qui avaient été appliqués pour assurer le remboursement d'un emprunt;

5° Vend à M. Pélichet Albert, de Cessy, la production de la carrière de la Chataigneraie, pour 1942;

6° Demande, pour 1942, la délivrance d'une coupe extraordinaire de sapins au profit des affouagistes de la commune;

7° Vend à l'Administration des Forêts, des feuillus de la parcelle;

8° Propose à M. le Maire la nomination de M. Rey Pierre comme cantonnier communal, en remplacement de M. Ardin, bénéficiaire de la retraite des vieux travailleurs salariés, à compter du 1^{er} décembre 1941.

Errata. — Notre dernier numéro a annoncé un don de 50 fr. aux écoles, de la part d'une dame de Gex. Il faut lire : 5 francs.

DIVONNE-LES-BAINS

Football. — Match du 16 novembre.

N'ayant pu conclure de match à temps, nos deux équipes profitèrent de ce dimanche creux pour jouer un match d'entraînement. Le score ne reflète aucune importance; cela nous a permis de voir dans chaque équipe quelques hommes en bonne condition de forme, et que, dans l'ensemble, tous donnent confiance pour les

21 novembre 1941

VESANCY

Matinée récréative. — Nous avons le plaisir de faire savoir que la Chorale Paroissiale organise, le dimanche 14 décembre, en matinée et en soirée, deux séances récréatives au profit des prisonniers de guerre et du Secours national. Nous en reparlerons.

Placement des enfants. — Les familles Robbez, Tavernier Louis, Beaudet André (ces deux dernières pour la 2^{me} fois), ont accepté d'héberger trois enfants du Nord, pour l'hiver.

Un don de 100 fr. au Secours national, a été fait par une personne qui n'a pu accepter un enfant.

Pour ces petits du Nord, merci !

DIVONNE-LES-BAINS

Mort subite. — Samedi après-midi, M^{me} Uccelli, née Romand, est décédée subitement à l'usine du Jouet Français où elle travaillait. Depuis longtemps, cette jeune femme, âgée seulement de 37 ans, souffrait de troubles cardiaques.

Ses funérailles ont eu lieu lundi matin, au milieu d'une nombreuse assistance, que la mort aussi rapide de cette jeune femme, très aimée et très estimée de tous, avait profondément émue.

A son mari, à sa famille, nous présentons nos bien sincères condoléances.

La Société de Musique « L'Echo de Mussy », désirant reprendre la formation de nouveaux élèves, invite tous les jeunes gens désirant pratiquer la musique, à se présenter au local de la société, le samedi 6 décembre, à partir de 20 heures, afin de se faire inscrire pour suivre les cours qui dureront tout l'hiver.

Sont invités également tous les anciens élèves ayant déjà commencé ces cours.

28 novembre 1941

VESANCY

Le concert de la Chorale Paroissiale. —

Par suite de la cérémonie d'inauguration de la salle paroissiale de Cessy, fixée également au 14 décembre, le Comité de la Chorale a décidé de faire donner, aux dates et heures ci-après, les deux représentations de bienfaisance qu'il organise au profit du Secours national et de l'entraide aux prisonniers de guerre : La première représentation aura lieu le 14 décembre, à 20 heures, et la seconde, le 21 décembre, à 14 h. 30.

L'une et l'autre seront présidées par des représentants des deux organismes mentionnés.

Donné par des acteurs dont le plus jeune a cinq ans à peine, le spectacle sera de choix. Dans les heures tristes que nous vivons, chacun voudra, en faisant une bonne action, se déridier durant quelques heures.

Précisons qu'à l'entr'acte, une tombola gratuite sera tirée, les billets étant les programmes numérotés que l'on pourra se procurer au prix de 1 franc.

Journée nationale du 30 novembre. —

La collecte faite par les élèves, parmi la population, a donné les résultats suivants :

M. Matrat, maire, 100 fr.; M. Ramel, 20 fr.; M. Corbet, 7 fr.; M. Ardin Henri, 50 fr.; M. Dufour, 50 fr.; M. Colombet Louis, 10 fr.; M. Vénarre Marcel, 10 fr.; M. Blanc, 50 fr.; Mme Vve Joseph Hotellier, 105 fr.; Mlle Pernier, 50 fr.; Mlle David Louise, 10 fr.; Mme Vve Tavernier L., 10 fr.; M. Favre, café, 70 fr.; M. Ducret (Combette), 30 fr.; M. Patroix, 10 fr.; M. Lovenjat, 5 fr.; M. Jacquet, 10 fr.; M. Laurier, 5 fr.; M. Rey, 30 fr.; M. Delachenal, 50 fr.; M. Colombet Roland, 5 fr.; M. le Curé, 100 fr.; M. Favre Henri, 10 fr.; M. Decourt, 5 fr.; M. Aérin Amédée, 50 fr.; Mme Vve Tavernier Julie, 5 fr.; M. Sérignat, 10 fr.

Journée nationale du 30 novembre. —

La collecte faite par les élèves, parmi la population, a donné les résultats suivants :

M. Matrat, maire, 100 fr.; M. Ramel, 20 fr.; M. Corbet, 7 fr.; M. Ardin Henri, 50 fr.; M. Dufour, 50 fr.; M. Colombet Louis, 10 fr.; M. Vénarre Marcel, 10 fr.; M. Blanc, 50 fr.; Mme Vve Joseph Hotellier, 105 fr.; Mlle Pernier, 50 fr.; Mlle David Louise, 10 fr.; Mme Vve Tavernier L., 10 fr.; M. Favre, café, 70 fr.; M. Ducret (Combette), 30 fr.; M. Patroix, 10 fr.; M. Lovenjat, 5 fr.; M. Jacquet, 10 fr.; M. Laurier, 5 fr.; M. Rey, 30 fr.; M. Delachenal, 50 fr.; M. Colombet Roland, 5 fr.; M. le Curé, 100 fr.; M. Favre Henri, 10 fr.; M. Decourt, 5 fr.; M. Aérin Amédée, 50 fr.; Mme Vve Tavernier Julie, 5 fr.; M. Sérignat, 10 fr.; M. Ducret Joseph, 15 fr.; M. Favre Octave, 5 fr.; M. Vénarre Adrien, 50 fr.; M. Mornand Adèle, 8 fr.; M. Métral René, 15 fr.; M. Larue, 5 fr.; M. Ducret Alphonse, 10 fr.; M. Benoit-Lison, 20 fr.; M. Bouchet, 35 fr.; M. Brons Joseph, 1 fr.; Mme Vve Dechoudans, 15 fr.; M. Saint-Martin, 10 fr.; M. Défnod, 10 fr.; M. Collet, 20 fr.; M. Roth, 10 fr.; M. Péclot, 100 fr.; M. Mugny, 5 fr.; Mme Favre Octavie, 5 fr.; M. Petitjean, 20 fr.; Mme Vve Ducret, 12 fr.; M. Mugnier E., 10 fr.; M. Favre Fernand, 5 fr.; M. Favre Jacques, 5 fr.; Mme Vve Raquin J., 2 fr.; M. Garçon, 30 fr.; M. Beaudet, 5 fr.; M. Moser, 5 fr.; M. Lacroix M., 5 fr.; M. Trolliet, 1 fr.; M. Ridoux, 5 fr.; M. Brons Jean, 1 fr.; M. Portigliati, 1 fr.; M. Broccard, 10 fr.; M. Quincieu H., 10 fr.; M. Pelloux, 5 fr.; anonyme, 5 fr.

Total au 3 décembre 1941: 1.328 francs; au 4 décembre 1941: 1.343 francs.

Remerciements. — Le Comité communal du Secours national, composé de MM. Matrat, maire; Giraud, curé; Ta-

vernier Louis, grand mutilé de 1914; Baillet, instituteur, remercie chaleureusement la population pour sa magnifique participation aux journées de solidarité. La somme globale de 1.952 fr. a été envoyée. Les enfants des écoles et tous les donateurs sont à féliciter.

DIVONNE-LES-BAINS

Aux sapeurs-pompiers. — Dimanche, a eu lieu la réunion de la Compagnie des sapeurs-pompiers, sous la présidence de M. John Debaud, capitaine. Il a été procédé à la manœuvre simulacre d'un feu au hameau de Villard; le matériel de défense a donné toute satisfaction.

Toute personne étrangère à la Compagnie, ne doit se servir du matériel sous aucun prétexte, sans avertissement.

Avis de la mairie. — En prévision du gel, il est recommandé aux abonnés à l'eau potable, de préserver le mieux possible leurs compteurs.

En cas de départ, faire enlever le compteur.

Aux producteurs de blé. — Venir de suite en mairie faire votre déclaration de récolte.

Des sanctions seront prises contre les non-déclarants.

Cartes d'alimentation. — Il est rappelé aux consommateurs qu'ils ne doivent pas égarer le coupon d'échange de décembre qui se trouve au bas de la feuille semestrielle, afin de percevoir la nouvelle feuille semestrielle 1942.

Ne pas oublier de présenter les deux

19 décembre 1941

VESANCY

Le concert de la Chorale. — La première séance des concerts organisés par la Chorale, a obtenu, dimanche dernier, un gros succès. Tous les acteurs se sont réellement surpassés ; aussi le public leur manifesta son contentement par de vifs applaudissements.

Une deuxième séance aura lieu dimanche, en matinée (rideau à 14 h. 30). Au programme : Chœurs, monologues, chansons, et une comédie en un acte.

Rappelons que ces manifestations sont organisées au profit du Secours national et de l'entraide aux prisonniers de guerre.

Prix d'entrée : 6 fr. pour les grandes personnes ; 3 fr. pour les enfants des écoles.

Le programme numéroté donne droit au tirage d'une tombola gratuite dont les lots ne manquent pas d'intérêt.

CESSY

Société de secours mutuels. — Les membres de la Société de secours mutuels « La Ruche », sont priés de payer le plus tôt possible leurs cotisations, ainsi que les cotisations à la Caisse Chirurgicale, pour l'année 1942.

Continuation de la fête de charité, le 21 décembre 1941. — Après les magnifiques succès de dimanche dernier, la fête de charité de Cessy se continuera le dimanche 21 décembre.

Pendant le tirage des billets de souscription, à partir de 14 heures, la buvette et les jeux seront ouverts.

Le soir, à 20 heures, aura lieu la séance enfantine qui n'a pu se donner dimanche dernier.

Après-midi, entrée libre.

Les lots du tirage seront donnés tous

Acheterais VELO dame
bon état.
S'adr. au b. d. j.

A LOUER
Un appartement de 4 pièces
eau, électricité, cave, grenier.
S'adr. H. VANDELLE, 48, rue du Commerce, à Gex.

PÉPINIÈRES de MACHILLY
(Haute-Savoie)
Victor LACHENAL
Propriétaire

GRAND ASSORTIMENT
d'Arbres Fruitières
Pour vos commandes
adressez-vous à
M. TARDY Auguste
à Echenevex - Téléphone 4

M. A. S. E.
13, rue du Bocage, LYON
achète comptant
tracteurs agricoles
révisés ou non.

A VENDRE
Plusieurs bonnes VACHES prêtes
S'adr. chez M. BOURGEOIS, à Vèsegnin.

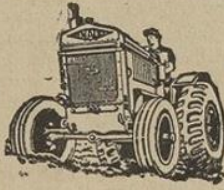
A VENDRE
à Vesancy
Grand hangar 400 m²
envi on, anciennement à usage de battoir.
La vente aura lieu le **28 décembre, à 15 heures**, à la salle des fêtes.
Pour tous renseignements s'adresser au Président de la Société-Coopérative de laiterie de Vesancy.

A VENDRE
PORCELETS
aux conditions de la taxe, vente et transport libres. A partir de **300 fr.** vous pourrez acheter un petit porc. Acheter c'est prévoir.
S'adr. chez GIACOBINO frères, à Collonges, téléphone 5.

IMPRIMERIES REUNIES DE L'AIN
GEX

Le Gérant : **L. MICHAUX**

TRACTEURS
RENAULT
Gazogènes à bois



CHARRUES ET FAUCHEUSES A TRACTEURS

Toutes Machines Agricoles

J. WENGER
Constructeur à **PRÉVESSIN** - Téléphone n° 2 à Ferney-Voltaire

26 décembre 1941

Année 1942

L.S. Ferney 2, C.S. Colonges 2, C.S. Ferney 3, pour non-homologation.

CESSY

Concert. — Les jeunes donneront, dimanche prochain, en matinée à 15 h. (et non à 15 h. 30), le même programme que celui de la séance du 4 janvier.

En prévision d'une affluence aussi grande que dimanche dernier, il est prudent de retenir ses places chez M. Grignola, à Cessy.

VESANCY

Mariage et collecte. — Au mariage de M. Lovenjak Aloïs et de Mlle Mornand Juliette-Adèle-Louise, célébré en la mairie de Vesancy, une quête faite par la toute gracieuse demoiselle Corbet Solange, fille d'honneur, a produit la somme de 100 francs, à répartir entre les prisonniers de guerre de la commune.

Nos meilleurs remerciements et nos sincères vœux de bonheur aux jeunes époux.

DIVONNE-LES-BAINS

Société de secours mutuels. — Le dimanche 11 janvier, salle de la mairie, de 14 à 17 heures, auront lieu :

- 1° Caisse chirurgicale : Versement de la cotisation de 11 fr. pour l'année 1942, dernier délai ; radiation à dater de ce jour.
- 2° Paiement, par la société, des indemnités de maladie de l'année 1941.
- 3° Paiement des cotisations de la Société de secours mutuels pour l'année 1942 : Sociétaires, 30 fr. ; assurés sociaux, 12 fr. 50. Se munir de ses livrets individuels.
- 4° Admissions, à ces deux caisses, de nouveaux membres.

9 janvier 1942

DIVONNE-LES-BAINS

Teinturerie. — Pour vos teintures, dégraissage, stoppage, adressez-vous à la teinturerie PRADAL, rue de la Gare.

VESANCY

Conseil municipal. — Dans sa séance du 5 mars 1942, le Conseil :

- 1° Accepte l'évaluation des produits forestiers délivrés aux affouagistes, faite par M. l'Inspecteur des Forêts;
- 2° Vote le budget primitif 1942;
- 3° Réajuste les bases du calcul des assurances des bâtiments communaux contre l'incendie;
- 4° Proteste contre la suppression des trains de voyageurs de la ligne Coupy-Divonne;
- 5° Etablit la liste des bénéficiaires de l'assistance médicale gratuite pour 1942;
- 6° Transmet avec avis favorable une demande d'assistance à la famille;
- 7° Transmet avec avis défavorable une demande d'allocation mensuelle aux vieillards privés de ressources.

GRILLY

Décès. — Jeudi 5 mars, ont eu lieu, à Grilly, les funérailles de Lucien Bernard, de Mourex. Ce nom évoque aujourd'hui le souvenir, hier la réalité, de l'homme souriant, accueillant, qu'était le défunt.

Descendant d'une vieille famille ges-sienne honorablement connue dans notre région, il était l'un des derniers représentants d'une époque, hélas périmée, au cours de laquelle la sociabilité n'était pas un vain mot. Quel accueil chaleureux lorsque, pénétrant dans l'un de ces bons milieux campagnards de notre pays, vous aviez table ouverte et l'impression du plaisir qu'éprouvaient vos hôtes de votre réception.

Notre ami regretté incarnait ces mœurs amicales.

Nos condoléances à ses enfant, petits-enfants et famille, douloureusement éprouvés.

GROZET

13 mars 1942

le Comité d'assistance gessien de sa générosité.

Don. — Mme Kwerdeladze (Chalet Vincent), a remis à la mairie une somme de 50 fr. destinée aux colis des prisonniers. Au nom de ces familles, nous l'en remercions bien vivement.

Comblement des tranchées. — En accord avec les autorités d'occupation, la Municipalité a décidé de faire reprendre les travaux de comblement des abris et tranchées faites par les troupes françaises. Ces travaux seront activement poussés et toutes instructions ont été données afin que les intérêts des propriétaires intéressés soient respectés. Toutes observations et suggestions relatives à cette opération, devront être adressées au contrôleur des travaux.

Avis de la mairie. Tickets de viande. — Tout client d'une boucherie ou charcuterie, qui n'aura pas déposé les lettres d'inscription de la feuille de viande, avant le 3 de chaque mois, ne recevra aucune viande pendant le mois en cours, s'il n'a pas rempli cette formalité. (Ordre du Groupement des Viandes de Besançon).

VESANCY

Trouvé. — Un sac, trouvé par M. Rapetti, est déposé en mairie.

Don. — Un ouvrier agricole, originaire de Vesancy, où il pensait revenir habiter, a versé 100 fr. pour les prisonniers de la commune, à l'occasion de la perception de la retraite des vieux travailleurs.

Merci et félicitations pour cet acte de générosité.

teurs, ses sonorités qui enchantent l'artiste ».

VESANCY

Solidarité. — Résultat global des marchandises recueillies par les enfants des écoles, pour le Secours national (Comité de Morez) : 225 kg. de pommes de terre, 27 kg. de poireaux et légumes verts ; 12 kg. de sérac, 5 kg. de légumes secs, 4 douzaines d'œufs, 2 boîtes de Nestlé, un cornet d'orge.

En voici le détail :

MM. Favre O. (légumes secs); Définod (poireaux); M. le Curé (œufs); Mugnier A. (œufs, orge); Vve Tavernier Canet (pommes de terre, légumes secs); Larue (choux-raves); Ducret M. (poireaux); Roth (poireaux); Tavernier Louis (pommes de terre, poireaux); Delachenal (pommes de terre); Rapetti (pommes de terre); Ridoux (pommes de terre); Favre Henri (épinards, poireaux); Python (poireaux); Saint-Martin (pommes de terre, poireaux); Vve Dechoudans (pommes de terre); Jacquet (poireaux); Lison (pommes de terre, poireaux); Blanc (pommes de terre, poireaux, légumes secs); Garçon (pommes de terre, poireaux); Venarre M. (œufs, pommes de terre); Rey (poireaux, œufs); Sérignat (pommes de terre); Hottelier A. (salsifis, 1 Nestlé, œufs, poireaux); Dufour (pommes de terre); Benoit H. (œufs); Pécelet (pommes de terre); Ardin A. (œufs, poireaux); Ducret J. (raves, poireaux); Patroix (œufs); Favre Fernand (pommes de terre); Ramel (œufs, poireaux); Bouchet (pommes de terre); Lachavanne (poireaux); Vve Petitjean (œufs); Vve Mugnier E. (poireaux, persil); Beaudet (pommes de terre); Venarre A. (pommes de terre); Ducret Combette (pommes de terre, poireaux); Baillet (1 Nestlé); Pelloux (12 kg. de sérac).

Don. — Les frères Brons ont fait don de 50 fr. pour nos écoles, à l'occasion du renouvellement de leur carte d'identité. Sincères remerciements.

DIVONNE-LES-BAINS

20 mars 1942

être fait quelques jours avant la plantation, la plaie exposée au soleil ou saupoudrée de poussière de charbon ou de cendres. Cette précaution est à prendre pour éviter les chances de multiplication des bactéries causant la pourriture des tubercules.

Secours National

Une deuxième collecte de pommes de terre, légumes divers et œufs, a été réalisée cette semaine par les élèves et jeunes gens des communes de Segny, Echevex, Versonnex, Ornex, Ferney-Voltaire, Moëns, Prévessin et Challex.

Vingt quintaux de produits alimentaires ont fait l'objet d'une nouvelle expédition et d'une répartition entre les familles désignées par le Comité du Secours national de Morez.

NOUVELLES LOCALES

GEX

Le Vol de Vesancy

en Cour d'Assises

La triste affaire du vol de Vesancy a eu son épilogue devant la Cour d'Assises de Besançon.

Dans la nuit du 11 mai 1936, un vol important était commis au préjudice de la famille Vénarre, propriétaire de la ferme de « Beule », commune de Vesancy.

Vers 2 heures du matin, Mme Vénarre avait été réveillée par un chauffeur de taxi qui lui déclara avoir reçu une communication téléphonique du médecin de la clinique de Genève où son mari se

trouvait. La Cour a accordé les circonstances atténuantes, la responsabilité de l'accusé étant diminuée par l'abus qu'il faisait des stupéfiants.

Elle a prononcé un arrêt condamnant M. Germain à 5 ans de prison, au remboursement des valeurs volées, et à la somme de 3.000 fr. de dommages-intérêts pour le préjudice matériel et moral envers la famille Vénarre.

Brevet Sportif National

Les épreuves du brevet sportif national auront lieu le 28 juin, dans le Pays de Gex (cantons de Gex, Ferney, Collonges). Tous les sportifs âgés de moins de 20 ans pour les garçons, et de moins de 19 ans pour les filles, désireux d'obtenir une licence, devront obligatoirement avoir satisfait aux épreuves du B.S.N. de leur catégorie. L'examen n'aura pas à être confirmé chaque année, mais devra être passé à nouveau à chaque changement de catégorie.

Les demandes de participation aux épreuves doivent être adressées, avant le 15 mai, à M. Lonchamps, à Gex, représentant, pour le Pays de Gex, du Commissariat général à l'Education générale et aux Sports. Les chefs d'établissement d'enseignement et les dirigeants des sociétés sportives qui désirent présenter leurs élèves ou leurs membres au B.S.N., transmettront en bloc les demandes individuelles des candidats.

Les localités choisies pour les épreuves, seront fixées ultérieurement.

Quatre catégories sont prévues pour les garçons et trois pour les filles, soit : Garçons : Minimes (12 et 13 ans) ; jeunes cadets (14 et 15 ans) ; cadets (16 et 17 ans) ; juniors (18 et 19 ans).

Filles : Minimes (12 et 13 ans) ; cadettes (14 et 15 ans) ; juniors (16, 17 et 18 ans).

taxi qui lui déclara avoir reçu une communication téléphonique du médecin de la clinique de Genève où son mari se trouvait en traitement. On avait invité le chauffeur à venir chercher, en automobile, à la ferme, Mme Vénarre et sa fille, pour les conduire auprès de M. Vénarre, dont l'état s'était subitement aggravé.

Effrayée, Mme Vénarre partit avec l'enfant, tandis que son beau-frère, qui habitait provisoirement avec elle, quittait aussi la ferme pour aller prévenir la famille.

Arrivée à la clinique, Mme Vénarre s'aperçut que son mari allait très bien et que personne ne l'avait fait passer.

Quand elle rentra chez elle, elle comprit le motif de cette machination : la ferme avait été cambriolée pendant son absence. Un malfaiteur avait soulevé un volet avec un morceau de fer, brisé une vitre, fracturé des tiroirs, volé 3.000 fr. en billets et emporté 15.000 fr. de titres.

L'information à laquelle il fut procédé ne donna pas de résultats. Un individu soupçonné, M. Défassiaux, fut incarcéré pendant trois jours. Un des beaux-frères de Mme Vénarre se crut soupçonné et se suicida le 20 mai en montant sur un arbre et en touchant des fils à haute tension.

Beaucoup de personnes pensèrent, au pays, que cet acte de désespoir n'était qu'un geste d'aveu...

Cinq ans passèrent. Le 25 juin 1941, le parquet de Pontarlier était avisé qu'un des titres volés et frappés d'opposition, avait été remis, pour négociation, dans une banque de Gex, par M. Schibli, fromager à Saint-Genis-Pouilly. Interrogé, le fromager déclara avoir reçu ce titre de M. Germain, vétérinaire, en garantie d'un prêt de 3.000 francs qu'il lui avait consenti.

Interrogé, Germain entra dans la voie

lière. Filles : Minimes (12 et 13 ans) ; cadettes (14 et 15 ans) ; juniors (16, 17 et 18 ans).

L'âge des candidats doit être compté au moyen du millésime de l'année au cours de laquelle est né l'intéressé.

Groupe Bouliste du Pays de Gex. — L'assemblée générale annuelle du Groupe bouliste du Pays de Gex, a eu lieu le 24 avril, à la mairie de Gex, sous la présidence de M. Lonchamps.

Au début de la séance, un fraternel salut est adressé à tous les prisonniers, en espérant leur prompt retour au sein de notre grande famille bouliste.

L'exposé du trésorier faisant connaître la situation financière, est adopté à l'unanimité.

Au cours de la discussion qui a suivi, les décisions suivantes ont été prises :

1° Les sociétés devront prendre le titre d'Association Sportive Bouliste. Les Israélites, ainsi que les personnes de nationalité étrangère, ne peuvent en aucun cas faire partie d'un comité de direction d'une Association sportive, ni être agréés en qualité de membre d'honneur.

2° **Cotisations des sociétés.** — Elles sont fixées comme suit : Gex, Divonne, Ferney, 40 fr. ; Collonges, Logras, Challex, Pougny, Chevry, Crozet, Mijoux, Saint-Jean-de-Gonville, Thoiry, Grésin : 20 francs.

3° **Licences-Assurances.** — Le prix de la licence-Assurance est porté à 10 frs., le contrat d'Assurance garantissant en plus cette année les accidents matériels.

4° **Championnat de France.** — Eliminatoires dans les groupements le 21 juin ; Finales à Bourg le 10 juillet ; Championnat à Chambéry le 23 août.

L'éliminatoire de Pays de Gex aura lieu à Thoiry. Les joueurs composant les équipes, doivent être Français. L'équipe qualifiée pour la finale à Bourg, recevra du Groupe Bouliste une indemnité de 200 fr. Elle percevra également du Comité Bouliste Départemental de l'Ain, des indemnités qui seront fixées ultérieurement.

septembre, Ferney. Le calendrier bouliste complet sera publié ultérieurement dans la presse.

6° **Renouvellement du bureau.** — Le bureau du Groupement Bouliste du Pays de Gex est composé comme suit pour l'année 1942 : Président : Lonchamps (Gex) ; vice-présidents : Les présidents des sociétés affiliées ; secrétaire : Laventure (Divonne) ; trésorier : Vallin (Gex) ; arbitres : MM. Vallin (Gex) ; Barnoud (Divonne) ; Niogret (Thoiry) ; Dubois (Pougny).

Boule Gexoise. — L'assemblée générale aura lieu le 5 mai, à 20 heures, à la mairie.

Les demandes de licences doivent être adressées avant le 10 mai, au trésorier. Coût de la licence : 10 francs.

Un premier concours entre sociétés est prévu pour le dimanche 3 mai. Tirage au sort à 14 heures.

Tennis. — Réunis en assemblée générale, le 21 avril, les joueurs de tennis ont reconstitué leur comité pour l'année 1942 : Président, M. Dhé ; vice-président, Mme Carpin ; secrétaire, Mme Verboud ; trésorier, M. Cados.

Les personnes désirant s'inscrire à la société, où le meilleur accueil leur sera fait, trouveront tous les renseignements voulus auprès des membres du Comité.

Se prétendant évadé d'un oflag, un escroc encaisse plus de 500.000 francs dans 22 trésoreries. — Se prétendant évadé d'un oflag, Adrien Roger, de Gex, touchait des rappels de solde dans toutes les trésoreries de la zone non occupée.

De son propre aveu, il a encaissé plus de 500.000 francs comme primes de démobilisation et rappels de solde, dans vingt-deux trésoreries de zone non occupée.

Roger et ses deux complices ont été écroués à la maison d'arrêt de Montpellier.

Football. — A Gex, Gex 1 bat Ferney 2 par 4 buts à 0.

lière. **Football.** — A Gex, Gex 1 bat Ferney 2 par 4 buts à 0.

Gex 2 doit s'incliner par 3 à 1, devant Ferney 1.

— Dimanche 3 mai, demi-finales de la Coupe : A Divonne, Gex 1 contre Ferney 1. A Ferney, Gex 2 contre Divonne 1.

— Réunion générale, vendredi 1^{er} mai, à 20 h. 30.

Les équipes seront formées à la réunion et affichées comme d'habitude.

Fédération Gessienne de Football et d'athlétisme. —

Coupe Gessienne. — Le tirage au sort des demi-finales a eu lieu dimanche dernier, en présence des représentants des équipes en présence. Les deux rencontres auront lieu le dimanche 3 mai, sur les terrains de Divonne et de Ferney. Elles opposeront, la première, Etoile Ferney 1 au F.C. Gex 1, la seconde, l'U.S. Divonne 1 au F.C. Gex 2.

MM. Ucelli et Traffey arbitreront ces rencontres.

Note du secrétariat. — Les clubs trouveront, dans une prochaine chronique, des instructions de M. le Délégué régional du Commissariat aux Sports, concernant le Brevet Sportif National.

Il importe de se conformer strictement aux indications données. Aucune licence de football ne pourra plus être délivrée l'année prochaine aux joueurs de moins de 20 ans, non titulaires du B.S.N.

Signalons, d'autre part, que la Fédération Bouliste Gessienne va publier incessamment son calendrier des manifestations envisagées pendant l'été 1942.

Afin d'éviter une concurrence fâcheuse entre les divers groupements sportifs, les sociétés pratiquant l'athlétisme, sont priées de se reporter à ce calendrier pour la fixation des dates des réunions qu'elles envisagent.

La relation de la famille

s'aperçut que son mari allait très bien et que personne ne l'avait fait mander.

Quand elle rentra chez elle, elle comprit le motif de cette machination : la ferme avait été cambriolée pendant son absence. Un malfaiteur avait soulevé un volet avec un morceau de fer, brisé une vitre, fracturé des tiroirs, volé 3.000 fr. en billets et emporté 15.000 fr. de titres.

L'information à laquelle il fut procédé ne donna pas de résultats. Un individu soupçonné, M. Défassiaux, fut incarcéré pendant trois jours. Un des beaux-frères de Mme Vénarre se crut soupçonné et se suicida le 20 mai en montant sur un arbre et en touchant des fils à haute tension.

Beaucoup de personnes pensèrent, au pays, que cet acte de désespoir n'était qu'un geste d'aveu...

Cinq ans passèrent.

Le 25 juin 1941, le parquet de Pontarlier était avisé qu'un des titres volés et frappés d'opposition, avait été remis, pour négociation, dans une banque de Gex, par M. Schibli, fromager à Saint-Genis-Pouilly. Interrogé, le fromager déclara avoir reçu ce titre de M. Germain, vétérinaire, en garantie d'un prêt de 3.000 francs qu'il lui avait consenti.

Interrogé, Germain entra dans la voie des aveux.

Pour se procurer de la cocaïne, dont il faisait un usage excessif, Germain dépensait des sommes importantes et se trouvait toujours à court d'argent, malgré les jolis revenus que lui procurait l'exercice de sa profession de vétérinaire à Gex, et la belle clientèle qu'il s'était créée dans toute la région, par sa compétence et son dévouement.

L'exposé du trésorier faisant connaître la situation financière, est adopté à l'unanimité.

Au cours de la discussion qui a suivi, les décisions suivantes ont été prises :

1° Les sociétés devront prendre le titre d'Association Sportive Bouliste. Les Israélites, ainsi que les personnes de nationalité étrangère, ne peuvent en aucun cas faire partie d'un comité de direction d'une Association sportive, ni être agréés en qualité de membre d'honneur.

2° *Cotisations des sociétés.* — Elles sont fixées comme suit : Gex, Divonne, Ferney, 40 fr.; Collonges, Logras, Challex, Pougny, Chevry, Crozet, Mijoux, Saint-Jean-de-Gonville, Thoiry, Grésin : 20 francs.

3° *Licences-Assurances.* — Le prix de la licence-Assurance est porté à 10 Frs., le contrat d'Assurance garantissant en plus cette année les accidents matériels.

4° *Championnat de France.* — Éliminatoires dans les groupements le 21 juin; Finales à Bourg le 10 juillet; Championnat à Chambéry le 23 Août.

L'éliminatoire de Pays de Gex aura lieu à Thoiry. Les joueurs composant les équipes, doivent être Français. L'équipe qualifiée pour la finale à Bourg, recevra du Groupement Bouliste une indemnité de 200 fr. Elle percevra également du Comité Bouliste Départemental de l'Ain, des indemnités qui seront fixées ultérieurement.

5° *Concours.* — Seules les sociétés ayant payé leur cotisation au Groupement, pourront organiser un concours régional. La date du concours devra recevoir l'approbation du président du Groupement. Les demandes doivent lui être adressées au moins trois semaines à l'avance.

Ci-dessous les dates des concours déjà fixés : 14 mai, Ferney; 31 mai, Chevry; 14 juin, Divonne; 21 juin, championnat du Groupement, à Thoiry; 5 juillet, Gex; 15 août, Grésin; 13

Coupe Gessienne. — Le tirage au sort des demi-finales a eu lieu dimanche dernier, en présence des représentants des équipes en présence. Les deux rencontres auront lieu le dimanche 3 mai, sur les terrains de Divonne et de Ferney. Elles opposeront, la première, Etoile Ferney 1 au F.C. Gex 1, la seconde, l'U.S. Divonne 1 au F.C. Gex 2.

MM. Ucelli et Traffey arbitreront ces rencontres.

Note du secrétariat. — Les clubs trouveront, dans une prochaine chronique, des instructions de M. le Délégué régional du Commissariat aux Sports, concernant le Brevet Sportif National.

Il importe de se conformer strictement aux indications données. Aucune licence de football ne pourra plus être délivrée l'année prochaine aux joueurs de moins de 20 ans, non titulaires du B.S.N.

Signalons, d'autre part, que la Fédération Bouliste Gessienne va publier incessamment son calendrier des manifestations envisagées pendant l'été 1942.

Afin d'éviter une concurrence fâcheuse entre les divers groupements sportifs, les sociétés pratiquant l'athlétisme, sont priées de se reporter à ce calendrier pour la fixation des dates des réunions qu'elles envisagent.

La religion de la famille
est nécessaire à tous les
peuples qui veulent vivre.

Paul Doumer

VESANCY

Omission. — Dans le compte rendu des dons faits par la population, pour le Secours national de Morez, nous avons omis les noms de MM. Decourt Emile et Robbez Julien, qui avaient offert des pommes de terre.

Nous nous excusons de cet oubli.

Vaccination antidiphthérique. — La première séance a eu lieu le 29 avril 1942. Elle a été assurée par M. le Docteur Roland, de Divonne, assisté d'une infirmière, de Mlles Marthe Blanc et Céline Ducret, et le personnel enseignant.

Vingt-quatre enfants ont reçu l'injection de rappel ; vingt-deux autres, la première injection ; enfin, douze autres, déjà vaccinés en 1941, recevront plus tard l'injection de rappel.

Chapelle de N.-D. de Riamont. — Le pèlerinage à la chapelle de N.-D. de Riamont, est fixé traditionnellement au lundi de Pentecôte, qui se présente cette année le 25 mai.

Le pèlerinage aura lieu, comme les années précédentes, sauf empêchement imprévu et imprévisible.

La réunion à l'église de Vesancy se fera à 10 heures, et le départ pour la chapelle aura lieu à 10 h. 15.

Comme moyens de communication, il y a l'autobus de Ferney, de 8 h. 05, arrivant à Gex à 8 h. 30, et le car de Coupy, de 7 h., arrivant à Gex à 9 heures.

Pour le retour de Gex à Ferney, départ à 19 h. 45 ; de Gex à Coupy, départs à 14 h. 45 et 17 h. 15 (derniers horaires en date du 5 mai).

DIVONNE-LES-BAINS

Finale de la Coupe Gessienne. — A

15 mai 1942

VESANCY

Chapelle de N.-D. de Riamont. — Le pèlerinage à la chapelle de N.-D. de Riamont, est fixé traditionnellement au lundi de Pentecôte, qui se présente cette année le 25 mai.

Le pèlerinage aura lieu, comme les années précédentes, sauf empêchement imprévu et imprévisible.

La réunion à l'église de Vesancy se fera à 10 heures, et le départ pour la chapelle aura lieu à 10 h. 15.

Comme moyens de communication, il y a l'autobus de Ferney, de 8 h. 05, arrivant à Gex à 8 h. 30, et le car de Coupy, de 7 h., arrivant à Gex à 9 heures.

Pour le retour de Gex à Ferney, départ à 19 h. 45 ; de Gex à Coupy, départs à 14 h. 45 et 17 h. 15 (derniers horaires en date du 5 mai).

L'année dernière, un millier de personnes ont pris part à cette manifestation religieuse. Il est à croire qu'une semblable affluence se reproduira cette année encore.

SAUVERNY

Don. — En remerciement des marques de sympathie qui lui ont été témoignées au décès de sa tante, Mme Vve Fleuret, survenu le 8 mai 1942 ; en souvenir de son fils Albert, tombé au Champ d'honneur, Mme Vve Jeanne Benoit a fait don de 300 fr. pour les prisonniers et 100 fr. pour la caisse du Sou des écoles.

Remerciements.

FERNEY-VOLTAIRE

Concours de boules. — C'est par un beau dimanche de printemps que s'est

22 mai 1942

Affaire classée. — Le jeune C. R., de Gex-la-Ville, a témoigné sa satisfaction d'avoir pu arranger à l'amiable une affaire délicate, en versant la somme de 50 fr. au profit des prisonniers de la commune. Merci au généreux donateur.

PRÉVESSIN

Nécrologie. — Les funérailles de Mme Vve Martin, de Breteigny, ont eu lieu mardi 16 juin.

A sa famille, nos sincères condoléances.

VESANCY

Conseil municipal. — Dans sa séance du 7 juin 1942, le Conseil :

1° Règle 20 % des notes de l'éclairage public depuis 1939 ;

2° Transmet favorablement une demande aux femmes en couches ;

3° Révise la police accidents de la commune ;

4° Prend connaissance de la circulaire préfectorale sur le personnel des mairies ;

5° Vote un crédit d'entretien de la route forestière.

Vaccination antidiphthérique. — La 3^{me} séance, retardée par des cas de rougeole, aura lieu vendredi 19 juin 1942.

Don. — Une personne anonyme a remis 50 fr. pour nos écoles. Merci très sincèrement.

DIVONNE-LES-BAINS

Don. — Il a été remis à la mairie, par Mme Delorme-Hutin, la somme de 200 francs, qui a été répartie : 100 fr. pour le bureau de bienfaisance et 100 fr. pour les prisonniers. Une somme de 50 fr. a été remise par un anonyme, dont moitié

toirs variés, jeux divers, d'été, tombola américaine.

Le soir, à 21 heures (heure of.), séance récréative.

La permission de 2 heures du matin est accordée pour donner plus de facilité aux paroisses environnantes. Le billet d'entrée servira comme contrôle. Cordiale invitation à tous. Venez nombreux en faveur des enfants.

Remerciements. — Mme Vve Pusterla et ses fils, remercient sincèrement les pompiers de Ferney-Voltaire, pour leur dévouement apporté dans le violent feu de cheminée qu'ils ont eu.

VESANCY

Effets de l'orage. — Sur la route de Divonne, un bœuf, attelé à une faucheuse, piqué par les mouches, est parti au galop dans la direction du village. Grâce à la présence d'esprit du conducteur, Léon Rapetti, qui a décroché la faucheuse, laquelle était complètement ouverte, des accidents graves ont pu être ainsi évités.

Don. — M. Eugène Métral, boucher, a remis 50 francs pour nos écoles, les élèves ayant ramassé le doryphore dans ses champs. Merci à ce généreux ami des enfants.

Pour sauver les plus malheureux
des enfants des villes

PARTICIPEZ A LA

"CROISADE DE L'AIR PUR"

19 juin 1942

17 juillet 1942

Accident. — Sur la voie ferrée, une vache appartenant à M. Masson, de Chenaz, a été heurtée par le train, ce qui a entraîné l'abattage.

VESANCY

Conseil municipal. — Dans sa séance du 17 juillet 1942, le Conseil :

- 1° Vote une indemnité forfaitaire pour frais de fonction;
- 2° Attribue un secours en argent;
- 3° Donne un avis favorable à une demande d'assistance à la Famille;
- 4° Demande la délivrance de coupes extraordinaires;
- 5° Approuve une admission d'urgence prononcée en faveur d'une fillette du Nord (hôpital de St-Julien);
- 6° Accepte de vendre une nouvelle parcelle réservée aux besoins de bois de chauffage des communes non forestières, mais tout en soulignant le gros effort déjà accompli par la commune à ce sujet; demande à ce que les coupes près du village soient réservées aux affouagistes de Vesancy. Les bénéficiaires de ce bois de chauffage des communes non forestières venant se ravitailler en camion, peuvent se rendre plus facilement que les habitants (souvent non possesseurs d'attelage) dans les coupes éloignées, et propose une parcelle pour ces acheteurs de bois, située vers la Gouille, canton de la Vesancière.

DIVONNE-LES-BAINS

Le Comité d'Entr'aide aux familles de Prisonniers de Guerre de Divonne, vient de verser au Comité d'assistance aux P. G. officiellement créé sur sa demande, le reliquat des fonds reçus pour les prisonniers, soit la somme de 12.386 fr. 20 qui, selon le désir des donateurs, est expressément réservé aux onze prisonniers divonnais inscrits sur le contrôle communal. Le montant des dons recueillis

24 juillet 1942

VESANCY

Syndicat Agricole Corporatif. — Dans une réunion faite à la mairie, le 9 août 1942, sous la présidence de M. le Maire et de M. Panissod, les cultivateurs de Vesancy ont constitué le Syndicat Corporatif Agricole communal. Ont été nommés :

Syndic : Hotellier Antoine ; syndic adjoint : Blanc Edmond ; section laitière, délégué : Favre Fernand ; section élevage, délégué : Robbez Julien ; section défense des cultures, Ducret Alphonse ; section approvisionnement : Lachavanne Félix ; section mutualité : Saint-Martin Joseph.

Tous les cultivateurs doivent faire partie du Syndicat. La remise des avantages donnés par le Syndicat, n'aura lieu par le Syndic qu'après inscription et paiement des cotisations (30 fr. par an).

Nécrologie. — Dimanche 9 août, ont eu lieu les funérailles de M. Ducret Jean-Louis-Eugène, propriétaire exploitant de la ferme de la Combette. Agé de 58 ans, sa mort rapide fut connue avec surprise.

Une nombreuse assistance, plus particulièrement d'hommes, a accompagné ce cultivateur avisé, ancien combattant, à sa dernière demeure.

Nos sincères condoléances aux familles Ducret, Sérignat et Favre.

DIVONNE-LES-BAINS

La Grande Fête Sportive de Dimanche

Tout permet d'annoncer, si le temps reste de la partie, un triomphal succès à la grande manifestation qui se déroulera à Divonne, les 15 et 16 août.

La venue, chez nous de champions réputés et leur confrontation avec nos meilleurs athlètes suscitent un enthousiasme que tout

14 août 1942

peterie du « Petit Gessien ».

VESANCY

Don. — Le Maire a remis à M. le Président du Comité du canton de Gex de secours aux prisonniers, un mandat communal de 500 francs, voté dernièrement par le Conseil municipal.

Conseil municipal. — Compte rendu de la séance du 15 août 1942.

Le Conseil :

Approuve le compte administratif du Maire pour l'exercice 1941 (excédent de recettes: 316.751 fr. 80);

Vote des crédits complémentaires pour l'exercice 1941, pour régulariser des dépassements d'articles;

Contrôle l'inventaire des archives;

Demande à l'Administration la réduction de l'imposition de foin établie (qui est triple de 1941) et demande qu'au préalable une Commission d'enquête se rende sur les lieux afin de juger d'une façon précise la situation actuelle et les possibilités de livraison des producteurs de la commune;

Vote le budget additionnel de 1942;

Vote le budget vicinal complémentaire de 1942;

Nomme M. Benoit Henri comme garde mesurier pour la surveillance encore plus stricte des récoltes et des champs;

Etablit la liste d'affouage pour 1942. Rayé: Vve Tavernier Marie-Dauphiné (décédée); Venarre Louis (décédé); Inscrit: Desmaris Marius, Phalippou Abel, Crochat Amédée; refuse: Robbez Jean, Mme Fernand David, Mme Souvairan Fournier;

Arrête la liste à 80 noms.

Probité. — Le jeune Crochat André ayant trouvé un bracelet-montre, l'a rapporté en mairie. Le propriétaire a récompensé cet écolier pour sa probité.

DIVONNE-LES-BAINS

La fête sportive de l'U.S.D. — Le soleil

21 août 1942

"VOTRE MAISON"

adressez-vous au

CRÉDIT MUTUEL FONCIER

101, Rue St-Lazare, PARIS

Direction de Bourgogne :

6, rue Pierre-Larcher - DIJON

Gare Porte-Neuve, près Boulevard de Strasbourg

pour le "**PRIX d'un LOYER**"
vous deviendrez propriétaire !

Crédit **sans Intérêts**

Remboursement en 200 mensualités
ou plus rapidement

Renseignements gratuits

Echange

contre du **FAYARD** non écuit et sans quartier de tête, à livrer 15 Septembre courant, affouagiste sur Vesancy cède tout ou partie de ses droits aux différents tirages 1942. Trois lots, coupes ordinaires, un lot, coupe supplémentaire, un lot bois de service (sapin).

S'adr. à M. PÉCLET, Vesancy

A V I S

M. BORGNA, étameur et fumiste, à Gex, ouvrira son

atelier au n° 9 Rue Ch.-Harent (anc. Terreaux), à partir du 7 Septembre : on peut s'adresser aussi à l'appartement, n° 40, rue de la Fontaine.

4 septembre 1942

VESANCY

Contrôle de zone. — MM. les Producteurs sont priés de relever le numéro de leur déclaration fondamentale qui sert pour toutes demandes de certificat d'origine jusqu'au 1^{er} avril 1943 :

402 Beaudet ; 406 Bouchet ; 404 Blanc ; 434 Benoit-Lison ; 403 Benoit Henri ; 409 Ducret Armand ; 411 Ducret Alphonse ; 436 Decourt ; 412 Emery ; 415 Favre O. ; 416 Favre Jacques ; 414 Favre Henri ; 430 Hotellier ; 419 Mugnier Albert ; 431 Robbez ; 425 Roth ; 427 Sérignat Fr. ; Patroix ; 440 Rapetti ; 423 Ridoux ; 424 442 Saint-Martin Joseph ; 437 Vve Taverrier ; 432 Venarre M. ; 433 Venarre Adrien.

Observations : Pas de certificat d'origine pour la Suisse.

Pour le territoire douanier français, les certificats ne doivent reprendre que les denrées ci-après : a) Fruits frais, maximum 10 kg. ; b) Légumes frais, 50 kg. ; c) Pommes de terre, 100 kg.

En ce qui concerne les pommes de terre, la présentation de l'autorisation de transport accordée par les services du Ravitaillement, est obligatoire. En outre, la mention suivante : « Autorisation n° du Ravitaillement de » devra figurer sur le certificat délivré.

DIVONNE-LES-BAINS

Assurances sociales agricoles. — Nous rappelons à nos lecteurs de Divonne, Grilly et Vésenex-Crassy, que le paiement des A.S. du 3^{me} trimestre, doit être effectué avant le 9 octobre, auprès de M. Lamy, à Divonne, de 13 à 16 heures.

CHEVRY

ceres.

PERON

Nécrologie. — Lundi dernier, ont eu lieu les funérailles de Mme Jeanne Gay, décédée à l'âge de 62 ans.

Une assistance nombreuse accompagnait cette bonne personne au champ du repos. Elle emporte d'unanimes regrets.

Nous présentons à toute la famille nos sincères sentiments de condoléances.

Don. — A l'occasion de la naissance de son fils Guy-Raymond-Emile, M. Joseph Blanc, négociant à Logras, a fait don de 200 fr., dont 100 fr. pour les prisonniers de guerre, et 100 fr. pour la Société de Secours mutuels.

Toutes nos félicitations et meilleurs remerciements.

COLLONGES-FORT-L'ECLUSE

Nomination. — M. Définod Emile, garde domanial des Eaux et Forêts à Vesancy, est nommé à Collonges, en remplacement de M. Plat.

Football. — U.S. Collonges 1 bat F.C. Pougny 1, par 3 à 2.

Dimanche dernier, l'équipe première de l'U.S. Collongeoise, recevant l'excellente équipe correspondante de Pougny, remporta la victoire par 3 buts à 2.

Pougny, complété par quelques remplaçants, se défendit très brillamment. Partie jouée d'une façon très sportive et amicale.

Réunion. — Une réunion extraordinaire de l'U.S. Collongeoise, aura lieu le mercredi 15 courant, pour organisation prochaine d'une séance théâtrale.

Don. — Une personne qui a désiré conserver l'anonymat, a remis en mairie 200 fr. pour les prisonniers.

Nos remerciements.

9 octobre 1942

vouement sans bornes en accueillant, avec des véhicules de fortune, le service postal de Mijoux à Chézery, durant les hivers rigoureux de 1941-42.

Aux membres de sa famille et en particulier à ses deux jeunes enfants, ainsi qu'à M. Narcisse Durafour, son brave et honnête père, si cruellement éprouvés, nous présentons nos bien vives condoléances.

ECHENEVEX

Dons. — A la suite d'un différend intervenu en forêt et traité à l'amiable entre les nommés Chapuis Lucien, Chapuis Fernand et Fournier Jules, d'Echenevex, et les nommés Montanier Louis, Lœuwre et Illam, demeurant à Segny, ces derniers ont versé à la mairie d'Echenevex la somme de 200 fr., dont 150 fr. pour les prisonniers de cette commune, et 50 fr. pour ceux de Segny.

VESANCY

Nécrologie. — Le décès de Mme Vaudagna-Favre a causé une pénible impression dans la population de notre village. Descendante d'une vieille famille de Vesancy, la défunte était surtout appréciée pour son affabilité et son amabilité, qualités qui tendent malheureusement à disparaître.

A son mari infirme et à sa famille, nos condoléances attristées.

GRILLY

Départ de l'institutrice. — Mlle Terraz, institutrice à Grilly, vient d'obtenir son changement pour Sauveny.

Depuis douze ans dans notre village, cette éducatrice d'élite avait conquis l'estime de tous, par son dévouement sans limite et la tenue exemplaire de sa vie. Petits et grands déplorent son départ et

Le total de ces deux sommes, soit 300 francs, a été remis pour les prisonniers de la commune.

VESANCY

Secours National. — Compte rendu de la collecte faite par les élèves de l'école, pour le Secours national, sous le patronage du Comité communal composé de MM. Mattrat, maire; Giraud, curé; Tavernier Louis, ancien combattant et mutilé de 1914; Baillet, instituteur.

Côtes, 35 kg.; choux, 28 kg.; choux-raves, 85 kg.; carottes rouges, 17 kg.; pommes de terre, 100 kg.; courges, 10 kg.; poireaux, 4 kg.; poires, 10 kg.; carottes jaunes, 5 kg.; pommes, 3 kg.; oignons, 1 kg. Total: 406 kg.

Liste des donateurs: MM. Benoit, Dufour, Corbet, Ducret Joseph, Ardin, Rey, Benoit-Lison, Jacquet, Dechoudans, Favre Henri, Ridoux, Crochat Alphonse, Robbez, Hotellier, Favre Fernand, Venarre Marcel, Blanc, M. le Curé, Emery, Rapetti, Tavernier Louis, Garçon, Python, Beaudet, Venarre Adrien, Roth, Philippon, Delachenal, Mugnier Albert, Ducret Alphonse, Larue, Mornand, Sérignat, Lachavanne, Favre Octave, Favre Jacques, Favre Emile, Quincieu H., Saint-Martin, Patroix, Bouchet, Baillet.

Mmes Souvairan Yvonne; Yves Tavernier Julie, Ducret L., Petitjean, Mugnier, David, Dechoudans, Tavernier Joseph, Hotellier.

Succès. — Nous apprenons la réussite, au baccalauréat (1^{re} partie), de notre jeune concitoyen, Henri Tavernier.

Félicitations sincères et encouragement pour de nouvelles études.

DIVONNE-LES-BAINS

Concert-crochet. — Nous apprenons que le concert-crochet qui n'a pu avoir lieu en octobre, serait fixé au 15 novembre.

Dons. — En souvenir de leur regretté fils et frère, la famille Guillot, de Vésenex-Crassy, a fait don de 500 fr. pour le Comité d'assistance aux P.G. de Divonne, et 250 fr. pour le Secours National.

— Une somme de 50 fr. a été versée par Mme Alazard, pour le Secours National.

16 octobre 1942

23 octobre 1942

30 octobre 1942

H. BAUDRY, « Les Galeries ». — Portemonnaie, porte-billets, portefeuilles, tisseuses, sous-main, sacs de dames, articles en cuir et en matières de remplacement.

VESANCY

Rétractation et don. — M. Poux, ouvrier agricole chez M. Emery, ayant publiquement reconnu que les paroles qu'il avait prononcées contre son patron, au sujet des bois de la Vesancière, étaient fausses, M. Emery lui a fait verser 30 fr. pour les écoles.

Collecte des prisonniers. — Assurée par l'école, elle a permis les résultats suivants :

6 chemises, 1 paire de chaussettes, 1 paire de bas, 4 tricots, 2 flanelles, 2 gilets, 1 pull-over, 2 mouchoirs. Sur la collecte, 1 pull-over et 1 paire de chaussettes ont été réservés au prisonnier Maurice Louis. Le reliquat a été envoyé à la Maison du Prisonnier, à Besançon.

Donateurs : M. Robbez, Vve Hotellier, Benoit-Lison, M. le Curé, Beaudet, Vve Dechoudans, Delachenal, Tavernier L., Garçon, Baillet.

SEGNY

Nécrologie. — Mercredi 28 octobre, à 15 heures, ont eu lieu les funérailles de Mme Dubosson-Patru, âgée de 59 ans.

A sa famille, nos condoléances attristées.

GRILLY

Résultats de la collecte de légumes et fruits faite au profit du Secours National. — Pommes de terre, 310 kg. ; choux-raves, 80 kg. ; carottes, 5 kg. ; carottes à salade, 15 kg. ; choux, 10 kg. ; fruits, 15 g. ; bettes à côtes, 5 kg. ; haricots, 1 kg.

Au total, 441 kg. de légumes et fruits dirigés vers le centre de Morez.

Au nom des populations éprouvées,

Année 1943

VESANCY

Conseil municipal. — Dans sa séance du 14 janvier 1943, le Conseil :

1° Vote le budget primitif de 1943 ;

2° Vote le crédit dû au Fonds national de compensation des allocations familiales ;

3° Vu la situation financière de la commune, vote le remboursement de la dette contractée par emprunt.

Décès. — Les funérailles de M. Henri Benoit-Lison ont été célébrées, mardi 19 janvier. Il était décédé à St-Julien, où il avait été transporté en prévision d'une intervention chirurgicale.

A sa famille, nos condoléances attristées.

Service des cars. — Nous nous faisons l'écho des réclamations unanimes des habitants pour que, au moins une fois par semaine, le service des cars desserve notre localité.

Pour nos prisonniers. — La Chorale de Vesancy donera deux concerts, les dimanches 31 janvier, en soirée, et 7 février, en matinée, au profit de l'œuvre communale des colis de nos prisonniers.

Cette société a, en effet, décidé de consacrer tous ses efforts à cette œuvre d'entraide et si, durant l'année écoulée, elle a pu obtenir des résultats appréciables, elle espère pouvoir désormais faire parvenir chaque mois un colis à chacun de nos deux prisonniers. Des dons importants reçus de Divonne lui faciliteront la réalisation de cette tâche.

C'est donc à de bons moments et à une œuvre méritoire, que vous convie la Chorale de Vesancy en vous invitant à l'une de ses deux représentations.

Au programme, deux comédies en un

notre localité.

Pour nos prisonniers. — La Chorale de Vesancy donera deux concerts, les dimanches 31 janvier, en soirée, et 7 février, en matinée, au profit de l'œuvre communale des colis de nos prisonniers.

Cette société a, en effet, décidé de consacrer tous ses efforts à cette œuvre d'entraide et si, durant l'année écoulée, elle a pu obtenir des résultats appréciables, elle espère pouvoir désormais faire parvenir chaque mois un colis à chacun de nos deux prisonniers. Des dons importants reçus de Divonne lui faciliteront la réalisation de cette tâche.

C'est donc à de bons moments et à une œuvre méritoire, que vous convie la Chorale de Vesancy en vous invitant à l'une de ses deux représentations.

Au programme, deux comédies en un acte : « Le terrible fluide du Docteur Ma-bouloff », jouée par les jeunes gens, et « Thérèse ou Gaby », interprétée par les jeunes filles ; et enfin une opérette bouffe de jolie allure : « Les Conspirateurs ».

CESSY

Cinéma. — Dimanche 24 janvier, au Cinéma du Foyer Rural : « Une Cause Sensationnelle ». Matinée à 15 h. 30 et soirée à 20 heures.

SERGY

Grand concours régional de belote. — Dimanche 24 janvier, aura lieu, au café Mugnier, un grand concours de belote doté de nombreux prix. (Un concours de consolation aura également lieu. Tirage au sort dès 14 h. 30. Dès à présent, les inscriptions sont reçues par M. Forte Adrien.

22 janvier 1943

VESANCY

Le concert de dimanche. — Toute la population de Vesancy est conviée à participer à l'œuvre d'entraide aux prisonniers de guerre de la commune, en participant au concert donné au profit de cette organisation. En accomplissant ainsi une bonne œuvre en faveur de nos chers exilés, chacun peut être assuré de passer quelques bons moments d'une saine et agréable distraction.

On connaît le programme de la manifestation : deux comédies : « Le terrible fluide du Docteur Mabouloff », jouée par les jeunes gens ; « Thérèse ou Gaby », interprétée par les jeunes filles ; une opérette-bouffe : « Quand on conspire », et quelques intermèdes.

Les plus difficiles trouveront de quoi se satisfaire. La salle sera chauffée. Prix des places : 10 fr. pour les grandes personnes, 5 fr. pour les enfants.

GRILLY

Avis de la mairie. — L'ouverture du débit de tabacs de la commune de Grilly étant fixée au 1^{er} mars 1943, M. le Receveur des Contributions indirectes fait connaître que tous les fumeurs de Grilly et de Mourex doivent être, en principe, inscrits dans le débit de tabacs de Grilly.

Toutefois, si, pour des raisons de convenances personnelles justifiées, des fumeurs désirent conserver leur inscription dans leur ancien débit, ils devront le faire connaître par écrit, au receveur des Contributions indirectes à Gex, avant le 10 février 1943.

A l'expiration de ce délai, tous les fumeurs qui n'auront pas manifesté leur désir, seront inscrits d'office au bureau de tabacs de Grilly. Ces renseignements sont nécessaires à l'entrepôt des tabacs de Bellegarde, pour modifier les contingents de tabacs alloués aux débits des

29 janvier 1943

Après cette date, les sépultures seront relevées par la commune, aux frais des intéressés.

MIJOUX

Concours de ski. — Un concours régional de ski aura lieu à Mijoux, le dimanche 14 février.

Le classement des épreuves se fera au combiné, c'est-à-dire : fond, descente et slalom ; seuls les coureurs ayant pris part à la course de fond le matin, pourront participer aux épreuves de descente et slalom l'après-midi.

L'épreuve de saut aura lieu l'après-midi et est facultative.

Pour tous renseignements, écrire à M. le Président de la S.T.S.M., à Mijoux.

VESANCY

Le concert de la Chorale. — C'est un beau succès qui fut réservé, dimanche dernier, au concert organisé par la Chorale, au profit de l'œuvre communale du Colis du prisonnier.

La salle des fêtes était pleine à craquer, et le nombreux public qui s'y entassait, fut complètement satisfait par l'exécution impeccable du programme. Acteurs et actrices se surpassèrent, tant et si bien qu'on ne peut accorder de compliments particuliers, mais qu'on doit englober tout le monde dans des félicitations générales.

La recette fut fructueuse ; elle permettra la réalisation du vœu des dirigeants de la Chorale : assurer mensuellement un colis à nos deux prisonniers.

Une quête faite au profit de la Quinzaine de lutte contre la tuberculose, a produit la somme de 260 fr.

Ajoutons qu'une seconde séance, toujours au profit de la même œuvre, aura lieu dimanche 7 courant, en matinée. Bureau à 14 h. 30 ; rideau à 15 h.

CESSY

Cinéma du Foyer rural. — Dimanche 7 février, un beau film : « L'Homme à la

5 février 1943

bante que la première et leur apporte l'encouragement qu'elles méritent.

— Dimanche 21 février, sur le stade de Champagne, se déroulera une rencontre de championnat opposant l'U.S. Challex I à notre équipe première. En match aller, notre équipe n'avait gagné que de justesse; aussi, Challex cherchera-t-il à prendre sa revanche. Venez nombreux assister à cette rencontre qui sera indécise jusqu'à la fin.

VESANCY

Garnet rose. — Nous apprenons l'heureuse naissance du dixième enfant de Mme et M. Antoine Hotellier, syndic communal de Vesancy.

Toutes nos félicitations et nos vœux les plus chaleureux de bonne santé à cette si belle famille gessienne.

Dans les Eaux et Forêts. — M. Eugène Benoit, garde domanial des Eaux et Forêts à la maison forestière des Carronières, à Péronnas (Ain), a été affecté, sur sa demande, à Vesancy.

GRILLY

Collecte. — A l'occasion d'une réunion des membres de la Société Fruitière, une collecte faite en faveur des prisonniers de Grilly, a produit la somme de 161 fr. 50, qui sera remise aux familles de nos deux compatriotes retenus dans les camps.

Nos remerciements pour cette délicate pensée et ce geste généreux.

Sou des écoles. — Par décision ministérielle en date du 14 décembre 1942, la Société du Sou des écoles de Grilly pourra continuer son activité dans le cadre de la Fédération nationale des Œuvres de l'Enseignement public à laquelle son affiliation a été ordonnée.

Ci-dessous le bilan de l'exercice clos au 31 décembre 1942 :

RECETTES

Cotisations 1942	1.022.—
Dons divers	220.—
Subvention communale	2.000.—

verny.

ON DEMANDE

Un bon Berger

Chez M. VIBERT, à Ferney-Voltaire.

Femme fonctionnaire DEMANDE pour Gex,

Personne sérieuse

pour s'occuper d'un enfant et tenir intérieur pendant ses heures d'absence.

S'adr. au b. d. j.

ON DEMANDE

UN JARDINIER

de 40 à 50 ans.

UN DOMESTIQUE

de ferme.

S'adr. à l'Hospice de Confort.

ON DEMANDE

Jeune Fille

de 18 à 20 ans pour aider au ménage.

S'adr. à Mme MILESI, à Vesancy.

ON DEMANDE

Un BERGER

l'été à la montagne.

S'adr. à M. FOUILLOUX, à Cessy.

A VENDRE

Un BŒUF de 4 ans

tirant au collier et au joug.
Chez M. JULLIARD, à Peron.

A VENDRE

2 belles chevrettes

à terme le 15 Mars.

S'adr. à M. GAILLARD, à Segny.

A VENDRE

près gare de Thoiry

3 coupes de Terrain

conviendrait pour bâtir.

S'adr. au b. d. j.

A VENDRE

Un Taureau de 2 ans

Chez M. LACHAUX, à Ornex.

A VENDRE

CAMION à patente

et FAUCHEUSE.

S'adr. à Mme VALLIER, à Prévessin.

A Vendre d'occasion

Une Voiture d'enfant

S'adr. à M. CALEGARI, Gex.

A VENDRE

Un SALON

19 février 1942

VESANCY

Le colis du prisonnier. — M. Henri Peloux, ancien fromager à Vesancy, a fait don de la somme de 200 fr. à la caisse du colis du prisonnier, à l'occasion de son départ de notre commune.

Nos vifs remerciements.

— A la suite des divers dons reçus, la situation financière de la caisse du colis du prisonnier s'établit ainsi, à la date du 1^{er} mars 1943 :

Recettes en 1942	1.085,25
Dépenses en 1942	1.037,20

Avoir au 1 ^{er} janvier 1943	48,05
Reçu de l'U.S. Divonne	1.000.—
Reçu de M. Peloux	200.—
Reçu de la Chorale, à l'occasion de ses concerts	2.020.—

En caisse à ce jour

3.268,05

Les parents des prisonniers de la commune sont avisés qu'ils pourront ainsi bénéficier d'un colis gratuit par mois.

DIVONNE-LES-BAINS

Football. — 1^{re} série : U.S. Divonne bat U.S. St-Jean, par 3 à 1.

Ce match fut joué correctement par les deux équipes. Partie assez équilibrée, avec légère supériorité divonnaise sur la fin. Le premier but de Divonne fut marqué avec l'aide d'un arrière visiteur. St-Jean égalisera sur corner très bien repris par l'inter gauche. Les deux derniers buts concédés par St-Jean, seront marqués par Scaya et Terrier, sur deux beaux shootés.

St-Jean est une équipe jouant avec cœur et volonté, sans pratiquer un jeu réfléchi.

Divonne a eu le tort de tomber dans le jeu aérien de son adversaire et fut long à s'imposer. Jouer la balle à terre serait beaucoup plus avantageux pour nos équipiers, et plus spectaculaire. Ils devront adopter une tactique de jeu, pour ne pas conserver ce défaut de tomber dans le jeu de l'adversaire, quel qu'il soit.

Bon arbitrage de M. Birscher.

— A Ferney, U.S. Divonne II bat F.C.

— Dimanche prochain 21 courant, à Divonne, finale de la Coupe Gessienne: Gex contre Ferney.

Lourde tâche qui attend notre team premier; mais faisons-lui confiance; encouragé par ses nombreux supporters, il saura se défendre... et qui sait?

Départ, place du Pont, à 13 h. 15.

VESANCY

Le vieux chêne est mort. — Quel âge avait-il? Deux cents, trois cents ans, peut-être plus! En tout cas, il avait poussé près de la ferme, robuste et droit, étendant ses branches puissantes sur plusieurs centaines de mètres carrés. Dans son feuillage touffu se cachaient merles et rossignols qui venaient s'y blottir pour y gazouiller leurs troublantes chansons.

Mais un jour, un bûcheron « à la hache sonore » est venu le toiser d'un œil connaisseur. Mauvaise affaire pour le vieux chêne. Car, le lendemain, à l'aube, la cognée et la scie entraient en action et, le soir, dans un bruit sinistre qui épouvanta les petits oiseaux à la ronde, le vieux chêne s'abattait, frappé à mort. A l'aide de crics, de tiapis, de palans, on le hissa sur un char pour le conduire à la scierie voisine.

Quel bois magnifique! Quelles veines! Quels dessins! s'exclama le marchand de bois qui, pour s'en rendre acquéreur, dut aligner plusieurs beaux billets bleus.

Sera-t-il lit, table ou armoire? Peut-être les trois choses à la fois. Car le vieux chêne qui mesurait 3 m. 80 de circonférence à hauteur d'homme, avait un fût qui a fourni 3 mètres cubes de bois d'œuvre premier choix, autant de deuxième choix, et 16 stères de bois de chauffage.

Le vieux chêne est mort... Ainsi va le monde...

5 mars 1943

19 mars 1943

VESANCY

Conseil municipal. — Dans sa séance du 29 mars 1943, le Conseil :

1° Autorise le Maire à signer avec M. Venarre Adrien un bail pour la location (18 ans) d'un pré devant servir à l'établissement du terrain scolaire de sport.

2° Confie aux services des Ponts et Chaussées l'établissement du projet devant être présenté au Commissariat général à l'Education générale et aux Sports.

3° Donne un avis favorable à une demande d'assistance à la famille et à une demande d'hospitalisation d'un vieillard.

4° Etablit la liste des assistés médicaux gratuits pour 1943.

5° Fait bénéficier tous les employés communaux des dispositions de la loi du 8 août 1942 sur les indemnités.

6° Vote un crédit pour l'entretien de la route forestière.

7° Demande une coupe de bois d'œuvre pour les affouagistes.

8° Décide d'établir des jardins dans la partie restante du pré loué pour le terrain de sport. Ces jardins seront mis en adjudication et bénéficieront d'un bail.

FERNEY-VOLTAIRE

Les denrées qui filent. — Jusqu'à ce jour, on n'avait vu que le fromage de gruyère filer dans le ramequin ou dans un plat de macaronis ! Dans notre petite ville, non seulement le fromage file, mais les jambons nagent !... On signalait l'autre jour la disparition d'une meule de gruyère d'une trentaine de kilos qui, malgré les recherches actives de la gendarmerie et du garde-champêtre, n'a pu être retrouvée. Où s'est-elle réfugiée ? Qu'est-elle devenue ? Ramequin ?... fondue ?... complément d'un rizotto, d'un plat de macaronis ou d'une soupe à l'oignon ?... Le mystère n'est pas encore éclairci.

Meis il y a mieux : à quelques jours

AVIS

M. Adolphe FOURNIER, coiffeur à Plan, fait savoir à son honorable Clientèle, qu'il a transféré son salon de coiffure à Divonne, maison Coeytaux, place de la Mairie.

AVIS

MM. AUBERT et DUFOR, cordonniers à Gex et Vesancy, font savoir à leur clientèle que les inscriptions pour la réparation des chaussures, auront lieu du 5 au 17 avril.

Se munir de la carte d'alimentation et de la carte de textiles de tous les membres de la famille.

Il ne sera accepté aucun travail avant le 1^{er} mai.

AUBERT, DUFOR.

ON DEMANDE

Un bon Domestique

Chez M. Prosper HUDRY, à Breteigny.

ON DEMANDE

Une JEUNE FILLE

de 18 à 30 ans, pour aider au ménage à la campagne.

2 avril 1943

VESANCY

Collecte des œufs. — Résultats de la collecte effectuée par les élèves de l'école de Vesancy, pour le Secours National.

En ont donné :

Favre Henri, 1; Crochat Amédée, 1; Ducret Alphonse, 3; Tavernier Louis, 6; Delachenal André, 1; Beaudet André, 1; Milési Angèle, 3; Emery Alexis, 2; Rapetti Léon, 2; Mlle Favre (café), 2; St-Martin Joseph, 1; Venarre Adrien, 1; Bouchet Louis, 2; Ramel Justin, 2; Favre Fernand, 1; Patroix Ferdinand, 1; Ducret Armand, 1; Vve Dechoudans, 1; Rey Pierre, 1; Blanc Edmond, 3; Robbez Julien, 2; Mme Vve Lison, 2; Phalippou Abel, 1; Mugnier Albert, 1; Favre Octave, 1; Hotellier Antoine, 2; M. le Curé, 2; Benoit Henri, 2; Ardin Amédée, 1; Ducret Joseph, 1; Sérignat Emile, 1; Ridoux Emile, 1; Mme Souvairan, 1; famille M..., 1; Mme Vve Tavernier Louise, 1; Dufour Georges, 1. Total: 57 œufs.

Ces œufs, collectés le 14 avril 1943, ont été livrés le même jour à Mme la Directrice de l'école de garçons de Gex.

Merci à tous les donateurs.

Don. — En remerciement de livres de bibliothèque prêtés au cours de l'hiver, un jeune lecteur a remis 10 fr. pour nos écoles. Merci.

DIVONNE-LES-BAINS

L'U.S. Nantua à Divonne. —

La série des grandes rencontres régionales mises sur pied en fin de saison de football, se poursuivra dimanche par la confrontation de la réputée équipe de l'U.S. Nantua avec la Sélection gessienne.

Le match de dimanche dernier a donné une indication de la possibilité de nos footballeurs. En disposant de 3 buts à 1 de la redoutable formation bellegardienne, les Gessiens ont démontré la valeur des progrès réalisés depuis quelques saisons. Petit à petit, le football de chez nous s'est hissé au niveau de celui de

23 avril 1943

VESANCY

Conseil municipal. — Dans sa séance du 8 mai 1943, le Conseil :

Approuve le projet d'aménagement sommaire du terrain scolaire d'éducation physique et sportive;

Prend à sa charge 20 % des dépenses résultant de l'aménagement de ce terrain;

S'engage à mettre à la disposition des établissements d'enseignement et associations sportives du voisinage, les installations sportives en cause, dans toute la mesure où cette utilisation sera compatible avec les besoins des enfants des écoles;

Accepte l'évaluation des produits forestiers délivrés en nature à la commune pendant l'exercice 1942;

Fixe la redevance due au Comité consultatif des distributions d'eau (année 1942).

DIVONNE-LES-BAINS

Nécrologie. — Une bien triste nouvelle se répandait, samedi, dans notre localité : celle du décès de Mlle Madeleine Bertholon, fille de Mme et M. Pierre Bertholon, conseiller municipal, que l'on venait de ramener de Genève où elle était en traitement et qui leur était ravie à jamais, âgée de 23 ans.

Qui ne se rappelle la complaisance, l'amabilité, l'esprit gai et avisé de cette jeune fille, soit au magasin de photos de son père, soit au guichet du Ciné-Lux, ne cherchant qu'à rendre service et à faire plaisir à ceux qui l'approchaient.

Ses funérailles eurent lieu mardi, au milieu d'un concours inusité d'amis, s'associant à la douleur d'une famille bien éprouvée et isolée par l'absence d'un fils travailleur en Allemagne.

Qu'elle veuille bien trouver ici l'expression de notre sincère sympathie et de nos vives condoléances.

Réouverture du Cinéma-Théâtre des Bains. — Samedi 15 et dimanche 16 mai, en soirée à 20 h. 15, un grand film d'aventures : « La Fille de la Steppe ». Matinée en cas de mauvais temps. Location

14 mai 1943

De Mme Varda, née Christiane Pasquet, la somme de 500 fr. pour le bureau de bienfaisance de la commune ; de M. Coulthérez-Maspero, à l'occasion de son installation dans la commune, 100 fr. pour le Sou des écoles et 100 fr. pour les familles des prisonniers nécessiteux. A ces généreux donateurs, merci.

Cinéma. — Salle Robert, samedi 29 mai, en soirée à 20 h. 30, une fine comédie sentimentale : « La Belle Hongroise ».

VESANCY

Mariage et don. — A l'occasion du mariage célébré à Vesancy, le 21 mai courant, entre Mlle Jeanne Ducret et M. Fereyrolles Paul, un don de 125 fr. pour les écoles de Vesancy, et un don de 125 fr. pour les prisonniers, ont été faits par les personnes présentes.

Merci très sincèrement et meilleurs souhaits de bonheur.

DIVONNE-LES-BAINS

Cinéma-Théâtre des Bains. — Samedi 29 mai, en soirée, et dimanche 30 mai, en matinée à 16 h. 30 et soirée à 20 h. 30, une histoire policière entremêlée de situations du plus haut comique : « Le mystère de la 13^{me} chaise ».

Pour l'Ascension, jeudi 3 juin, en matinée à 16 h. 30 et soirée à 20 h. 30, une superproduction française : « L'Assassinat du Père Noël », avec le regretté Harry Baur, Fernand Ledoux, Robert Le Vigan. Le mystère d'une aventure policière dans le cadre de la féerie.

Pour le dimanche 6 juin, même programme. Soirée à 20 h. 30.

Cinéma. — Cette semaine, au Lux-Ciné, Danielle Darrieux, dans son dernier grand succès : « La Fausse Maîtresse ».

Soirée à 20 h. 30. En cas de mauvais temps, matinée à 15 heures.

Cinéma. — Salle Robert, samedi 30 mai, à 20 h. 30, une intrigue policière : « On a volé un homme ».

VESANCY

Chapelle de N.-D. de Riamont. — Le lundi de la Pentecôte ramène chaque année le pèlerinage traditionnel à la chapelle de N.-D. de Riamont, pèlerinage auquel, chaque fois, participe la population gessienne en nombre imposant. Elle aime à revoir ce petit sanctuaire, surmonté, depuis 1938, d'un élégant clocher édifié par M. Anus, architecte diplômé pour les monuments historiques de l'Ain. La dépense considérable nécessitée par cette construction, fut couverte par une souscription, mais surtout par le généreux concours de M. Eugène Regard, gouverneur honoraire du Crédit Foncier, qui voulut bien solder finalement tous les frais.

La réunion dans l'église de Vesancy se fera à 10 heures ; puis on partira processionnellement pour la chapelle.

Comme moyens de communication, il y a le train de Bellegarde arrivant à Gex à 8 h. 52, et les cars de Bellegarde et Ferney.

CHEVRY

Vol. — On parle d'un vol de cochon pris dans une pierre à saler. On recherche l'auteur.

Il paraîtrait même que cela s'est produit à un autre endroit, mais ce ne sont peut-être que des bruits.

Ce n'est cependant pas une épingle.

Concours de boules. — C'est par un temps magnifique que s'est déroulé, dans la cour de la gare de Chevry, et malgré les moyens de locomotion difficiles, le concours annuel de boules. De toutes parts les sportifs se sont empressés d'ac-

4 juin 1943

28 mai 1943

VESANCY

Décès. — Nous avons le regret d'apprendre le décès de Mme Gilberte Fournier, épouse de M. Auguste Fournier, à Vesancy, survenu le mardi 20 juillet 1943. Cette jeune personne, âgée de 37 ans, venait d'être opérée à l'hôpital de St-Julien-en-Genevois.

Tout laissait prévoir la réussite de l'opération. Malheureusement, mardi, la famille était prévenue de son décès.

C'est une grande douleur pour Mme et M. Garçon qui n'avaient que cette fille.

A ses parents et à son époux, nous adressons nos sincères condoléances.

Souscription du 18 juillet 1943 pour les sinistrés. — La souscription en faveur des sinistrés, organisée par le Comité communal du Secours National (composé de MM. Mattrat, maire; Giraud, curé; Tavernier, grand mutilé de guerre 1914-18; Baillet, instituteur) et assurée par Mlles Blanc Marthe, Favre Simone, Saint-Martin Antoinette et Benoit Gabrielle, a rapporté la belle somme de 1.706 francs.

Les donateurs ont ainsi témoigné, en dehors de toute autre considération, leur sympathie pour ceux qui ont eu le malheur d'être bombardés. Qu'ils en soient chaleureusement félicités.

Rappelons le dernier vote de 3.000 fr. du Conseil municipal en faveur des sinistrés.

Le Comité remercie sincèrement les dévouées quêteuses et les habitants de notre petit village gessien, d'avoir si bien répondu à cet appel.

Voici le détail des dons :

MM. Ramel, 5 fr.; Lachavanne, 10 fr.; Ardin Henri, 5 fr.; Ducret J., 2 fr.; Patroix, 10 fr.; Favre Fernand, 20 fr.; Ardin Amédée, 25 fr.; Laventure, 10 fr.; Tavernier A., 1 fr.; Vve Petitjean, 50 fr.; Bouchet, 20 fr.; Regad,

repondu à cet appel.

Voici le détail des dons :

MM. Ramel, 5 fr.; Lachavanne, 10 fr.; Ardin Henri, 5 fr.; Ducret J., 2 fr.; Patroix, 10 fr.; Favre Fernand, 20 fr.; Ardin Amédée, 25 fr.; Laventure, 10 fr.; Tavernier A., 1 fr.; Vve Petitjean, 50 fr.; Bouchet, 20 fr.; Regad, 5 fr.; Corbet, 10 fr.; Châtillon Roger, 7 fr. 50; Robbez, 50 fr.; Dufour, 10 fr.; Hotellier Antoine, 50 fr.; Benoit H., 10 fr.; Pécllet, 100 fr.; Dubout Francis, 50 fr.; Vve Hotellier J., 100 fr.; anonyme, 15 fr.; Vve Ducret, 20 fr.; Sérignat, 20 fr.; Malnuit, 11 fr.; Patroix Henri, 5 fr.; Bonier, 2 fr.; Perrier, 5 fr.; Mlle O. Favre, 5 fr.; Saint-Martin, 50 fr.; Gros-Piron, 50 fr.; Vve David, 25 fr.; Mme David Fernand, 25 fr.; Colombet, 10 fr.; Blanc, 50 fr.; Vve Lison, 2 fr.; Vve Mugnier, 5 fr.; Jacquet, 10 fr.; Baillet, 50 fr.; Mme Baillet Henri, 25 fr.; Venarre Marcel, 30 fr.; Vve Dechoudans, 10 fr.; Colombet, 10 fr.; Grenier Paul, 10 fr.; Hartranft, 1 fr.; Mornand Marcel, 2 fr.; M. le Curé, 50 fr.; Larue, 5 fr.; Mlle Moser, 20 fr.; Vve Joseph Tavernier, 50 fr.; Python, 5 fr.; Favre Jacques, 1 fr.; Favre Octave, 5 fr.; Quincieu Marcel, 10 fr.; Mugnier A., 20 fr.; Servoz, 15 fr.; Trolliet, 5 fr.; Vve Benoit, 5 fr.; Vve Métral, 10 fr.; Tavernier L., 50 fr.; Delachenal A., 50 fr.; Beaudet, 50 fr.; Phalippou, 10 fr.; Favre Henri, 10 fr.; Ridoux, 10 fr.; Lesueur, 5 fr.; Rapetti, 55 fr.; Emery, 5 fr.; Milési, 30 fr.; Venarre Adrien, 30 fr.; Crochat Amédée, 10 fr.; Garçon, 20 fr.; Favre Emile, 50 fr.; Mlle Favre Marguerite, 40 fr.; Mlle Pernier, 25 fr.; Mattrat, maire, 50 fr. Total: 1.706 francs.

Cette somme a été immédiatement envoyée au Compte chèques postaux 604-68 Dijon (à M. Bellorini, délégué d'arrondissement).

FERNEY-VOLTAIRE

Fête d'athlétisme. — L'Amicale Sportive de Ferney-Voltaire avait mis sur pied une fête d'athlétisme pour le dimanche 25 juillet. Les travaux d'aménagement n'étant pas complètement terminés sur le nouveau stade, la réunion est reportée au dimanche 1^{er} août et le challenge Léon Hirtz y sera mis en compé-

23 juillet 1943

sic-hall.

VESANCY

Dans l'enseignement. — M. François Baillet, notre sympathique instituteur, a été nommé en avancement, directeur des écoles de garçons de Ferney-Voltaire.

Il emporte la sympathie de toute la population, qui a pu apprécier son obligeance, son dévouement à l'éducation de nos enfants, et la cordialité de son caractère, pendant les nombreuses années qu'il a passées dans la commune.

En regrettant le départ de M. Baillet, nous le félicitons pour son avancement mérité, et lui souhaitons bonne chance dans son nouveau poste.

Nous présentons nos meilleurs souhaits de bienvenue à son successeur, M. Grenard.

GRILLY

Au profit des prisonniers. — Comme suite à une transaction intervenue sous l'autorité de M. Paroisse, garde champêtre à Grilly, il a été versé à la mairie 75 francs destinés au Comité intercommunal des prisonniers de guerre.

Nos remerciements.

CESSY

Cinéma du Foyer rural. — Dimanche 17 octobre, en matinée à 15 h. 30 et soirée à 19 heures, un beau film : « Opérette ».

FERNEY-VOLTAIRE

Don. — M. Maurice Descottes a fait don de la somme de 200 fr. pour les prisonniers nécessiteux de la commune.

Nous lui adressons nos bien sincères

15 octobre 1943

communal de Divonne. Merci.

VESANCY

Collecte en faveur du Secours National.

— La collecte de légumes organisée par les enfants de l'école de Vesancy, au profit du Secours National, a permis de récupérer plus de 200 kg. de pommes de terre, des choux-raves, carottes, courges, courgettes, poires.

D'autre part, la vente des cartes postales du Secours National a produit la somme de 150 francs.

Merci à tous les généreux donateurs.

CESSY

Cinéma du Foyer rural. — Dimanche 5 décembre, le film « Le Mioche », qui n'était pas arrivé pour le dimanche 28 novembre, sera présenté en matinée et en soirée.

GRILLY

Dons. — La mairie a enregistré les dons suivants :

Pour les prisonniers : Anonyme, 100 fr. ; M. Vidonne Charles, 50 fr.

Pour le Sou des écoles : Anonyme, 100 fr. ; M. Vidonne Charles, 50 fr. ; M. Gustave David, 20 fr.

Pour le Secours National : Anonyme, 100 fr.

Nos remerciements à ces généreux donateurs.

FERNEY-VOLTAIRE

Cinéma salle Robert. — Samedi 4 décembre, en soirée à 20 heures, un grand film français, un drame humain : « L'Appel de la Vie », avec Victor Francen.

Par suite d'une panne de moteur, les séances prévues pour la semaine dernière n'ont pu avoir lieu, ce dont nous nous excusons auprès de nos fidèles clients.

3 décembre 1943

Année 1944

DIVONNE-LES-BAINS

La représentation de « Marius » à la salle des fêtes. —

Le théâtre est l'art suprême. Il tend à être la représentation fidèle de la vie. Mais tandis que les auteurs anciens et classiques prenaient leurs héros parmi les rois et les princes de l'antiquité ou dans le monde irréel des Dieux de l'Olympe, nos romantiques, et plus encore les auteurs modernes, s'attachent à mettre en scène les personnages de la vie courante. Et selon leur tempérament, selon leur puissance de psychologie, ils font mouvoir ces personnages de façon à mettre en relief les points essentiels des caractères de ceux-ci.

Nul n'a échappé à cette règle de l'art dramatique, mais peu autant que Marcel Pagnol n'ont donné à leurs œuvres une telle intensité dans l'expression des sentiments et une telle force dans l'exposé des situations.

Avec « Marius » il nous transporte dans le quartier de ce bas port de Marseille qu'il connaît parfaitement. Un jeune homme et une jeune fille sont amoureux l'un de l'autre. Tout les rapproche: l'âge, les positions sociales, les amitiés des familles et jusqu'au petit enfant qui doit naître de leurs amours, tout les convie au mariage attendu. Mais le jeune homme se sent irrésistiblement attiré vers la « grande bleue ». La poésie intense des îles lointaines, aux cieux éclatants, aux boissons à la fois douces et poivrées, agit sur lui et le torture jusqu'à lui donner une incompréhensible envie de partir. Et sur ce sujet, Pagnol a campé un drame poignant. Marius partira-t-il ou restera-t-il auprès de l'aimée?

L'accueil fait à cette pièce, dimanche, à Divonne par une salle comble, fut des plus enthousiaste. Grâce à une mise en scène à la fois savante et originale, grâce à des décors impeccables signés Debaud-Servoz-Brocard, chacun put vivre l'action avec facilité. Des applaudissements chaleureux montèrent fréquemment à l'adresse des interprètes dont le mérite en la circonstance ne fut pas des moindres.

Mlle Silhol fut une très jolie Fanny au jeu expressif et intelligent. Elle joue avec sincérité et émotion. Peu auraient pu rendre comme elle l'intéressante figure de la petite vendeuse marseillaise.

Mlle Germaine Hugues, qui dut presque à la dernière minute suppléer à la déficience involontaire de la titulaire du rôle d'Honorine, s'en tira à la perfection. Elle possède un jeu plein de clarté et aussi très intelligent. Jean Debaud fut le Marius qu'on attendait: fin, enthousiaste, passionné. Ce talentueux acteur qui fut la cheville ouvrière de l'organisation du spectacle, eut le rare mérite de rendre un rôle difficile et souvent même ingrat. A un an d'in-

seillaise.

Mlle Germaine Hugues, qui dut presque à la dernière minute suppléer à la déficience involontaire de la titulaire du rôle d'Honorine, s'en tira à la perfection. Elle possède un jeu plein de clarté et aussi très intelligent. Jean Debaud fut le Marius qu'on attendait: fin, enthousiaste, passionné. Ce talentueux acteur qui fut la cheville ouvrière de l'organisation du spectacle, eut le rare mérite de rendre un rôle difficile et souvent même ingrat. A un an d'intervalle, il a donné à Divonne deux créations qui classent un artiste.

Jean Brocard, remarquable César, écrasé par la personnalité de Raimu, créateur du rôle à la scène et sur l'écran, sut cependant rallier les suffrages de tous. Servi par de merveilleux moyens physiques, il mit la salle au comble de la joie par des boutades cocasses et spirituelles. Fréquemment et longuement applaudi, il fut ainsi récompensé de son courage et de son talent.

André Delachenal campa avec aisance un Panisse sympathique. Bien servi par un timbre de voix à la fois grave et chaud, il montra qu'il possédait une parfaite connaissance du livret. Il donna à la personnalité de Panisse un relief et une vigueur que l'écran même ne rendit pas.

Bizet, dans le rôle de M. Brun, fut très fonctionnaire lyonnais, digne, posé et réfléchi. Il fut d'autant plus grave que Daillet fit de Piqueoiseau une incarnation fantaisiste, amusante et, ajoutons-le, passionnée.

Jean Panissod, tour à tour remarquable « bicot » ou Arabe de La Mecque; Cretin Henri, aspirant de marine, élégant et sincère; Bernard, policier consciencieux, et Barnouin, chauffeur amusant au possible, complétèrent la figuration.

Nous avons dit que l'accueil fait par le public qui se pressait dans la grande salle des fêtes divonnaise, fut particulièrement enthousiaste. Tous les acteurs méritèrent une telle démonstration de sympathie, non pas seulement pour la bonne interprétation qu'ils donnèrent de leur rôle, mais aussi, et surtout, par l'effort qu'ils fournirent et la bonne volonté qu'ils mirent à obtenir un résultat. Pour qui connaît les vicissitudes qu'ils traversèrent, on peut dire qu'ils eurent un mérite rare et que c'est bien le sincère désir d'être utile à la cause sacrée des prisonniers de guerre qui les poussa à aller jusqu'au bout de leur initiative. Ils permirent au public, tout en se distrayant sincèrement et correctement, d'effectuer une bonne action.

Le Comité de l'U.S.D. remercie tous ceux qui lui donnèrent leur appui en cette circonstance, les Services préfectoraux, M. le Maire qui mit la salle des fêtes à sa disposition, une salle des fêtes, certes, défectueuse, mais suffi-

14 janvier 1944

Donc, rendez-vous, dimanche, au stade divonnais, pour assister à ce grand derby gessien.

Lux-Ciné. — Dimanche, en matinée à 16 h. et soirée à 19 h. 45, Zarah Leander dans un film sentimental : « Chemin de la Liberté ».

VESANCY

Concerts par la Chorale. — Comme les années précédentes, la Chorale de Vesancy donnera, au profit de l'œuvre des prisonniers de guerre, quelques séances récréatives à la salle des fêtes.

La première de ces représentations aura lieu le dimanche 9 février, en soirée. Au programme, une pièce en 3 actes, par le groupe des jeunes filles : « Le Glacier des Charousses », et une saynète comique : « Napoléon monte en l'air ».

GRILLY

Nécrologie. — M. Joseph Ménoni, âgé de 61 ans, est décédé à Grilly, après une courte maladie.

Depuis peu dans notre village, M. Ménoni était venu trouver ici un peu de calme et de repos ; il s'était bien vite acquis la sympathie générale.

Ses funérailles ont eu lieu samedi matin.

À la famille, nous présentons nos respectueuses condoléances.

21 janvier 1944

DIVONNE-LES-BAINS

Aldoni et le Théâtre de l'A.B.C. passeront, mercredi 9 février, en soirée, au Lux-Cinéma.

Au programme : Marthe Paule, l'étrange J. Nemo, etc., et Aldoni, le chanteur populaire.

Lux-Ciné. — Dimanche, en matinée à 16 heures et soirée à 19 h. 45, un grand film d'atmosphère se déroulant dans les milieux du journalisme : « Le journal tombe à cinq heures », magnifiquement interprété par Pierre Fresnay, Pierre Renoir, Marie Déa, Pierre Larquey, etc...

VESANCY

Un concert à la salle des fêtes. — C'est le dimanche 6 février, qu'aura lieu, en soirée, le concert organisé par la Chorale, au profit de l'œuvre des prisonniers de guerre.

Au programme, une saynète par les jeunes gens : « Napoléon monte en l'air » et une comédie dramatique par les jeunes filles : « Le Glacier des Charousses ».

Le même spectacle sera repris en matinée, dimanche 13 courant. Comme on peut dès à présent compter sur un nombreux public pour ces représentations, il est prudent de retenir ses places ; aussi, la location pour le premier dimanche, sera-t-elle ouverte dès le 31 janvier. S'adresser à cet effet à Mlle Simone Favre. Prix des places : 12 et 15 fr. ; enfants, 5 francs.

MOËNS

Caisse d'assurance mutuelle chirurgicale. — Les membres de la Caisse d'assurance chirurgicale de la section de Moëns-Ornex, sont informés que les cotisations doivent être payées avant le 31 janvier 1944. A cet effet, le trésorier de la société de secours mutuels se tiendra à la mairie d'Ornex, le dimanche 30 janvier, de 14 à 15 heures.

Prière d'apporter les livrets.

Les sociétaires n'ayant pas payé leur

28 janvier 1944

4 février 1944

VESANCY

Le concert de la Chorale. — On peut dès à présent prévoir un joli succès au concert organisé par la Chorale, au profit des prisonniers de guerre. La location a marché au mieux et, actuellement, il ne reste que quelques places disponibles.

On sait que deux petites pièces sont inscrites au programme: « Le Glacier des Charousses », interprétée par les jeunes filles, et « Napoléon monte en l'air », donnée par les garçons.

Toute la population est invitée à assister à ce spectacle. Elle passera un bon moment et, en même temps, accomplira une bonne action.

FERNEY-VOLTAIRE

Dons. — Mme et M. Maillard ont fait don de la somme de 150 fr. pour les prisonniers nécessiteux de la commune.

Nous leur adressons nos vifs remerciements.

— Dimanche 23 janvier, la tournée Aldoni a donné deux représentations à la salle des fêtes de la Société de Gymnastique. Organisées au profit des prisonniers de la commune, ces représentations ont produit la jolie somme de 1.412 francs, qui a été remise à M. le Maire.

Nos bien sincères remerciements aux organisateurs.

Cinéma salle Robert. — Samedi 5 février, en soirée à 20 heures, une comédie très spirituelle, un film amusant: « La Perle du Brésilien ».

Attention! A partir du jeudi 10 février, les séances auront lieu régulièrement tous les jeudis.

SAINT-GENIS-POUILLY

Assemblée générale de « La Fra-

VESANCY A la salle des fêtes. — Ce fut un joli et sympathique succès que celui récolté dimanche par la Chorale, à l'occasion de son concert donné au profit des prisonniers de guerre. Un bon public y assistait et chacun s'en retourna ravi. Deux pièces étaient inscrites au programme. Les jeunes filles dont c'était le début sur la scène, interprétèrent une comédie dramatique: « Le Glacier des Charousses », qui fut fort appréciée. L'action se passe dans un chalet-refuge en haute montagne. Un groupe de skieuses y est rassemblé. Or, un soir, l'une d'elles part avec le fiancé de la meilleure skieuse de la bande. Ils n'iront pas loin, car, ne connaissant pas la montagne, tous deux tombent dans une crevasse au pied du glacier des Charousses. On entend leurs appels dans la nuit. Vite on organise les secours. Seule celle qui assume les fonctions de chef et dont on vient de voler le fiancé, se refuse à prêter son appui à l'expédition. Rappelée à ses devoirs de solidarité sportive et chrétienne, elle se décide à partir et à arracher sa rivale à la mort. Finalement, tout s'arrange et « Line » retrouvera l'amour de Jacques, son fiancé. Toutes les interprètes de ce petit drame de la montagne ont été excellentes. Elles ont fait des débuts prometteurs. Les jeunes gens portèrent le rire au superlatif avec « Napoléon monte en l'air », une cordiale bouffonnerie qui fut très bien interprétée. Afin de donner satisfaction à tout le public, une deuxième représentation sera donnée dimanche après-midi. Rideau à 15 heures. On peut retenir ses places, soit au café Favre, soit en téléphonant au n° 1.

(Le Petit Gessien, 18 février 1944)

VESANCY Après les premiers concerts de la Chorale. — Les concerts de la Chorale se sont terminés par un bilan financier satisfaisant. C'est ainsi qu'après avoir acquitté l'ensemble des frais généraux, les droits d'auteurs et la taxe sur les spectacles ; les sommes suivantes ont été affectées par le Comité de la Chorale : 715 fr. au Secours National (Sous-Comité d'arrondissement), 543 fr. au Comité départemental des prisonniers, et 3.586 fr. au Comité local de la même œuvre. Ajoutons que deux nouvelles soirées récréatives auront lieu courant mars. Nous en reparlerons.

(Le Petit Gessien, 25 février 1944)

VESANCY Dons aux prisonniers. — Au cours d'une réunion, un groupe de jeunes a fait don de la somme de 300 francs qui a été remise au Comité d'arrondissement pour la confection d'un colis à chacun des deux prisonniers de la commune. En leur nom, merci.

Décès. — Lundi 6 mars, est décédée à Vesancy, dans sa 76^{me} année, Mme Larue, négociante. C'était une bien brave femme, très estimée par notre population. Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.

(Le Petit Gessien, 10 mars 1944)

VESANCY Remerciements. — Les familles des prisonniers de Vesancy remercient de tout cœur la Chorale Paroissiale, les Jocistes, ainsi que les conscrits de la classe 44, pour les dons généreux qu'ils ont fait à leurs chers prisonniers. En outre, le prisonnier de la classe 40 remercie ses conscrits de la délicate pensée qu'ils ont eue de lui adresser un colis qui lui est bien parvenu.

(Le Petit Gessien, 24 mars 1944)

VESANCY Spectacle Tharmak. — Samedi 15 avril, en soirée à 20 heures, à la salle des fêtes, le magicien Tharmak, assisté de la mystérieuse Gyska, donnera une unique et seule représentation.

(Le Petit Gessien, 7 avril 1944)

VESANCY Spectacle Tharmak. — Samedi 15 avril, en soirée à 20 heures, salle des fêtes, le magicien Tharmak, assisté de la mystérieuse Gyska, présentera son spectacle de magie, d'illusions et de fakirisme. Du rire, du mystère, de l'émotion. C'est un spectacle inoubliable.

(Le Petit Gessien, 14 avril 1944)

VESANCY Don. — Le Comité local des prisonniers a reçu la somme de 135 francs, don de la tournée Tharmak, à qui il adresse ses remerciements.

Démission du Maire. — Nous apprenons officiellement qu'à la suite d'incidents auxquels son nom a été mêlé, M. Mattrat Joseph a donné sa démission de maire de la commune de Vesancy et que cette démission a été acceptée.

(Le Petit Gessien, 21 avril 1944)

VESANCY Décès. — Samedi 22 avril, est décédée à l'hôpital de Gex, Mlle Octavie Favre, âgée de 75 ans. A sa famille, nous présentons nos sincères condoléances.

(Le Petit Gessien, 28 avril 1944)

GEX. — « Marius » à la salle des fêtes. - Le « Comité d'arrondissement d'entraide aux prisonniers de guerre avait depuis longtemps décidé d'organiser à Gex une soirée récréative dont le bénéfice intégral serait affecté à cette œuvre humanitaire. Or, le succès remporté cet hiver à Divonne dans l'interprétation de « Marius » par la troupe de l'U.S.D., incita le Comité à faire appel au dévouement et à la bonne volonté de ces artistes amateurs, pour donner à Gex deux représentations de la pièce si populaire de Pagnol. Ce fut devant un public nombreux et enthousiaste que celles-ci eurent lieu les 29 et 30 avril. On connaît la pièce, vulgarisée par le théâtre, la radio, le cinéma. Il a même pu apparaître osé de confier à de jeunes amateurs l'interprétation d'un tel spectacle. Ceux-ci se chargèrent de démontrer qu'on aurait tort de ne pas leur faire confiance. Tour à tour comiques, émouvantes, sentimentales, les réparties fusaient, légères, plaisantes comme savent l'être l'esprit et la prose de Pagnol. Les décors, œuvre de ces mêmes artistes, firent eux aussi l'objet de l'admiration générale. Le Bar de la Marine et le Bas-Port de Marseille étaient criants de vérité. Nous ne nous étendrons point sur l'analyse de « Marius », pièce connue, mais nous engloberons dans les mêmes remerciements et les mêmes félicitations tous les acteurs, en citant spécialement les principaux et les plus applaudis : Mlles Silhol et Hugues, et MM. J. Brocard, J. Debaud, A. Delachenal, E. Favre, Bizet et J. Panissod. Ajoutons que Me Gavaggio, au cours de la représentation, et M. Grosfillix, maire, au cours d'une réception qui suivit le spectacle, apportèrent aux artistes les compliments du Comité d'organisation. M. le Maire de Gex, en particulier, félicita les artistes d'avoir rompu avec une tradition qui voulait que l'on cantonna son choix dans les pièces « rigolettes » et « bêbêtes », déchaînant le gros rire, sans sens ni portée, et d'avoir résolument abordé la pièce philosophique à conception littéraire et morale. Il émit le vœu que cette initiative se généralise. Football.

VESANCY Don. — A la suite d'un arrangement avec un propriétaire dont les vaches étaient gardées de façon insuffisante, M. Benoit Henri, garde champêtre, a versé 50 fr. au Sou des écoles.
Remerciements.

(Le Petit Gessien, 12 mai 1944)

VESANCY Décès. — Vendredi 12 courant, ont eu lieu, à Vesancy, les funérailles de Mme Françoise Benoit, décédée dans sa 68^{me} année. Cette brave mère de famille, très estimée dans la région, s'est éteinte subitement, mercredi 10 mai. Ses enfants, qui, pour la plupart, habitent Paris, ont pu être prévenus assez tôt pour venir accompagner leur mère au champ du repos. Une nombreuse affluence suivait le cercueil. Nous adressons à la famille éplorée, nos sincères condoléances.

Le Chapelle de N.-D. de Riamont. — Le lundi de la Pentecôte cette année le 29 mai, ramène le pèlerinage traditionnel à la chapelle de N.-D. de Riamont, pèlerinage auquel participe, chaque fois, en

nombre imposant, la population gessienne. Dans les circonstances actuelles, il en est peut-être qui se demanderont si ce pèlerinage pourra avoir lieu. Nous répondons affirmativement, à moins d'empêchements de force majeure, imprévus et imprévisibles présentement. L'année dernière, une pluie continue n'a pas découragé les centaines de pèlerins qui, malgré elle, n'ont point hésité à entreprendre le voyage. Cette année, nous pouvons espérer un temps plus favorable, et le nombre des assistants sera sans doute augmenté. Reste la difficulté des communications par la suppression des moyens de transport ; mais, on peut utiliser les anciens chars à bancs ou la moderne bicyclette, ou à leur défaut, si la distance n'est pas trop grande, faire le parcours à pied, ce qui procure un exercice qui peut être utile à la santé. Etant donné le changement d'heure, la cérémonie sera un peu retardée. Elle débutera à 10 h. 30 ; réunion à l'église de Vesancy, puis départ en procession pour la chapelle, sous la présidence de M. le Chanoine Béréziat, curé-archiprêtre de Gex. Le sermon d'usage sera prononcé par un Père Rédemptoriste. La grand'messe sera chantée par M. le Chanoine Sonthonnax, curé de Divonne-les-Bains.

Etude de Me Roque, notaire à Gex.

Remise de Fonds

PREMIER AVIS

Aux termes d'un acte reçu par Me ROQUE, notaire à Gex, le 1er mai 1944, enregistré à Gex le 10 mai 1944, f° 80, ce 644, M. Charles-Louis-Camille-Augustin LARUE, sans profession, demeurant à Vesancy (Ain) ; M. Abel-Eloi-Marius PHALIPPOU, retraité des Postes, et Mme Henriette-Léone LARUE, son épouse, demeurant ensemble à Vesancy ; M. Fleurimond-Ferdinand - Etienne PASCAL, journaliste, et Mme Hélène-Eugénie LARUE, son épouse, demeurant ensemble à Paris, 18^{me} arrondissement, rue Duhesme, n° 12 ; M. Anthelme-Léon-Henri LARUE, instituteur, demeurant à Gorrevod (Ain) ; M. Marcel-François-Joseph VENARRE, agriculteur, et Mme Marguerite-Eulalie LARUE, son épouse, demeurant ensemble à Vesancy, ont vendu à M. Alphonse-Amédée CROCHAT, voiturier-forestier, demeurant à Vesancy, le fonds de commerce d'épicerie-mercerie exploité à Vesancy, leur appartenant. La prise de possession a eu lieu le 1er mai 1944. Les oppositions, s'il y a lieu, devront être adressées dans les 20 jours du deuxième avis et seront reçues à Vesancy (Ain), au domicile de M. CROCHAT, acquéreur.

Pour 1er avis : E. (ROQUE, notaire).

(Le Petit Gessien, 19 mai 1944)

VESANCY. - Le pèlerinage de Riamont. — Que dire de ce pèlerinage ? Qu'il a été tout simplement merveilleux, et une foule d'enfants et de grandes personnes s'y sont rendus. On parle de 1.500 à 2.000 personnes. C'est déjà un chiffre impressionnant pour notre petit pays. Il est vrai que le temps s'y prêtait d'une façon parfaite, et qu'après tout le cérémonial imposé par cette fête religieuse, les assistants ont pu manger sur l'herbe, avec bon appétit. Le retour a été très gai. Les uns sont revenus à pied, d'autres en voitures automobiles ou hippomobiles. En résumé, excellente journée, au terme de laquelle tous les participants se sont donnés rendez-vous pour l'année prochaine.

(Le Petit Gessien, 9 juin 1944)

VESANCY Décès. — Le 27 juin, est décédé à Vesancy M. Chavanne, âgé de 80 ans. Ses funérailles ont eu lieu le vendredi 30 juin. A sa famille, nous adressons nos sincères condoléances.

(Le Petit Gessien, 7 juillet 1944)

VESANCY Décès. — La population de Vesancy a accompagné à sa dernière demeure, M. Larue (Camille, âgé de 88 ans, qui a suivi son épouse à quelques semaines. A sa famille, nous présentons nos sincères condoléances.

(Le Petit Gessien, 21 juillet 1944)